



PIZZORNO
ENVIRONNEMENT



DPEF 2023

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES ET
DE LEURS HABITANTS

SOMM

ÉDITORIAL 5

Présentation de Pizzorno Environnement	6
Pizzorno Environnement en quelques chiffres	7

01

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE..... 10

Présentation du modèle d'affaires.....	11
Pôle service	11
Pôle Industrie	12

02

UNE STRATÉGIE RSE ADRESSANT NOS ENJEUX MATÉRIELS 16

2.1 Les enjeux RSE matériels pour Pizzorno Environnement.....	17
L'analyse de matérialité	17
Les résultats de l'analyse de matérialité de 2023.....	
2.2 Les risques et opportunités associés.....	18
Présentation des risques & opportunités extra-financiers et des politiques et mesures de maîtrise	19
Gouvernance, éthique et parties prenantes	19
Collaborateurs et territoires	20
Climat et économie circulaire	21
Capital naturel.....	22
2.3 La stratégie RSE de PIZZORNO Environnement.....	23
Les axes et engagements de la Stratégie RSE.....	23
Le développement des activités du Groupe à Lille par le biais d'une société à mission.....	23
La contribution du Groupe aux Objectifs de Développement Durable	24

03

CRÉER ENSEMBLE DE LA VALEUR ET DES RELATIONS DE CONFIANCE..26

3.1 Fournir des solutions innovantes et de proximité répondant aux exigences de nos clients en améliorant la qualité de vie.....	27
Veiller à la qualité, innover et se digitaliser pour mieux satisfaire les clients	27
Les politiques et la charte SQE	?
Continuité du service public.....	27
La démarche d'innovation	28
L'enjeu de la digitalisation	29
Proposer des solutions qui améliorent la qualité des lieux de vie.....	30
Garantir la protection et gestion des données informatiques des clients	31
3.2 Agir de façon éthique et responsable	31
Une gouvernance transparente et pérenne.....	31
Les organes de gouvernance	31
La gouvernance de la RSE	32

MAIRE

Garantir l'éthique et lutter contre la corruption	32
Démarche d'achats responsables	33
3.3 Dialoguer avec nos parties prenantes	34
L'approche de Pizzorno Environnement.....	34
Cartographie des parties prenantes et des modes de dialogue.....	35

04

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TOUT EN OPTIMISANT SON EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE 36

4.1 Promouvoir l'économie circulaire, les modes de consommations responsables et l'écologie industrielle territoriale.....	37
Accroître le potentiel de recyclage et la valorisation matière	37
Contexte réglementaire et approche de Pizzorno Environnement	37
De la collecte à la valorisation	38
Développer l'éco-citoyenneté et les modes de consommation responsables	41
Partenariats pour une écologie industrielle et territoriale	42
4.2 Gérer les activités dans le respect de l'environnement et préserver les ressources	43
Préserver l'environnement et gérer durablement les ressources	43
Recyclage et utilisation responsable des ressources en eau.....	43
Préserver la biodiversité	44
Prévenir les nuisances	46
Préserver les sols et la qualité de l'eau	46
Réduire les nuisances olfactives, visuelles et sonores	46
Assurer la traçabilité des déchets	47
4.3 Développer une mobilité durable et sûre	47
La politique mobilité durable	47
Réduire les pollutions atmosphériques	48
4.4 Atténuer et s'adapter au changement climatique	48
Activités éligibles au titre de la Taxinomie européenne	48
Contexte réglementaire	48
Approche du Groupe pour l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des activités	49
Périmètre d'analyse.....	50
Ratios d'éligibilité et d'alignement	50
Tableaux Réglementaires.....	52
Contribuer à la lutte contre le changement climatique.....	59
Bilan Carbone.....	60
Les actions concrètes.....	62
Actions de sensibilisation aux enjeux climatiques	62
Développement de la mobilité durable	63
Plan de sobriété	63
Les consommations d'énergie et achat d'énergie verte	63
Les émissions de GES évitées	63
Plan de transition.....	64

4.5 Adapter les offres et opérations du Groupe aux effets du changement climatique.....	65
---	----

05

DÉVELOPPER ET PROTÉGER LES COLLABORATEURS ET LES TERRITOIRES D'IMPLANTATION 66

5.1 Favoriser l'emploi et la cohésion sociale	67
Les effectifs et l'organisation du travail.....	67
La diversité et l'égalité professionnelle	67
Maintenir le dialogue et la cohésion sociale	70
Les accords collectifs et événements sociaux.....	70
5.2 Développer le capital humain.....	70
Attraction et fidélisation des talents	70
Politique de rémunération et avantages sociaux	70
Formation et gestion des compétences des collaborateurs.....	71
5.3 Préserver la santé, le bien-être et la sécurité des collaborateurs.....	72
Renforcer la culture de sécurité au travail du Groupe.....	72
Améliorer le bien-être des collaborateurs	74
5.4 Contribuer au développement des territoires.....	75
L'inclusion sociale et l'insertion économique.....	75
Mécénat et partenariats associatifs	76

06

INDICATEURS DE PERFORMANCE ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE 77

6.1 Note méthodologique.....	78
Les filiales du Groupe Pizzorno Environnement	78
Analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de Pizzorno Environnement.....	78
Objectif de la démarche.....	78
L'analyse de matérialité.....	78
Limites de l'exercice	79
L'analyse des risques et opportunités	79
Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières	79
6.2 Tableau des indicateurs de performance extra-financière.....	80
6.3 Table de passage des indicateurs de la performance extra-financière 2022 retraités avec et sans l'exclusion du périmètre de Zéphire	85

07

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 87



Le monde traverse une période d'incertitude marquée par des crises géopolitiques et une urgence climatique. Il nous appartient de nous questionner sur le sens qu'une entreprise comme la nôtre doit donner à ses actions pour permettre la pérennité de ses activités tout en favorisant un environnement écologique et social plus sûr.

En tant que fournisseur de services essentiels, nous accordons une grande importance à la satisfaction de nos usagers. Nous nous efforçons constamment d'améliorer la qualité de nos prestations et de répondre aux besoins de nos clients de manière efficace et professionnelle. Notre déclaration de performance extra-financière témoigne de nos engagements menés auprès de nos parties prenantes qui ont guidé toutes nos actions en 2023.

Nous avons la conviction qu'il est indispensable de dépasser nos missions historiques qui, même si elles restent indispensables, ne peuvent plus suffire. Nous avons su faire évoluer notre modèle pour l'inscrire dans une logique d'efficacité globale, en cohérence avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons déployé une cellule entièrement dédiée aux questions de sensibilisation et de prévention. Cette

évolution du périmètre d'activité doit nous permettre de proposer des solutions qui visent à l'amélioration des performances attendues par les collectivités, pour accompagner la transition écologique des territoires et de leurs habitants.

Nous avons intensifié nos efforts pour réduire l'impact des déplacements générés par nos activités sur les écosystèmes, la santé, la sécurité et le climat. Notre politique de mobilité durable définit les ambitions que nous portons notamment dans la conversion à l'électrique de notre flotte et dans l'utilisation de carburants biosourcés mais aussi dans la formation à l'écoconduite de tous nos collaborateurs. Pleinement engagés dans une trajectoire bas carbone, nous avons défini un plan de transition écologique visant à réduire de 26 % nos émissions de CO2 en 2030 par rapport à 2022.

Sur le plan social, nous avons eu l'honneur d'être élu meilleur employeur de France dans le secteur de l'environnement par l'institut Statista. Cette distinction témoigne de notre engagement envers nos collaborateurs et de notre détermination à créer un environnement de travail inclusif et enrichissant pour tous. Investir dans des programmes de formation et de développement professionnel pour garantir que tous nos employés puissent réaliser leur plein potentiel est un fondamental dans notre politique RH.

Notre performance financière s'appuie sur une dynamique commerciale avec un carnet de commandes proche du milliard d'euros et un chiffre d'affaires record de 264.6 millions d'euros. Ces résultats symbolisent à la fois la justesse de notre business model mais aussi la confiance continue et renouvelée de nos clients dans nos services. Ils démontrent aussi notre capacité à répondre aux nouveaux enjeux des grandes métropoles françaises comme des territoires ruraux pour contribuer à leur développement économique et social.

Ensemble, nous avons accompli beaucoup, mais notre voyage vers la durabilité est loin d'être terminé. Nous sommes déterminés à innover, à collaborer avec tous nos partenaires pour créer ensemble un avenir plus propre et plus durable pour tous.

Frédéric DEVALLE
Directeur Général

ÉDITORIAL

PRÉSENTATION ENTREPRISE

Pizzorno Environnement est une entreprise familiale indépendante fondée à Draguignan en 1974 par Francis Pizzorno. Le Groupe s'est développé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avant de s'implanter dans les métropoles de Paris, Lyon, Marseille, Nice ou encore Lille depuis 2022. Ayant pour ambition de renforcer son ancrage en France, Pizzorno Environnement a pris la décision de se désengager progressivement du Maroc.

Porté par l'engagement de son fondateur en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des territoires, le Groupe traduit cet héritage dans sa raison d'être : « accompagner la transition écologique des territoires et de leurs habitants

». À travers l'ensemble de ses activités de propreté urbaine de prévention, de valorisation et de traitement des déchets, Pizzorno Environnement est un acteur du développement de l'économie circulaire notamment sur ses territoires d'implantation.

Pizzorno Environnement se développe autour de trois axes stratégiques alignés avec la stratégie RSE, qui participent à l'atteinte des objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en France (LTECV) et la loi n° 2020-105 du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)



AXE 1

Innover pour favoriser la transition écologique des territoires et investir dans de nouvelles technologies toujours plus respectueuses de l'environnement et des Hommes



AXE 2

Rationaliser le portefeuille de clients, se recentrer sur ses activités en France et pérenniser son ancrage local à travers le renouvellement des contrats



AXE 3

Développer le capital humain par la formation et la transmission des savoirs.

PIZZORNO ENVIRONNEMENT

EN QUELQUES CHIFFRES

264,6 M€

de chiffre d'affaires dont **94% DE CLIENTS PUBLICS ET 6% DE CLIENTS PRIVÉS**

CARNET DE COMMANDES DE

860,6 M€

7 M

D'HABITANTS DESSERVIS

2457

collaborateurs dont
8% ÉLIGIBLES « INSERTION »

1366

véhicules dont **28%**

**DE VÉHICULES À FAIBLES ET TRÈS FAIBLES
ÉMISSIONS SUR LE TERRITOIRES FRANÇAIS**

5

SITES INDUSTRIELS

29

AGENCES

FAITS MARQUANTS 2023

JANVIER

Participation au projet de reforestation « Plantons la forêt climat des Sablons », en faveur de la captation carbone et de la biodiversité, à travers le financement et la plantation de 200 arbres dans l'Oise par 14 salariés du groupe PIZZORNO Environnement.



MARS

Partenariat du Groupe PIZZORNO Environnement avec *Simpliciti* et *Lixo* pour leur solution commune « Citi'tri » permettant de réduire le taux de refus des déchets grâce à plusieurs technologies dont l'utilisation de l'intelligence artificielle, à l'occasion de la journée mondiale de l'ingénierie pour le développement durable

AVRIL

Collaboration entre l'association dracénoise *La Chouette Varoise* et le centre de tri du Muy pour faire découvrir le parcours des déchets aux aveugles et aux malvoyants, à travers une expérience sensorielle entièrement réalisée par les salariés du centre de tri.



MAI

- Animation de plusieurs stands ludiques de sensibilisation au tri sélectif, au compostage et à la valorisation des biodéchets par la nouvelle équipe prévention des déchets du Groupe Pizzorno Environnement, créée en 2023 dans le cadre du contrat de performance de Valence Romans Agglo.
- Renouvellement du marché pour la filiale Dragui-Transports avec la métropole Toulon Provence Méditerranée pour la collecte des déchets et le nettoyage de la Ville de Toulon sur une durée de 6 ans.



JUIN

- Organisation de la matinale de l'emploi « l'environnement au féminin » en collaboration avec *Pôle Emploi*, *Mission Locale Est-Var*, *Cap Emploi* et *E2C Var – Ecole de la 2e Chance du Var*, matinée d'information et de découverte à destination des femmes en recherche d'emploi.
- Organisation d'événements pour les collaborateurs du siège social à l'occasion de la semaine pour la qualité de vie au travail : ateliers bien être, conférences, moment d'échanges entre les différents services autour de la qualité de vie au travail.



NOVEMBRE

Animation de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) à l'occasion de sa 27ème édition avec plusieurs opérations afin de sensibiliser les collaborateurs à l'inclusion des personnes en situation de handicap : actions de sensibilisation, communication, webinars, duodays ou encore e-salon « emploi et handicap ».

DÉCEMBRE

- Mise en service de l'unité de tri et de valorisation de l'Ecopole Azur Valorisation, site majeur en France, renforçant ainsi les capacités de traitement et de valorisation du Groupe Pizzorno Environnement avec une capacité de tri de 30 000 tonnes de déchets d'activités économiques et d'encombrants et un objectif de valorisation de 30 à 35%.
- Remise du prix « Coup de cœur du jury » à Pizzorno lors des Trophées de l'économie en Dracénie, pour la création de sa visite sonore et interactive destinée aux déficients visuels, au centre de tri du Muy, récompensant ainsi un projet inclusif et collaboratif réalisé en interne par les salariés avec l'appui de l'association dracénoise *La Chouette Varoise*.

OCTOBRE

- Signature du « PAQTE FACE VAR » engageant Pizzorno à agir pour une société inclusive et un monde durable à travers notamment des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués, d'accès à l'emploi pour les habitants des Quartiers Politique de la Ville du Var.
- Première expérience « on a échangé nos agents de maîtrise » pour le Groupe Pizzorno Environnement permettant à des agents de maîtrise occupant un poste de manager de proximité de découvrir pendant quelques jours une autre mission professionnelle, et d'appréhender le quotidien des autres salariés, afin notamment d'uniformiser les procédures au sein du Groupe.



SEPTEMBRE

- Organisation d'une matinale d'intégration à destination des alternants de la rentrée universitaire 2023-2024 avec présentations du Groupe et de son fonctionnement, ateliers ludiques de cohésion et mise en place d'un projet d'entreprise commun.
- Participation à l'assemblée générale de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage *FEDEREC* autour du thème central de la responsabilité élargie des producteurs de produits et matériaux de construction de bâtiments (PMCB), mais également de sujets majeurs comme la décarbonation des déchets, les enjeux liés aux installations de stockage de déchets non dangereux, l'amélioration de la performance de tri...

AOÛT

- Reconstitution du Groupe Pizzorno Environnement pour la collecte des déchets sur la Métropole de Lyon pour 7 ans avec le déploiement d'une flotte de véhicules électriques et utilisant du BioGNV ainsi que de vélos électriques cargo pour mener à bien les collectes.
- Mise à l'honneur des collaborateurs du Groupe pour le nettoyage des plages à Marseille par le JT de 20H sur TF1 avec de nombreux témoignages de résidents marseillais félicitant les équipes en charge de la remise en état des 21 plages publiques.



01

**UN ACTEUR
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

PRÉSENTATION DU MODÈLE D'AFFAIRES

L'offre commerciale de Pizzorno Environnement, destinée tant aux collectivités qu'aux entreprises, couvre l'ensemble des métiers du déchet : la prévention, la collecte, le nettoyage, la valorisation et le traitement.

PÔLE SERVICES



PROPRETÉ

garantir la propreté des lieux de vie



ASSAINISSEMENT

Proposer des services spécialisés d'assainissement et gestion des déchets liquides



TRANSPORT

Organiser le transport des déchets et matières valorisables entre les exploitations et les centres de traitement et de valorisation



COLLECTE

Collecter les déchets ménagers et les matières valorisables



DECHETTERIE PROFESSIONNELLE

Recevoir les déchets des activités économiques des artisans, commerçants et industriels de proximité



PRÉVENTION

Participer à l'évitement et au détournement de la production de déchets

PÔLE INDUSTRIE



CENTRE ET PLATEFORME DE TRI

Trier les matières réceptionnées pour les orienter vers les filières de recyclage



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Traiter les déchets ménagers pour produire de l'électricité et de la chaleur distribuée en réseau de chauffage



CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Traiter les biodéchets pour produire un compost normé utilisé en agriculture locale ou tri et déconditionner les biodéchets en vue de leur valorisation par méthanisation



CENTRE DE VALORISATION MATIÈRE

Obtenir de la grave de mâchefer pour être réutilisé comme matériau alternatif dans le cadre de chantiers de travaux publics



INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES NON DANGEREUX

Traiter les déchets ultimes non valorisables

L'Unité de valorisation énergétique présentée concerne la filiale Zéphire détenue à 51% par le Groupe PIZZORNO Environnement et intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne disposant pas du contrôle opérationnel sur cette filiale, cette dernière a été exclue du périmètre des indicateurs consolidés de la DPEF en 2023 et tous les indicateurs de l'exercice 2022 ont été corrigés. (voir la note méthodologique en section 6.1 pour plus de détails).



Les thématiques liées à l'énergie et au climat sont au cœur de l'actualité réglementaire (loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, loi « industrie verte », projet de loi relatif à « la programmation énergie climat ») ce qui entraîne des tendances de fond :

- Projection de la FNADE¹ d'une augmentation de la part de déchets valorisés ;
- Projection de la FNADE d'une diminution de la quantité de déchets par an et par habitant ;
- Augmentation de la production d'énergie à partir de déchets non recyclables et de la production de matières recyclées.

De plus, la création de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) se développe depuis 2021.

Le Groupe évolue donc dans un environnement réglementaire dont les exigences sont sans cesse renforcées du point de

vue des opérations de prévention et de gestion des déchets, ainsi que des contrats les encadrant. Afin de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients, le Groupe veille à adapter son offre de service. Il a ainsi créé un service axé sur la prévention des déchets et l'innovation sociale ainsi qu'une offre commerciale adaptée aux entreprises et aux particuliers, PEP'S (Pizzorno Environnement Professionnels Services).

Pizzorno Environnement est une entreprise multi-locale engagée dans le développement de l'économie de ses territoires d'implantation, notamment via la création et le maintien d'emplois non délocalisables, ainsi que dans sa démarche d'achats qui privilégie les fournisseurs locaux et régionaux. À travers son modèle d'affaires, le Groupe contribue au développement de l'économie circulaire, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Il se place en catalyseur de la transition écologique des territoires.



¹Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

NOTRE RAISON D'ÊTRE

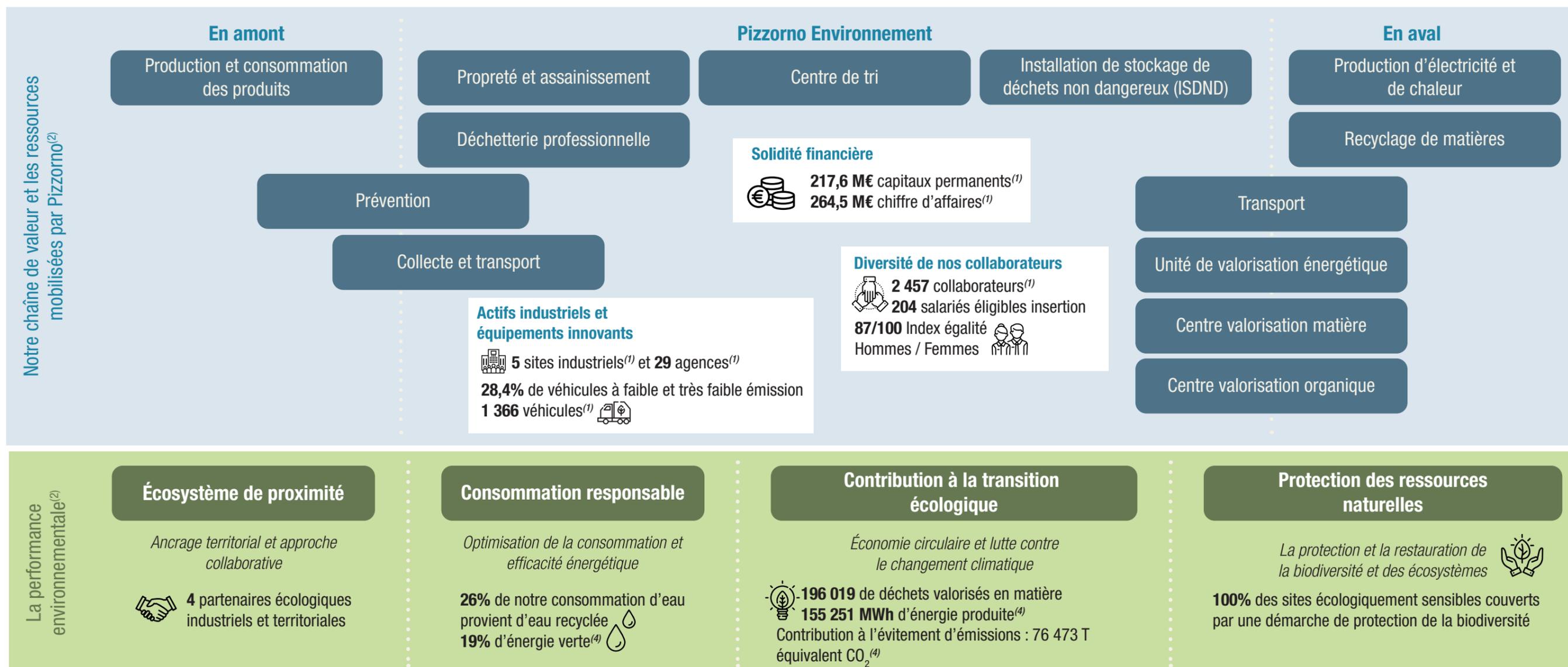
Accompagner la transition écologique
des territoires et de leurs habitants



NOS MISSIONS

- Proposer des services, des solutions de gestion des déchets qui concourent à l'amélioration d'un cadre de vie des citoyens.
- Déployer des solutions de valorisation qui participent au développement de l'économie circulaire.
- Contribuer à la réduction des déchets par la prévention et la sensibilisation.

Notre modèle de création de valeur



La création de valeur pour nos parties prenantes⁽²⁾

Employés

132,6 M€ masse salariale (intérim compris)
33 030 heures de formation dispensée dont 65% dédiées à la sécurité
10,76 heures en moyenne de formation par collaborateur formé
34,03 taux de fréquence⁽¹⁾
4,35 taux de gravité⁽¹⁾



Clients

937 727 tonnes de déchets collectés
562 786 tonnes de déchets traités⁽¹⁾
Taux de renouvellement des contrats de service : 98,4%



Fournisseurs et partenaires économiques

99,3% dépenses fournisseurs nationaux
52 partenariats, mécénats et sponsorings



Sociétés civile et habitants bénéficiaires

7 M d'habitants desservis⁽¹⁾
12 475 personnes sensibilisées à la prévention des déchets et au tri



État et collectivités

Montants des impôts et taxes : 4,4 M€⁽¹⁾

02

UNE STRATÉGIE RSE ADRESSANT NOS ENJEUX MATÉRIELS

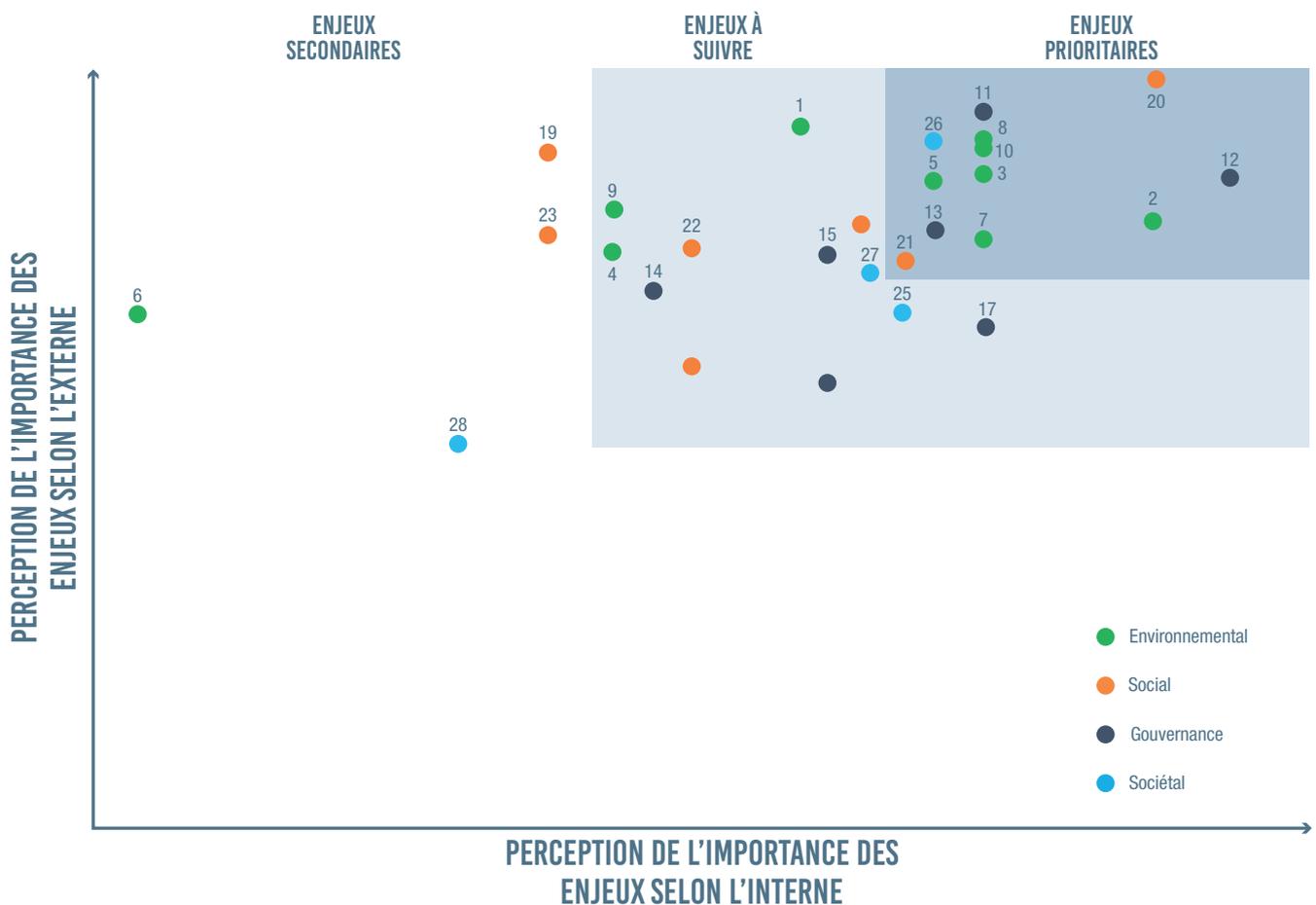
2.1 LES ENJEUX RSE MATÉRIELS POUR PIZZORNO ENVIRONNEMENT

L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

Afin de garantir une prise en compte pertinente des enjeux de durabilité, des risques et opportunités qui leur sont associés, ainsi que des attentes de ses parties prenantes, Pizzorno Environnement a réalisé une analyse de matérialité. Cet exercice a permis au Groupe d'identifier les enjeux sur lesquels centrer sa communication et a également été l'occasion d'évaluer la pertinence de sa stratégie RSE.

Les parties prenantes externes et internes ont été interrogées sur leur perception des principaux enjeux du Groupe. En 2022, un atelier regroupant les différentes Directions du Groupe a permis de mettre à jour la cotation de l'importance des enjeux pour les parties prenantes internes. À partir de cette matrice, les risques et opportunités extra-financiers ont été définis. Pour plus de détail, voir 6.1 Note méthodologique.

Cette matrice a été conservée pour 2023 dans le cadre du dernier exercice, dans l'attente du déploiement de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). En parallèle, un chantier a été initié afin d'élaborer la matrice de double matérialité qui sera au cœur des futurs rapports de durabilité de Pizzorno Environnement, en identifiant puis en hiérarchisant les différents Impacts, Risques et Opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance du Groupe.



ENJEUX PRIORITAIRES

- 20 - Santé et sécurité au travail
- 12 - Qualité du service et satisfaction clients
- 11 - Lutte contre la corruption et éthique des affaires
- 8 - Prévention des pollutions des eaux et des sols
- 10 - Traçabilité des déchets
- 26 - Prévention des nuisances et sécurité des services
- 2 - Contribution à l'économie circulaire
- 3 - Lutte contre le changement climatique
- 5 - Prévention de la pollution de l'air
- 13 - Dialogue avec les parties prenantes
- 7 - Gestion des espaces et protection de la biodiversité
- 21 - Formation et développement des compétences

ENJEUX À SUIVRE

- 1 - Optimisation de la consommation et efficacité énergétique
- 25 - Développement socio-économique des territoires
- 17 - Gestion et protection des données et cyberattaque
- 18 - Promotion de la diversité et insertion des employés
- 15 - Innovation, recherche et développement
- 22 - Dialogue social
- 14 - Gestion de la chaîne d'approvisionnement et achats responsables
- 16 - Digitalisation
- 4 - Adaptation au changement climatique
- 24 - Attraction et rétention des talents
- 9 - Recyclage et utilisation responsable des ressources en eau
- 27 - Éducation et sensibilisation du grand public au tri, recyclage et à l'éco-consommation

ENJEUX SECONDAIRES

- 28 - Ancrage territorial
- 6 - Gestion des déchets dangereux
- 23 - Égalité Hommes - Femmes
- 19 - Protection des droits de l'Homme

2.2 LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS

Pour l'ensemble des enjeux identifiés comme prioritaires et à suivre, Pizzorno Environnement a identifié les risques et opportunités associés. Cet exercice a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes directions du Groupe. En 2023, une série de réunions de travail a permis de valider les risques et opportunités associés à chaque enjeu hiérarchisé en 2022 et d'identifier les politiques et principales mesures de maîtrise.

À l'aune des résultats de la matérialité et dans un souci de cohérence avec les axes de la stratégie RSE, les catégories de risques et opportunités ont été revues et rationalisées comme suit :



Gouvernance, éthique et parties prenantes



Collaborateurs et territoires



Climat et économie circulaire



Capital naturel

Pour chacune de ces catégories, le tableau présente les enjeux matériels, les risques et opportunités, les politiques et mesures de maîtrise et signale les chapitres et sections à consulter pour obtenir plus de détails et consulter les indicateurs de performance extra-financière.

PRÉSENTATION DES RISQUES & OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS ET DES POLITIQUES ET MESURES DE MAÎTRISE

GOVERNANCE, ÉTHIQUE ET PARTIES PRENANTES

Enjeux matériels ³	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Politiques et principales mesures de maîtrise	Chapitre
QUALITÉ DU SERVICE ET SATISFACTION CLIENTS	<p>OPPORTUNITÉS : Services innovants différenciant permettant l'amélioration de l'efficacité des services et le gain de parts de marché</p> <p>RISQUES : Dégradation de la relation client et perte de marché Atteinte à l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition aux clients d'utiliser des énergies plus propres pour la majorité des nouveaux véhicules (motorisation électrique, bioGNV, carburant B100 et HVO) et d'offres mobilité douce pour la collecte - Émergence d'une filiale spécialisée de services aux particuliers et industriels - Mise en place d'un service prévention des déchets - Démarche de veille réglementaire, concurrentielle, technologique afin d'identifier des innovations pour les activités du Groupe - Politique Sécurité Qualité Environnement (SQE) - Système de management de la qualité ISO 9001 - Dispositif d'écoute et de relations avec les clients - Suivi du taux de renouvellement des contrats - Soutien au service public en cas de difficultés pour assurer la continuité de la gestion des déchets et la satisfaction client 	Chapitre 3 Section 3.1
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES	<p>RISQUES : Non-respect de l'éthique dans les activités et relations d'affaires et mise en cause de la responsabilité de Pizzorno Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de conformité à la déontologie et à l'éthique des affaires - Procédure d'évaluation de l'intérêt et des risques dans le cadre des partenariats et sponsoring - Formation à la lutte contre la corruption 	Chapitre 3 Section 3.2
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	<p>OPPORTUNITÉS : Identification de Pizzorno Environnement comme un acteur engagé des territoires et contribuant à un meilleur cadre de vie</p> <p>RISQUES : Rupture du dialogue et non réponse aux attentes des parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de dialogue constructif et différencié avec l'ensemble des parties prenantes - Commissions de suivi de sites de stockage des déchets intégrant des associations de riverains - Participation à des réunions publiques, de quartiers et des salons - Contribution aux actions des fédérations professionnelles - Développement d'outils digitaux de communication avec les citoyens - Co-construction avec les parties prenantes pour des projets locaux à impact sur les territoires où Pizzorno Environnement est présent 	Chapitre 3 Section 3.3
INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	<p>OPPORTUNITÉS : Proposer des solutions technologiques éprouvées répondant aux besoins des clients</p> <p>RISQUES : Obsolescence des actifs Obsolescence des investissements Dégradation de la relation client et perte de marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'une nouvelle offre basée sur l'innovation sociale et la modification des comportements des usagers - Veille réglementaire, technologique, concurrentielle - Investissements dans de nouvelles technologies 	Chapitre 3 Section 3.1
DIGITALISATION	<p>OPPORTUNITÉS : Solutions logicielles permettant l'amélioration de l'efficacité des services, la relation avec les usagers, la qualité des prestations et le gain de parts de marché</p> <p>RISQUES : Enjeu de transformation digitale de l'entreprise Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Digitalisation de l'offre de service (ex. suivi de la prestation, relevé d'anomalies, informations sur les services...) et déploiement d'applications améliorant la communication entre les collectivités et les citoyens - Ressources internes mobilisées sur des projets de transformation digitale 	Chapitre 3 Section 3.1
GESTION ET PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERATTIQUES	<p>RISQUES : Atteintes potentielles à la sécurité des systèmes d'informations, cyber-attaques, pouvant se traduire par une violation de données voire une déstabilisation de l'activité de Pizzorno Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique de protection des données en conformité avec la RGPD avec nomination d'un DPO externe à Pizzorno Environnement - Mise en place des bonnes pratiques de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI) - Réalisation d'audits sécurité réguliers et mise en place de plan de reprise d'activité 	Chapitre 3 Section 3.1
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ACHATS RESPONSABLES	<p>RISQUES : Rupture dans la chaîne d'approvisionnement liées à des restriction d'accès aux ressources et/ou à la hausse du coût des matières premières. Atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement au sein de la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre d'engagement des prestataires externes - Diversification des fournisseurs par catégories d'achats pour mitiger les risques de rupture - Volonté de privilégier les fournisseurs locaux et régionaux - Mise en place de stocks - Reconditionnement des véhicules pour limiter les achats neufs 	Chapitre 3 Section 3.2



Enjeux matériels ³	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Politiques et principales mesures de maîtrise	Chapitre
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	<p>OPPORTUNITÉS : Impact sur le niveau d'engagement des collaborateurs</p> <p>RISQUES : Atteintes à la santé et la sécurité liés aux accidents du travail ou aux risques psychosociaux et maladies professionnelles. Risque pour l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'objectifs pour renforcer la culture santé et sécurité au travail, déclinés par agence et conditionnant des primes d'intéressement et des primes d'objectifs - Système de management de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001 - Cartographie des risques santé et sécurité accompagnée de plans d'améliorations, piloté par le Groupe pour les risques communs et à l'échelle des agences pour les risques spécifiques - Formations sur le management de la sécurité - Signature systématique de plans de prévention avec les prestataires lors de l'accès aux sites - Signature d'un accord triennal sur la Prévention des risques sociaux professionnels et l'amélioration des conditions de travail - Evolution et modernisation des infrastructures pour améliorer et sécuriser les conditions de travail des trieurs sur l'Ecopôle Azur Valorisation 	Chapitre 5 Section 5.3
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion interne et externe des annonces, notamment sur les réseaux sociaux professionnels - Démarche Marque Employeur initiée - Plan de développement des compétences, revue annuelle des besoins de formation 	
ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS	<p>RISQUES : Difficulté à trouver et retenir des collaborateurs qualifiés. Inadéquation des compétences aux besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions pour accroître la visibilité des métiers du Groupe Pizzorno Environnement - Accompagnement des parcours des collaborateurs dans l'évolution des métiers, technologies, etc. - Accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) - Politique de rémunération et package social 	Chapitre 5 Section 5.2
PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET INSERTION DES EMPLOYÉS	<p>RISQUES : Non-respect des principes de diversité et d'insertion et occurrence de situations de discrimination. Risque pour l'image de l'entreprise. Risque juridique en cas de non-respect des réglementations sur ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recrutement - Code de bonne conduite en matière de recrutement diffusée à l'ensemble des managers, incluant un guide d'entretien et une liste de questions exempt de toute discrimination - Plan d'actions pour assurer l'égalité Homme-Femme en matière de recrutement, formation, rémunération équilibre vie professionnelle – vie personnelle, avec des objectifs de progression et des indicateurs de suivi de progrès - Accord NAO et accord sur l'amélioration des conditions de travail - Diagnostic et plan d'actions sur l'insertion des travailleurs en situation de handicap - Mise en place d'un module e-learning pour sensibiliser l'ensemble des managers sur le principe de non-discrimination et la diversité en entreprise - Campagne de communication sur les contrats aidés afin que les agences privilégient à compétences égales ces contrats - Mesure de l'index égalité Hommes-Femmes - Actions de sensibilisation au handicap et participation à des événements pour l'emploi des personnes en situation de handicap 	Chapitre 5 Section 5.1 Section 5.4
DIALOGUE SOCIAL	<p>RISQUES : Rupture du dialogue et des mouvements sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de dialogue social - Responsables RH régionaux afin d'assurer le dialogue avec les collaborateurs - Formation pour le management de proximité 	Chapitre 5 Section 5.1
DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES	<p>RISQUES : Contribution à l'économie locale en termes d'emploi, d'achats et de vie associative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats (mécénat et sponsoring) associatifs et culturels - Ouverture et visite des sites à des parties prenantes externes (riverains, associations, élus locaux, etc.) - Volonté de privilégier les fournisseurs locaux et régionaux - Démarche d'insertion - Programmes d'alternance et de stage - Création d'emplois non-délocalisables 	Chapitre 5 Section 5.4

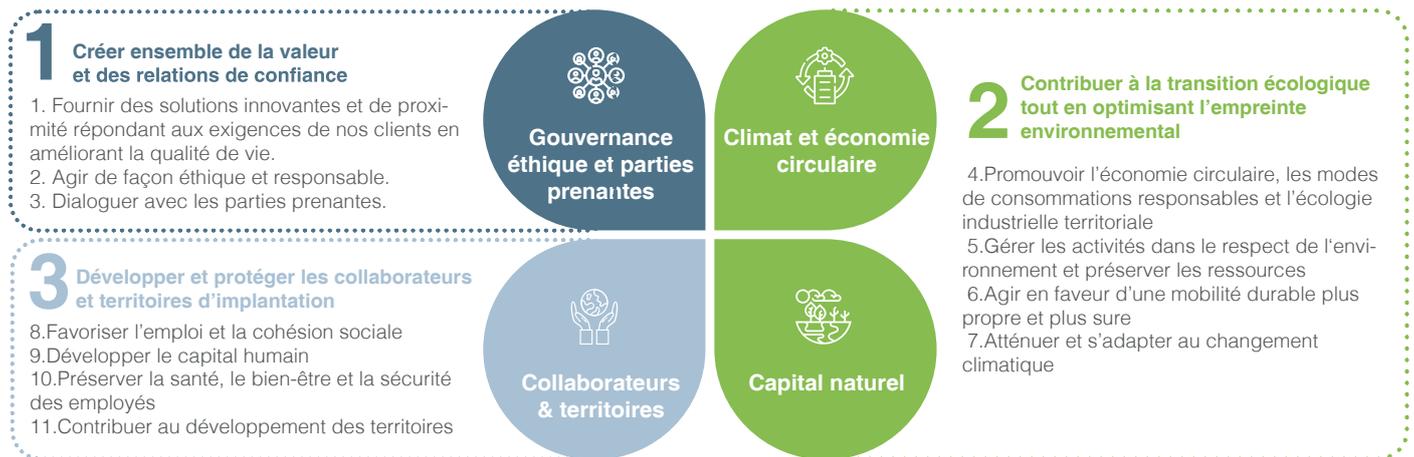
Enjeux matériels	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Politiques et principales mesures de maîtrise	Chapitre
<p>CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</p> <hr/> <p>ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES COLLABORATEURS AU TRI, RECYCLAGE ET À L'ÉCO-CONSUMMATION</p>	<p>OPPORTUNITÉS : Développement des activités liées à l'économie circulaire. Contribution à l'écologie industrielle et territoriale Développement des activités liées à la prévention des déchets</p> <p>RISQUES : Renforcement des réglementations existantes ou nouvelles réglementations liées aux différentes activités (collecte, valorisation des déchets...) ou relatives à l'adaptation et atténuation du changement climatique (ex. zones à faibles émissions, zéro artificialisation nette...) pouvant entraîner des coûts de mise en conformité ou empêcher des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système de veille réglementaire et évaluation du niveau de conformité - Participation à l'évitement et au détournement de la production de déchets - Mise en œuvre de moyens testés et robustes dans la collecte, la valorisation et le traitement des déchets afin de faciliter le geste de tri, accroître la captation et le recyclage des matières et réduire la part de déchets enfouis - Démarche économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) pour développer la collaboration avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Partenariats pour l'utilisation d'énergie verte et pour la valorisation de matières secondaires - Visite des sites de Pizzorno Environnement par des institutions académiques - Accompagnement des plans locaux de prévention des déchets ménagers afin de réduire la production des déchets et d'en améliorer la gestion - Proposition d'une nouvelle offre basée sur l'innovation sociale et la modification des comportements des usagers - Accompagnement des clients privés afin de réduire et améliorer la gestion de leurs déchets - Développement des activités liées à la valorisation des biodéchets - Mise en place d'un équipe dédiée à la prévention des déchets 	<p>Chapitre 4 Section 4.1</p>
<p>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <hr/> <p>OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</p>	<p>OPPORTUNITÉS : Amélioration de l'efficacité opérationnelle, développement de la mobilité durable et évitement des émissions de GES. Contribution à l'évitement d'émissions de GES au travers de ses activités de prévention, de valorisation et de traitement des déchets.</p> <p>RISQUES : Enjeu de réduction des émissions de GES dans la gestion des activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Système de management environnemental ISO 14001 afin de maîtriser et réduire l'impact des activités sur l'environnement - Politique de mobilité durable en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes du groupe afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre par la promotion de l'éco-conduite, la favorisation des modes de transports partagés et doux et prise en compte des performances environnementales dans le calcul de la prime d'intéressement - Mesures visant à éviter la production des GES : <ul style="list-style-type: none"> • ISDND : couverture des sites en fin d'exploitation • Réduction des kilométrages parcourus grâce à des outils informatiques ou à l'up-sizing des véhicules • Réduction de l'usage d'énergies fossiles • Amélioration de l'efficacité énergétique des installations - Activités permettant de trier plus et de mieux valoriser les déchets - Plan de sobriété énergétique 	<p>Chapitre 4 Section 4.4</p>
<p>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	<p>RISQUES : Dégradation des installations et interruption des services en lien avec les conditions climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plans de continuité d'activités en lien avec les conditions climatiques, notamment en cas d'inondation ou de fortes précipitations ou en lien avec les arrêts de restriction de consommation d'eau lors d'épisodes de sécheresses - Procédures de gestion du risque incendie - Plans d'investissements pour adapter les installations 	<p>Chapitre 4 Section 4.5</p>

Enjeux matériels	Risques et opportunités associés pour Pizzorno Environnement	Politiques et principales mesures de maîtrise	Chapitre
PRÉVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX ET DES SOLS	<p>OPPORTUNITÉS : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et de préservation des ressources</p> <p>RISQUES : Pollution des eaux et des sols et mise en cause de la responsabilité de Pizzorno Environnement.</p> <p>Risque d'image et de difficultés à obtenir de futures autorisations d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exploitation axées sur la prévention de la pollution des eaux et des sols - Système de management environnemental ISO 14001 afin de maîtriser et réduire l'impact des activités sur l'environnement - Programmes de surveillance pour les agences et respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux - Diagnostic de pollution du sol à chaque ouverture de nouvelle agence afin d'avoir un état initial - Investissement pour traiter les rejets atmosphériques et aqueux des installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 	Chapitre 4 Section 4.2
PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE L'AIR	<p>OPPORTUNITÉS : Développement de la mobilité durable et émissions de polluants évités</p> <p>RISQUES : Pollution de l'air, impact sur la santé publique et mise en cause de la responsabilité de Pizzorno Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exploitation axées sur la prévention de la pollution de l'air - Système de management environnemental ISO 14001 afin de maîtriser et réduire l'impact des activités sur l'environnement - Réduction des polluants via l'électrification de la flotte de véhicules légers et les camions GNV qui émettent moins de particules fines - Programmes de surveillance des rejets - Optimisation des réseaux biogaz et couverture des sites pour réduire les émissions de biogaz diffus 	Chapitre 4 Section 4.2 Section 4.3
RECYCLAGE ET UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES EN EAU	<p>RISQUES : Difficultés d'accès aux ressources en eau compromettant la capacité du Groupe à exercer ses activités.</p> <p>OPPORTUNITÉS : Contribution à l'action citoyenne de préservation de la ressource en eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exploitation axées sur l'utilisation de l'eau - Système de management environnemental ISO 14001 afin de maîtriser et réduire l'impact des activités sur les ressources en eau - Mesures mises en place afin de maximiser l'utilisation d'eau recyclée - Adaptation des modes de nettoyage pour limiter les consommations d'eau 	Chapitre 4 Section 4.2
PRÉVENTION DES NUISANCES ET SÉCURITÉ DES SERVICES	<p>RISQUES : Nuisances associées aux activités de Pizzorno Environnement. Accidents impliquant des véhicules de Pizzorno Environnement et des tiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'exploitation visant à assurer la sécurité des tiers - Système de management environnemental ISO 14001 afin de maîtriser et réduire l'impact des activités sur l'environnement - Mesures de prévention des nuisances : contre l'envol des poussières (via l'arrosage et le ramassage des envols sur et autour des sites), contre les nuisances liées aux goélands (via la présence d'un fauconnier sur l'Ecopôle Azur Valorisation), contre les bruits et contre les odeurs - Suivi des réclamations et mises en place de mesures correctives - Mesures de prévention et d'actions correctives pour lutter contre les « points noirs »⁴ 	Chapitre 4 Section 4.2 Chapitre 5 Section 5.3
GESTION DES ESPACES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ	<p>OPPORTUNITÉ : Développement de partenariats avec les parties prenantes locales pour préserver et développer la biodiversité.</p> <p>RISQUES : Atteintes et/ou pertes de biodiversité. Coûts de remédiation et de compensation. Perte d'autorisation d'exploiter. Dégradation de l'image de l'entreprise.</p>	<p>Politique biodiversité intégrant 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi régulier de l'évolution de la biodiversité ; • Préserver la biodiversité des écosystèmes au travers de partenariat avec les parties prenantes locales ; • Mettre en œuvre des plans d'actions biodiversité sur 100% des sites écologiquement sensibles du Groupe. <p>- Application du principe « Eviter, Réduire, Compenser » sur l'ensemble des projets structurants des activités du traitement</p>	Chapitre 4 Section 4.2
TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS	<p>RISQUES : Défaut de traçabilité des déchets et mise en cause de la responsabilité de Pizzorno Environnement. Risque d'image et difficultés à obtenir de futures autorisations d'exploitations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Système de veille réglementaire et évaluation du niveau de conformité - Procédure d'informations préalables - Registres des déchets (solution logicielle) - Dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets via Trackdéchets (uniquement déchets dangereux) - Vérification de la conformité des exutoires - Réglementation sur la surveillance vidéo des déchargements au niveau ISDND et UVE - Dossiers TFF Transfert Trans frontalier 	Chapitre 4 Section 4.2

2.3 LA STRATÉGIE RSE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

LES AXES ET ENGAGEMENT DE LA STRATÉGIE RSE

Les résultats de l'analyse de matérialité, l'identification des risques et opportunités associés ainsi que la rationalisation des catégories de risques et opportunités ont permis de restructurer la stratégie RSE de Pizzorno Environnement autour de 3 grandes ambitions et 11 engagements :



LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DU GROUPE À LILLE PAR LE BIAIS D'UNE SOCIÉTÉ À MISSION

Depuis 2022, le Groupe a étendu son maillage territorial aux Hauts-de-France en remportant les prestations de collecte des déchets ménagers de 61 communes de la Métropole Européenne de Lille représentant plus de 500 000 habitants pour une durée de 7 ans. Le Groupe accompagne la métropole sur trois projets d'évolutions stratégiques :

- L'évolution des modes de collectes : biodéchets, verre, extension des consignes de tri ;
- L'accompagnement de plan de prévention visant la réduction des déchets et l'amélioration de la qualité du tri ;
- La mise en œuvre de prestations associant innovations techniques, sociales et environnementales.

La structure du Groupe dédiée à ce marché, DEVERRA, a engagé en 2023 le processus pour devenir « société à mission » en lien avec les acteurs du territoire. Ayant l'ambition de donner une finalité d'ordre sociale et environnementale, elle a ainsi entamé une démarche de co-construction de sa raison d'être et d'identification des objectifs structurants associés avec ses parties prenantes internes mais aussi externes, dont ses fournisseurs, clients ou encore partenaires.

LA CONTRIBUTION DU GROUPE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030, le programme de développement durable à l'horizon 2030 qui mobilise l'ensemble des acteurs, Etats, entreprises et société civile. Au cœur de ce dernier se trouvent 17 Objectifs et 169 cibles (ou sous-objectifs) qui, sous peine d'être atteints, permettront la transition vers un modèle de développement durable.

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis plusieurs années, PIZZORNO Environnement n'a pas renouvelé son engagement en 2023. Le Groupe a en effet décidé de mobiliser ses ressources pour la préparation des évolutions réglementaires du reporting extra-financier comme la CSRD, sans pour autant perdre de vue son alignement avec les objectifs du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pizzorno ENVIRONNEMENT contribue à l'atteinte des ODD à deux échelles :

Indirectement, en soutenant ses parties prenantes dans leurs initiatives.

Dans le cadre de ses activités, par la mise en place de stratégies opérationnelles

A son échelle, le Groupe contribue directement à l'atteinte des cibles des 5 ODD suivants :

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TOUT EN OPTIMISANT L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



CIBLE 5 : d'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Le Groupe assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Il associe les acteurs de ses territoires pour développer une économie circulaire et sensibiliser les citoyens

- 196 019 tonnes de déchets valorisés en matière, soit 43% des déchets traités en France
- 12 475 citoyens sensibilisés en 2023

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



CIBLE 1 : renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Le Groupe met en œuvre une politique de réduction de ses émissions directes de GES et contribue à éviter des émissions de CO2 au travers de ses activités de recyclage, de compostage et de valorisation énergétique

- En 2023, le Groupe a contribué à éviter l'émission de 76 476 tonnes équivalent carbone

15 VIE TERRESTRE



CIBLE 5 : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Le Groupe contribue à préserver les milieux naturels par le traitement des déchets produits et met en œuvre des politiques pour réduire l'impact de ses activités sur les eaux, les sols, et la biodiversité

- Préservation des eaux et des sols sur les sites de stockage par la mise en place de barrières active/passive des sols, le traitement de 199 537 m3 de lixiviats et la mise en place de plan de surveillance des rejets aqueux sur les sites sensibles.
- 100% des sites écologiquement sensibles sont couverts par la politique biodiversité du Groupe et sur lesquels sont menées des actions selon le principe « Eviter – Réduire – Compenser »
- Inventaire initial faune/flore sur l'ensemble des sites et suivi des évolutions du milieu naturel
- Préservation de 100ha de forêt sur le site de Cabasse

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DÉVELOPPER ET PROTÉGER LES COLLABORATEURS ET TERRITOIRES D'IMPLANTATION

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



CIBLE 6 : d'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

Le Groupe contribue à créer un environnement propre et durable en ville par la collecte et le traitement des déchets de 7 millions d'habitants citoyens en France et au Maroc, et par l'assainissement de leurs lieux de vie. En 2023, il a traité 562 786 tonnes de déchets dont 453 236 tonnes traités en France.

Le Groupe mène une politique de mobilité propre et durable pour limiter l'impact de ses activités sur la qualité de l'air. Il gère une flotte en France composé de 28% de véhicules électriques ou à faibles émissions (GNV, bioGNV, B100, HVO, hybride) contre 23% en 2022, une progression traduisant l'évolution favorable du mix énergétique de la flotte.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



CIBLE 5 : d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Le Groupe s'engage pour l'insertion professionnelle en son sein et contribue à la vitalité économique et sociale des territoires en créant notamment des emplois locaux

- 778 embauches en 2023
- 204 salariés avec un « profil éligible insertion »

03

**CRÉER
ENSEMBLE DE
LA VALEUR ET
DES RELATIONS
DE CONFIANCE**

3.1 FOURNIR DES SOLUTIONS INNOVANTES ET DE PROXIMITÉ RÉPONDANT AUX EXIGENCES DE NOS CLIENTS EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE VIE

VEILLER À LA QUALITÉ, INNOVER ET SE DIGITALISER POUR MIEUX SATISFAIRE LES CLIENTS

Pour Pizzorno Environnement, développer l'économie circulaire et accompagner la transition écologique passent par une offre de solutions de qualité, technologiquement éprouvées, à même de répondre aux besoins et attentes de ses clients. L'innovation et la digitalisation sont au service de l'amélioration de l'efficacité des services et permettent au Groupe de répondre aux exigences réglementaires applicables aux métiers du déchet.

LES POLITIQUES ET LA CHARTE SQE

Depuis 2017, le Groupe réaffirme ses ces principes d'organisation et ses engagements en matière de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement, à travers sa charte SQE, actualisée chaque année.

Cette charte est déclinée en politiques Sécurité, Qualité, Environnement (SQE) au sein de ses différentes agences et sites industriels afin de garantir la satisfaction des clients. En accord avec ses valeurs d'exigence, d'innovation, de proximité, et de responsabilité, Pizzorno Environnement s'assure de la correcte mise en œuvre de ces politiques et du système de management associé.

En 2023, 13 coordinateurs SQE assurent la mise en œuvre opérationnelle de la charte sur les sites du Groupe.

Partie intégrante du management de la qualité, le Groupe met en place des dispositifs d'écoute et de relations avec ses clients. Le Groupe dispose d'un système d'enquêtes de satisfaction client matérialisé par un questionnaire adressé tous les trois ans maximum aux clients, ou selon les besoins locaux. Ce questionnaire porte sur 3 critères : la relation commerciale, la qualité des prestations et du support administratif. Les plans d'actions intègrent les résultats de ces enquêtes pour améliorer la qualité de service et favoriser une collaboration de long-terme avec les clients

En 2023, 72% du chiffre d'affaires est couvert par une certification qualité ISO 9001. Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'un taux de renouvellement des marchés publics pour des contrats de Services de plus de 98%, démontrant la confiance qui lui est portée par ses clients.

The image shows the ISO 9001 logo, which consists of the text 'ISO' in a smaller font above '9001' in a larger, bold font, all in white on a blue background.The image shows the word 'QUALITE' in white, uppercase letters on a blue background.

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de cette relation de confiance et afin de garantir la satisfaction et la qualité du service de gestion des déchets sur les territoires où il est présent, Pizzorno Environnement a assuré la continuité du service public sur les territoires de Nice et de Toulon en 2023. En effet, les travaux de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Nice et le dépôt de bilan de l'opérateur ECORECEPT dans la région Toulonnaise avaient compromis la bonne gestion des déchets sur ces deux territoires en 2023. L'intervention de Pizzorno Environnement en tant qu'installation de proximité, prenant en charge la gestion temporaire de ces déchets, a permis de faire la transition pendant cette phase de travaux sur l'UVE de Nice et de changement d'exploitant pour le SITTOMAT sur le territoire Toulonnais

LA DÉMARCHE D'INNOVATION

Depuis 2022, le Groupe possède une cellule veille et innovation pilotée par le service RSE au sein de laquelle des représentants de chaque service partagent mensuellement leurs connaissances et les résultats de leurs recherches liées à l'innovation. Cette cellule a pour but de créer des synergies entre les services autour des projets d'innovation et de favoriser l'intelligence collective.



En cohérence avec sa volonté d'être un acteur de la transition écologique et de toujours mieux satisfaire ses clients, le Groupe a poursuivi l'élargissement de ses missions historiques et sa dynamique commerciale en se positionnant sur de nouveaux marchés, tels que la prévention des déchets et les services aux entreprises et particuliers.

Les services de collecte, de tri et de valorisation des déchets d'activités économiques (DAE) sont un axe important de développement pour le Groupe, proposés à travers l'offre commerciale PEP's, pour Pizzorno Environnement Professionnels Services. Cette offre s'adresse aux entreprises, quelles que soient leurs tailles et secteurs d'activités, ainsi qu'aux particuliers. Elle leur propose une large gamme de prestations sur mesure, de la collecte à la valorisation des déchets en passant par la location de bennes, le nettoyage et l'assainissement. Le réseau d'agences du Groupe garantit quant à lui proximité et réactivité, deux éléments clés pour assurer la satisfaction des clients.

En 2023, le Groupe a travaillé avec l'agglomération Valence Romans afin de l'accompagner dans la réduction des tonnages de déchets produits dans le cadre d'une démarche expérimentale de l'ADEME. (voir section 3.3 Dialoguer avec nos parties prenantes). Signe d'une évolution des métiers et des mentalités, la rémunération du Groupe est assujettie à l'atteinte des objectifs de réduction des quantités de déchets et d'amélioration des flux.

Pour optimiser les solutions existantes et en proposer de nouvelles, Pizzorno Environnement réalise des activités de veille réglementaire, technologique et concurrentielle régulières.

Le Groupe investit également dans de nouvelles technologies pour rester à la pointe, par exemple en acquérant des véhicules à faibles émissions (GNV, BioGNV et électricité).

Des vélos électriques cargo sont ainsi utilisés depuis 2023 pour la collecte dans les hyper centres de la Métropole de Lyon.

**ICI ON
TRIE !**

Depuis 2022, le Groupe a mis en service une unité de déconditionnement et de traitement des bio déchets sur l'Ecopôle Azur Valorisation à Pierrefeu-du-Var. Grâce au déconditionneur Flexidry© Green Creative, les biodéchets sont séparés de leurs éventuels emballages et transformés en soupe organique. Celle-ci est ensuite acheminée chez un prestataire externe pour y être valorisée en biogaz pour la production d'énergie par un procédé de méthanisation. (Voir section 4.1 Promouvoir l'économie circulaire, les modes de consommations responsables et l'écologie industrielle territoriale).

Afin de répondre à l'enjeu de prévention des déchets, le Groupe s'appuie sur une approche basée sur l'innovation sociale et la modification des comportements des usagers. Une doctorante a dans ce cadre rejoint le Groupe depuis 2022 par le biais d'un contrat Cifre (Conventions industrielles de formation par la recherche) et effectue des recherches sur l'enjeu de la prévention des déchets. Pizzorno Environnement considère la sensibilisation des acteurs comme un levier clé pour réduire la quantité de déchets produits et préserver les matières premières épuisables.

L'ENJEU DE LA DIGITALISATION

Au quotidien, Pizzorno Environnement fait appel aux technologies digitales pour optimiser ses activités de service, par exemple en géo guidant les chauffeurs afin de rendre les circuits de collecte efficaces, ou encore en suivant en direct les prestations afin de relever les anomalies, et pouvoir ainsi les traiter plus rapidement.

Le Groupe a proposé en 2023 la mise en place d'une solution de Click N'Collect dans le cadre du marché avec la Dracénie Provence Verdon Agglomération. Cette solution digitale dédiée aux commerçants permet la collecte de cartons en porte à porte en quelques minutes grâce à une application. Depuis sa mise en place, une nette augmentation du tri et une fluidification des collectes ont été observées, participant ainsi à l'amélioration des performances

environnementales et de la qualité de vie de l'agglomération.

Des systèmes digitaux pour améliorer le dialogue entre les clients, les usagers et les prestataires ont également été développés.

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets de la Métropole du Grand Lyon par exemple, le Groupe, en collaboration avec la start up Publidata, a proposé une solution digitale de guichet unique. Cette solution permettra, dès 2024, une gestion et une information personnalisée auprès de l'utilisateur avec l'envoi de notification. La sensibilisation des usagers grâce à ces feedbacks vise à améliorer la qualité du tri et réduire les quantités de déchets produites.

Auprès de Valence Romans

Agglomération, Pizzorno Environnement a également mis en service sur plusieurs véhicules de collecte, une solution de caractérisation des déchets, développée par la start-up française Lixo. Cette technologie combine du hardware avec la présence d'un système de caméra, de la géolocalisation et de l'intelligence artificielle. Elle permet l'identification des erreurs de tri sur des collectes sélectives et d'ordures ménagères. Basé sur le principe de machine learning, le système améliore en continu la reconnaissance des déchets, au fil des tournées, pour réduire le taux de refus. Cette technologie permet ainsi de cibler avec précision les zones où des campagnes de sensibilisation au tri seront les plus pertinentes et de mesurer l'impact des opérations de communication auprès des usagers.



Deux applications permettent enfin de signaler des incidents et des anomalies dans le cadre de la collecte des déchets. La première s'adresse aux riverains et permet de signaler des événements tels que des dépôts sauvages, afin d'alerter les équipes sur le terrain pour une intervention immédiate. La seconde, à destination des chauffeurs du Groupe, permet de remonter des anomalies identifiées lors des tournées, comme une rue fermée ou un bac cassé, afin de mettre rapidement en place des mesures d'adaptation efficaces.

PROPOSER DES SOLUTIONS QUI AMÉLIORENT LA QUALITÉ DES LIEUX DE VIE

De par la nature de ses activités de propreté, Pizzorno Environnement contribue à l'amélioration de la qualité des lieux de vie. Le Groupe offre des services de nettoyage des espaces publics tels que les marchés alimentaires, les écoles, les espaces urbains ou encore les plages et littoraux. Ces activités incluent notamment le ramassage de déchets sur la chaussée, le ramassage des envois des déchets vers la mer, le nettoyage mécanisé et manuel des voiries. Ce type d'activités rend les espaces publics plus propres, plus sûrs et plus agréables, impactant positivement le bien-être des populations et la qualité de vie.

Les solutions de propreté proposées par Pizzorno Environnement sont basées sur

une écoute attentive des besoins et une adaptabilité accrue aux particularités des territoires.

Par exemple, Pizzorno Environnement assure la collecte de 42 marchés alimentaires et forains d'une trentaine de communes du Grand Lyon. Le Groupe participe à l'opération « marchés propres » avec la mise en place de conteneurs dédiés par matières (cartons, caquettes, biodéchets) dans lesquels les exposants peuvent trier leurs déchets. L'opération vise à augmenter le taux de valorisation et réduire le tonnage de déchets ménagers. Elle participe également à un environnement plus propre dans les différentes communes.



Dans le cadre de son contrat avec la ville de Marseille, le Groupe poursuivi en 2023 le nettoyage des 21 plages publiques de la ville. Réalisé tout au long de l'année, ce nettoyage participe à la préservation de la mer Méditerranée et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.



Le Groupe a également fourni plus de 2500 cendriers de plage réutilisables, distribués sur l'ensemble des plages publiques de la ville de la Seyne-sur-Mer et conçus spécialement pour répondre au besoin des vacanciers afin de protéger le littoral.

Concernant les mégots, une collaboration avec la start-up TchaoMegot va permettre, en 2024, le déploiement d'une vingtaine de cendriers dans le centre-ville de Draguignan afin d'en améliorer la collecte.

Après dépollution, ces mégots de cigarette seront recyclés en isolant éco conçu pour le bâtiment ou en rembourrage textile. Cette action vise à garantir la propreté du centre historique de la ville et de ses quartiers périphériques et ainsi à améliorer la qualité de vie de ses habitants.



3 femmes

au conseil d'administration **SOIT 50% DE FEMMES**

GARANTIR LA PROTECTION ET GESTION DES DONNÉES INFORMATIQUES DES CLIENTS

L'évolution des risques liés à la cyber sécurité fait l'objet d'une veille régulière afin d'adapter les procédures du Groupe.

Pizzorno Environnement agit à plusieurs niveaux afin de garantir la sécurité de ses systèmes d'information et de prévenir de potentielles atteintes et cyber-attaques pouvant se traduire par des violations des données voire une déstabilisation de ses activités :

Application de la politique de protection des données en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)

Nomination d'un Délégué à la Protection des données (DPO) externe à Pizzorno Environnement

Mise en place des bonnes pratiques recommandées par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'informations (ANSSI) afin de sécuriser les données

Réalisation d'audits sécurité réguliers via un prestataire externe afin d'identifier les risques et de mettre en œuvre des actions correctives

Définition du plan de reprise d'activité et réalisation de sauvegardes quotidiennes externalisées de type hors ligne

Communication régulière sur les bonnes pratiques à appliquer par le RSSI (Responsable Sécurité des Systèmes d'Information)

Le Groupe veille ainsi à la protection de l'ensemble des données, qu'il s'agisse de celles de ses collaborateurs ou de celles de ses clients, et des usagers des nouvelles applications déployées dans le cadre des prestations.

3.2 AGIR DE FAÇON ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

UNE GOUVERNANCE TRANSPARENTE ET PÉRENNE

Pizzorno Environnement a choisi depuis 2017 d'appliquer le code de gouvernement MiddleNext, adapté à la nature de l'entreprise. Le Groupe entend suivre et mettre en place la majorité des recommandations et suivre les principes de bonne gouvernance (Pour des informations détaillées, voir le chapitre sur le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, de notre rapport de gestion).

LES ORGANES DE GOUVERNANCE

En 2023, le Groupe dispose d'un conseil d'administration paritaire composé de six membres, dont deux indépendants et un membre salarié dans l'entreprise

En accord avec les pratiques de place relatives à une bonne gouvernance, depuis 2015, le Groupe dissocie les fonctions de présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale. En 2023, la présidence du Conseil d'Administration est assurée par Mme Magali DEVALLE, et la direction générale par Monsieur Frédéric DEVALLE.

La stratégie et les indicateurs de

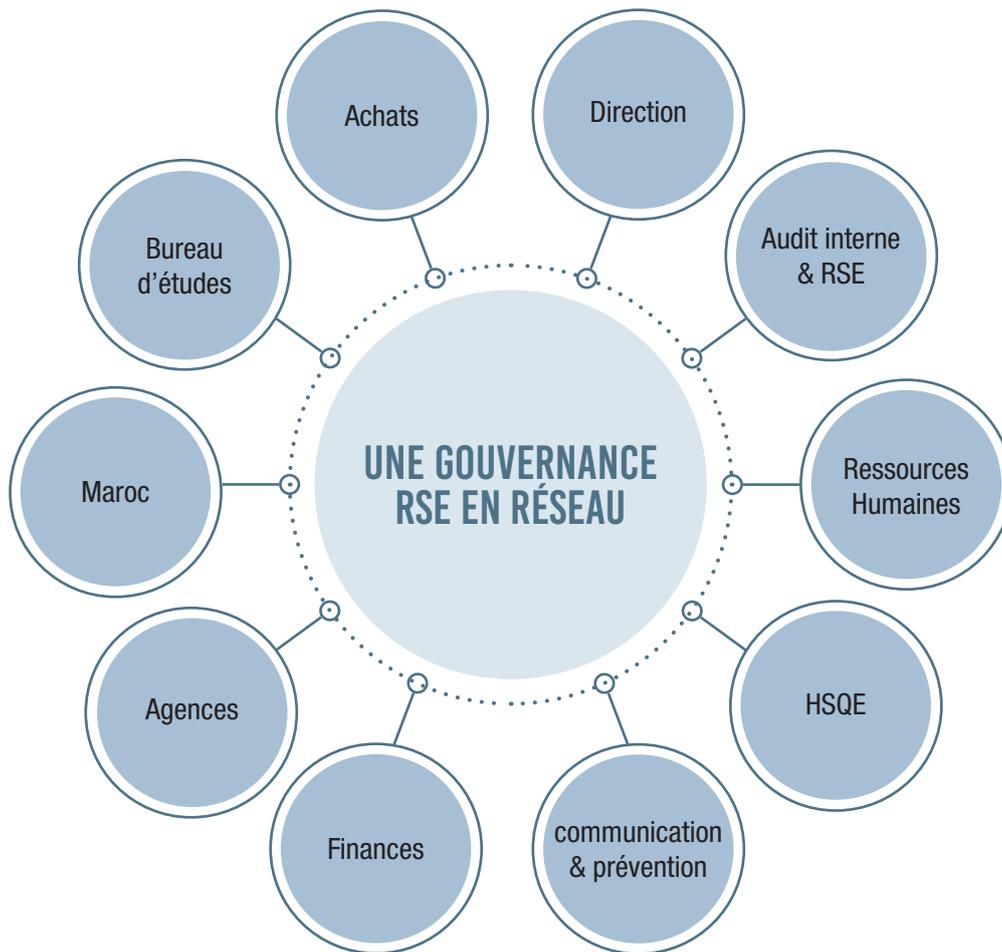
performance sociale et environnementale sont revus annuellement par les membres du comité de direction. La mise en œuvre de la démarche RSE est portée par la responsable du service Audit interne et RSE, directement rattachée à la Direction Générale Adjointe aux Finances, et qui anime également le réseau de référents RSE du Groupe.

De plus, l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés dans le déploiement de la

stratégie RSE, les engagements étant déclinés et intégrés dans les systèmes de management à travers des indicateurs et des procédures spécifiques.



LA GOUVERNANCE DE LA RSE



GARANTIR L'ÉTHIQUE ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Pizzorno Environnement a mis en place un dispositif de conformité à la déontologie et à l'éthique des affaires afin de garantir l'éthique et de lutter contre la corruption. Une vigilance particulière est ainsi portée à la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion des fonds et les pots de vin.

Depuis 2017, le Groupe dispose d'un code de conduite annexé à son règlement intérieur, applicable à toutes les entités du Groupe en France et obligatoire pour chaque collaborateur. Il présente les règles applicables à l'égard des partenaires commerciaux et des administrations, notamment en matière de paiements de facilitation, de lobbying externe ou encore de cadeaux et invitations. Il inclut également les

comportements à adopter pour assurer une concurrence loyale, éviter les conflits d'intérêts et protéger les informations confidentielles.

Dans le cadre de ce dispositif, Pizzorno Environnement a établi une cartographie des risques de corruption, et a initié sa mise à jour en 2023. L'exercice a permis d'identifier les fonctions les plus vulnérables à ces risques. Des actions de sensibilisation et de formation auprès de l'ensemble de ses cadres et des nouveaux arrivants sont également déployées depuis 2021 sur les sujets de l'éthique des affaires et des risques de corruption.

Le Groupe dispose d'un Comité Conformité pouvant activer un droit d'alerte, composé de Magali DEVALLE,

Présidente, Philippe Bonifacio, Directeur Juridique, et Hervé ANTONSANTI, Directeur de la Branche Valorisation et Traitement.

Pizzorno Environnement dispose également depuis 2019 d'une politique qui encadre les partenariats et sponsorings en faveur des acteurs locaux, notamment pour soutenir la pratique sportive et la vie culturelle et citoyenne. Elle s'appuie sur une procédure d'évaluation de l'intérêt du partenariat ou sponsoring et des risques associés. Chaque demande est ainsi examinée par la Direction Générale de Pizzorno Environnement.

Enfin, soucieux du respect des politiques fiscales, le Groupe respecte les normes internationales de l'OCDE dans ses relations avec les autorités fiscales comme dans sa prise en compte de l'obligation de déclaration pays (CBCR) en matière de prix de transfert notamment (Loi de Finances 2016). Aussi, le Groupe ne prend pas en compte les considérations fiscales dans les choix de ses implantations, qui répondent aux besoins des clients et des territoires.

DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES

Pizzorno Environnement est conscient des risques associés à sa chaîne d'approvisionnement, tant en termes d'atteintes potentielles aux droits de l'homme et à l'environnement associées aux fournisseurs, que de ruptures liées à des restrictions d'accès aux ressources dues à la hausse du coût des matières premières. La Direction des Achats a la responsabilité de piloter et de superviser les mesures mises en place dans le cadre de la démarche d'achats responsables.

Chaque année, le Groupe demande à ses fournisseurs de signer une lettre d'engagement dans laquelle ils s'engagent à respecter non seulement les procédures d'achats, mais aussi les normes européennes liées au droit du travail, notamment les conventions de l'OIT, et celles liées à la protection de l'environnement.

En 2023, 94% des fournisseurs les plus importants ont renouvelé leur engagement en signant cette lettre, contre 93% en 2022.

En complément, le Groupe effectue une évaluation annuelle de ses fournisseurs et sous-traitants les plus stratégiques. Cette dernière prend en compte des critères telle que la qualité de la relation client-fournisseur, le rapport qualité-prix, le respect de la réglementation environnementale et des normes de sécurité. Le fournisseur est à la fois évalué par l'acheteur mais également par l'utilisateur final du produit ou de la

prestation. Cette démarche permet de limiter le risque de conflit d'intérêt lors de la réalisation des évaluations.

Cette évaluation conduite par la Direction des Achats est complétée d'une évaluation par chaque agence bénéficiant des produits ou des prestations, en collaboration avec les coordinateurs SQE, afin d'identifier tout manquement

En 2023, 94% des fournisseurs les plus importants ont renouvelé leur engagement en signant cette lettre, contre 93% en 2022

aux règles de qualité, de sécurité ou de respect de l'environnement de la part du fournisseur. Ces évaluations sont systématiquement communiquées aux fournisseurs en toute transparence. En cas d'insatisfaction, un plan d'actions peut être demandé. En cas de manquement aux règles de qualité, sécurité ou respect de l'environnement répété et non corrigé par le fournisseur, le Groupe peut être amené à mettre fin à la relation commerciale.

Afin de limiter les risques d'exploitation illégale de travailleurs étrangers, le Groupe demande tous les semestres

à ses fournisseurs et sous-traitants de fournir une liste de leurs employés de nationalité étrangère associée à leurs permis de travail.

Les fournisseurs et prestataires ont également la possibilité de suivre le processus d'alerte pour signaler les situations de harcèlement qu'ils pourraient rencontrer au sein du Groupe.

Afin de prévenir et mitiger les risques de ruptures d'approvisionnement, le Groupe diversifie son panel de fournisseurs pour les différentes catégories d'achats et met en place des stocks.

Concernant le paiement de ses fournisseurs, le Groupe garantit le respect des délais réglementaires, soit 45 jours fin de mois au maximum.

Engagé pour le développement de l'économie de ses territoires d'implantation, Pizzorno Environnement privilégie les achats auprès de fournisseurs locaux et régionaux. En effet, 99,3% des achats du groupe sont réalisés en France. Pour certaines catégories de produits l'approvisionnement se fait exclusivement en Europe, à l'image des tenues de travail achetées auprès de fournisseurs italiens. Cette approche permet de bénéficier d'une plus grande réactivité et de réduire les distances parcourues par les intrants nécessaires aux activités du Groupe.

3.3 DIALOGUER AVEC NOS PARTIES PRENANTES

L'APPROCHE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Pizzorno Environnement est un acteur de l'économie circulaire qui accompagne les territoires et leurs habitants dans le développement de l'économie circulaire et plus particulièrement dans la prévention, réduction, valorisation et traitement des déchets, ainsi que dans le nettoyage et l'assainissement. Le Groupe considère que les défis environnementaux, sociaux et sociétaux associés à la transition écologique doivent être relevés de manière collective. Il entend ainsi développer de nouvelles formes de coopérations transversales avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus particulièrement avec ses parties prenantes. Afin d'intégrer ces enjeux dans sa stratégie, Pizzorno Environnement met en place des mécanismes d'échange différenciés en fonction des acteurs et de leurs thématiques d'intérêts. Ces relations de proximité alimentent un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs et permettent au Groupe de mieux appréhender les évolutions, risques et opportunités liés au développement durable.

A titre d'illustration, le Groupe a mené un projet d'intelligence collective sur le territoire de Valence Romans

Agglomération en 2023 afin de participer à l'amélioration du cadre de vie des QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville). Les parties prenantes externes de Pizzorno Environnement ont ainsi été consulté pour réaliser des diagnostics terrains et élaborer des plans d'actions de gestion des déchets. 259 personnes au total ont été impliquées à travers des entretiens collectifs et individuels, des questionnaires et des ateliers « World café », incluant des habitants du quartier, des professionnels, dont les services de la ville, des associations, des comités de quartiers ou encore des commerces, issus des QPV concernés. Cette co-construction contribue directement à une amélioration de la qualité de vie de tous.

Par ailleurs, la structure du Groupe dédiée à la collecte des déchets ménagers pour la Métropole de Lille,

DEVERRA, a engagé le processus pour devenir « société à mission » en lien avec les acteurs du territoire. Elle a ainsi entamé en 2023 une démarche de co-construction de sa raison d'être avec ses parties prenantes internes mais



aussi externes, dont ses fournisseurs, clients ou encore partenaires. Plusieurs séminaires et ateliers ont été organisés afin de faire émerger la raison d'être qui sera inscrite dans les statuts du Groupe et d'identifier les objectifs sociaux et/ou environnementaux qui lui seront associés.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET DES MODES DE DIALOGUE

CLIENTS

Innovation, performance, qualité, satisfaction globale, emploi, sécurité, gestion des nuisances. Modèle d'affaire évoluent en prenant en compte les clients directs et indirects ce qui impacte les tarifs fixés.

Réponses aux appels d'offres, réunions, enquêtes de satisfaction, outils digitaux, consultations publiques, site internet, signalements.

Collectivités - Clients industriels - Usagers

SOCIÉTÉ CIVILE ET HABITANTS BÉNÉFICIAIRES

Gestes écocitoyens, sensibilisations, accompagnement dans la gestion des déchets et la prévention de la production, réduction des pollutions.

sponsoring, mécénat, visite de site, campagnes de prévention et de sensibilisation, opérations de nettoyage, affichage, plaquettes, gestion des « points noirs », participations à des commissions thématiques plusieurs fois par an, participation à des réunions de quartiers et de salons.

Riverains - Associations et fondations - Organisations environnementales - Instituts de recherches - Monde académique et universitaire - Médias - Fondations professionnelles (ex : SNEFID)

EMPLOYÉS

Emploi, santé et sécurité, bien-être, formation, employabilité.

Forums emplois et salons, dialogue social, IRP, journal interne, sessions de formation.

Salariés (opérateurs de terrain et fonctions administratives) - IRP et syndicats - Candidats

AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATEURS

Conformité réglementaire, éthique, durabilité économique.

Respect des lois, contribution fiscale, concertations locales, débats publics.

Gouvernements - Autorités locales - Autorités de contrôle - Institutions Européennes

FOURNISSEURS ET PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

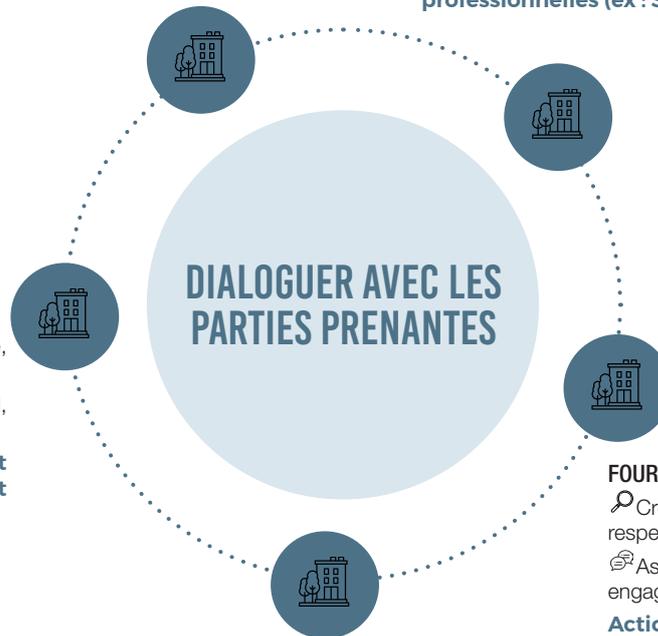
Création de valeur, partenariat durable, éthique et respect, performance.

Assemblées générales, évaluations, audits, charte engagement fournisseurs, réunions.

Actionnaires - Investisseurs - Fournisseurs et sous-traitants - Fédération professionnelle - Autres acteurs financiers et économiques (banques, assurances...)

Thématiques d'intérêts et/ou attentes en termes d'informations

Mécanismes de dialogues existants



04

**CONTRIBUER À LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE TOUT
EN OPTIMISANT
SON EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE**

4.1 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LES MODES DE CONSOMMATIONS RESPONSABLES ET L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Les activités du Groupe constituent un véritable levier pour contribuer au développement d'une économie bas carbone dans les territoires (voir section 4.4 Atténuer et s'adapter au changement climatique). Par extension, elles jouent aussi un rôle important dans la préservation des ressources naturelles. Dans sa volonté d'accompagner la transition écologique des régions, Pizzorno Environnement a adapté son modèle économique et élargi ses domaines d'activité pour inclure la prévention et la réduction des déchets.

**FRÉDÉRIC
DEVALLE,**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

“ Aujourd'hui, il nous semble incontournable de dépasser les dispositions liées à des normes d'exécution de service de collecte et de traitement des déchets. Nous souhaitons contribuer à atteindre des objectifs stratégiques, environnementaux et sociétaux et mettre en œuvre une posture de partenaire fort auprès des collectivités et industriels. C'est pourquoi Pizzorno Environnement dépasse le champ de ses activités historiques et se positionne désormais comme un accompagnateur de la transition écologique des territoires et de leurs habitants. ”

ACCROÎTRE LE POTENTIEL DE RECYCLAGE ET LA VALORISATION MATIÈRE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET APPROCHE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

En France, le contexte réglementaire promeut l'économie circulaire et fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Dans ce contexte, Pizzorno Environnement accentue ses efforts pour prévenir la production de déchets et valoriser une part toujours plus importante de déchets non dangereux afin de réduire le recours à l'enfouissement.

LA LOI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (LTECV 2015)

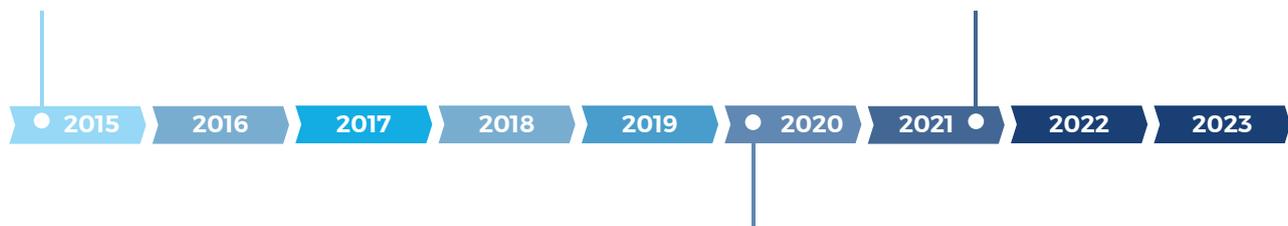
La loi de Transition Énergétique pour la croissance Verte (LTECV 2015), désormais transposée dans le Code de l'Environnement, fixe des objectifs tel que :

- Réduire de 50% d'ici 2025 le stockage des déchets ménagers non dangereux par rapport aux volumes stockés en 2010
- Atteindre 65% de recyclage pour les déchets dangereux non inertes à horizon 2025

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS A ÉTÉ ACTÉ POUR LA PÉRIODE 2021-2027

Un nouveau plan national de prévention des déchets a été acté pour la période 2021-2027. Il s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 : Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.



LOI N°2020-105 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire renforce les objectifs fixés en 2015. Avec l'objectif de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat, elle fixe :

- L'interdiction des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040
- L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaire
- La création de fond pour le réemploi
- Le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité
- La mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs (1)
- La mise en oeuvre du tri des déchets biodégradables obligatoires pour tous les ménages
- La définition de conditions d'élimination pour les déchets non dangereux.

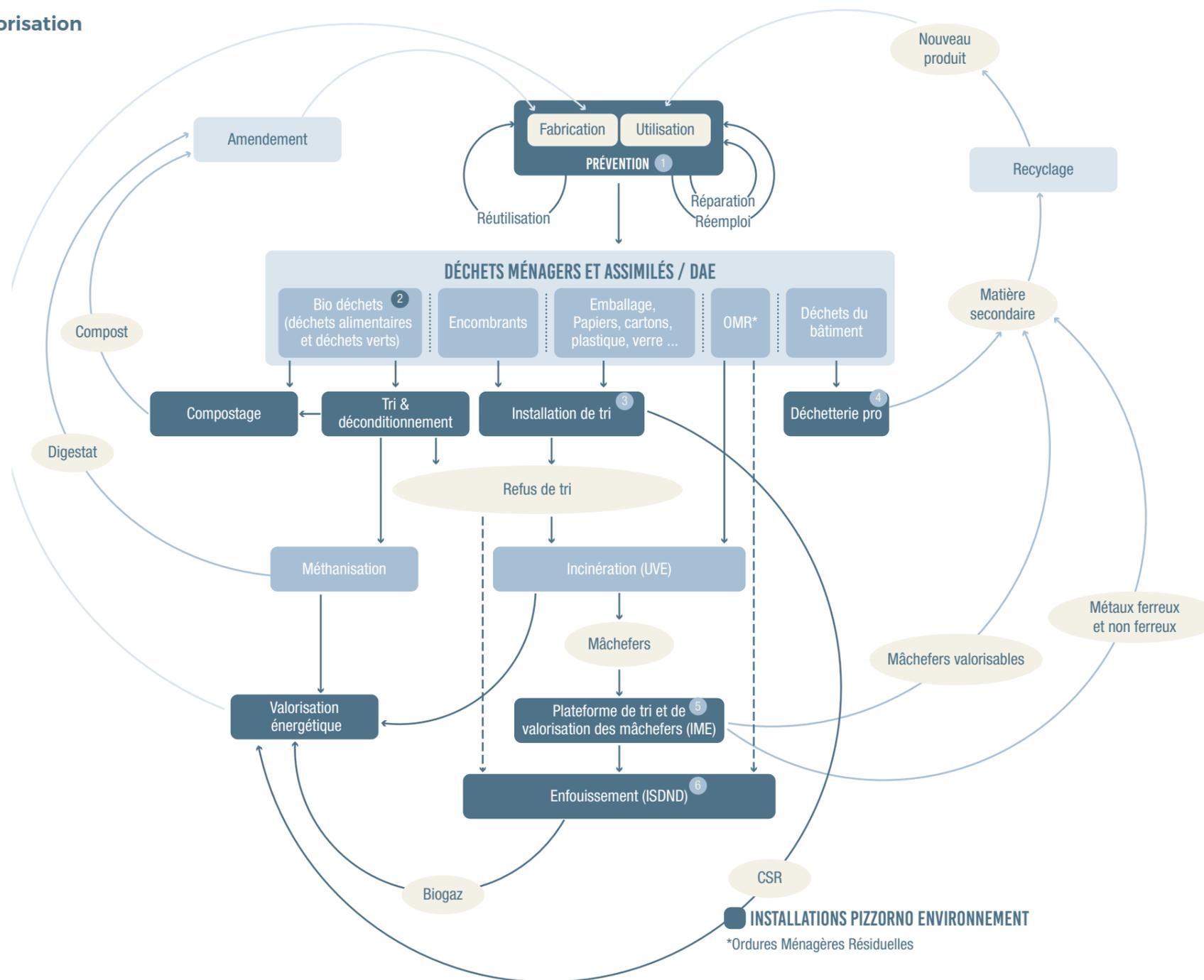
DE LA COLLECTE À LA VALORISATION

La maîtrise de Pizzorno Environnement sur l'ensemble de la chaîne de valeur du déchet permet une gestion optimisée et une valorisation des déchets en matière ou en énergie. La collecte des déchets peut se faire en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchetterie. Par la suite, selon leur nature, les déchets collectés sont orientés vers le circuit adéquat afin d'optimiser leur valorisation.

Dans le cadre du décret du 26 septembre 2021 relatif aux conditions de l'élimination des déchets non dangereux, Pizzorno Environnement a défini une procédure afin d'identifier les déchets dont l'enfouissement est interdit via des contrôles au sein des sites lors de la réception de déchargements de déchets et la mise en place d'un système de vidéosurveillance.



Circuit des déchets et typologie de valorisation



Le circuit des déchets suit l'ordre de priorité définie par la directive cadre de l'union européenne (directive 2008/98/CE) en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le respect de cette hiérarchie a pour objectif de réduire à un minimum les incidences négatives de la production et de la gestion des déchets et rendre plus efficace l'utilisation des ressources.

1

En 2022, le Groupe a créé un service dédié au développement de la prévention visant à réduire la quantité de déchets produits et d'en améliorer la qualité du tri par des actions de sensibilisation. En 2023, 12 475 citoyens ont été sensibilisés à la prévention des déchets et au tri.

2

Les déchets organiques collectés de manière séparative (déchets verts et biodéchets alimentaires) intègrent des cycles de valorisation matière pour être transformés en biomasse, en matière fertilisante ou en compost. En 2023, 11 239 tonnes de composts et 4 003 T de soupe organique ont été produites.

3

Les déchets provenant de collectes dites sélectives ainsi que les déchets d'activités économiques (DAE) sont dirigés vers des centres où le Groupe assure le tri pour produire des matières premières secondaires telles que le papier, les métaux, les plastiques, le verre ou encore le bois. Le processus combine des opérations de tri mécanique et manuel qui vont permettre de séparer les différents flux de matières avant leur expédition vers des filières de recyclage adaptées. Il s'agit ici de valorisation dite matière. Par exemple, en 2023, 27 219 tonnes de cartons et de papiers ont été valorisées, soit 3% de plus par rapport à 2022.

Le centre de tri du Muy produit du combustible solide de récupération (CSR) pour être valorisés en chaleur ou en électricité. Les refus de tri sont envoyés en priorité vers une unité de valorisation énergétique et en dernier recours sont éliminés en ISDND.

4

Depuis novembre 2022, Pizzorno Environnement a ouvert une déchetterie à Ste-Maxime, à destination des professionnels, et dont les horaires sont adaptés à leurs contraintes. Le partenariat avec Valobat, éco-organisme en charge de la gestion des déchets du bâtiment, permet de mieux tracer les déchets de chantiers et d'en améliorer le tri.

5

Les mâchefers résultants de l'incinération des déchets sont traités sur une plateforme dédiée pour extraire les matériaux recyclables ferreux et non ferreux, et produire des graves recyclables, matières premières secondaires valorisables en travaux publics notamment en sous-couches routières, ou en remblais. En 2023, le Groupe a valorisé 74 963 tonnes de graves recyclables issues de mâchefers soit une augmentation de 92% par rapport à 2022 s'expliquant par des travaux d'aménagement de la plateforme de l'Unité de Tri et Valorisation sur l'Eco pôle Azur Valorisation.

6

Arrivés en bout de chaîne, certains déchets ne trouvant pas de filière de valorisation matière ou énergie sont alors traités par stockage. Le Groupe a recours à l'enfouissement dans les ISDND d'Aboncourt (57) et d'Azur Valorisation (Pierrefeu-du-Var, 83). Seuls les déchets non dangereux ultimes y sont admis. En 2023, le site de Pierrefeu-du-Var a renforcé ses contrôles afin d'augmenter le taux de valorisation et de limiter le stockage de déchets ultimes.

Le biogaz capté sur les installations de stockage de déchets est valorisé énergétiquement. En 2023, le Groupe a généré 25 911 MWh PCI d'énergie (chaleur et électricité) au travers de la centrale de cogénération située sur l'ISDND d'Aboncourt et l'alimentation de ses process de traitement des lixiviats sur l'ensemble de ses sites.

En 2023, en France, 453 975 tonnes de déchets ont été traités, dont 43% ont été valorisés en tant que matière.

Par exemple, dans la région de Draguignan, dans le Var, des initiatives locales ont été mises en place pour améliorer le processus de recyclage du carton en améliorant la qualité du tri en amont par la mise en place d'une collecte monoflux. Ainsi des colonnes dédiées à la collecte du carton ont été installées. Une fois collecté, le carton est envoyé au centre de tri où il est vérifié et les indésirables dus à une possible erreur de tri sont ôtés. Ensuite, il est mis en balles avant d'être envoyé aux recycleurs. Ces initiatives sont une réponse à l'augmentation du volume de déchets carton.

Pizzorno Environnement poursuit également le développement de ses activités liées à la valorisation des biodéchets suite à la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi AGEC de 2020. Plusieurs initiatives ont été lancées par les autorités locales pour promouvoir la séparation des biodéchets des déchets ménagers. Au-delà de la simple collecte, ces initiatives encouragent également le compostage domestique, notamment dans les zones rurales. La collecte des biodéchets représente une opportunité pour Pizzorno Environnement car auparavant mélangés aux déchets ménagers, les biodéchets sont désormais triés séparément.

Selon une étude réalisée par la FNADE, la valorisation organique constitue un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout comme le recyclage et la valorisation énergétique. L'utilisation de compost permet de limiter l'utilisation de fertilisants azotés de synthèse et la libération de gaz à effet de serre associés à leur production. De plus, le compostage contribue à améliorer la capacité des sols à stocker le CO2.

En 2023, en France, 453 975 tonnes de déchets ont été traités, dont 43% ont été valorisés en tant que matière

Le Groupe investit dans de nouvelles technologies et compétences liées à la valorisation de ces déchets. En avril 2022, la première unité de déconditionnement des biodéchets a été installée sur l'Ecopôle de Pierrefeu-du-Var. Les biodéchets de plusieurs grandes enseignes nationales de distribution alimentaire dans le département du Var, sont ainsi traités par la technologie Flexidry développée par la société Green Creative, qu'ils soient conditionnés ou non. Cette technologie permet de séparer de manière optimale les biodéchets de leurs emballages grâce à un déconditionneur, générant une soupe organique. Celle-ci est dirigée vers des méthaniseurs extérieurs pour valorisation énergétique puis matière. Cette valorisation permettra de produire du biogaz pour une redistribution d'énergie, ainsi que du digestat pour la fertilisation des terres agricoles.

Le Groupe a également poursuivi le développement de ses activités dans ce domaine en collaborant avec la métropole de Lyon et la ville de Villeurbanne pour mettre en place plus de 500 points de collecte volontaire équipés de bacs dédiés. Chaque point de collecte dessert

environ 400 à 450 habitants, permettant de collecter respectivement 3000 tonnes et 5000 tonnes de biodéchets par an à Lyon et Villeurbanne.

Dans le cadre de son offre de services PEP'S, Pizzorno Environnement a également développé un outil de traçabilité des biodéchets utilisant la géolocalisation, dans le respect du règlement (CE) n°1069/2009 qui exige la mise en place d'un Document d'Accompagnement Commercial (DAC) pour les biodéchets. Cet outil facilite l'identification du client et du lieu de collecte des biodéchets, ainsi que l'évaluation de leur qualité à l'Ecopôle de Pierrefeu-du-Var. Lors de la collecte, une pesée informatisée est effectuée sur place, et le client est informé de la quantité et de la qualité des biodéchets collectés.



Ainsi, grâce à ces différentes initiatives, en 2023, Pizzorno Environnement a collecté près de 36 000 tonnes de biodéchets, soit une augmentation de 58% par rapport à 2022.

Les évolutions réglementaires, notamment celles concernant les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), offrent de nouvelles opportunités à Pizzorno Environnement pour étendre ses activités de valorisation des déchets, contribuant ainsi à promouvoir l'économie circulaire.



DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ ET LES MODES DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Pizzorno Environnement s'engage activement dans des missions de prévention et de sensibilisation



Dans le cadre de son contrat de performance des déchets à Valence Romans Agglomération qui fixe des objectifs ambitieux d'amélioration quantitatifs et qualitatifs de flux des déchets, une équipe dédiée à la prévention a été mise en place pour concevoir et mettre en œuvre un plan de prévention des déchets, pour une population de 100 000 habitants. Cette équipe mène des actions de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets et le compostage. Récemment, l'équipe a animé des stands lors d'événements locaux pour promouvoir le compostage collectif et renseigner sur les consignes de tri du territoire.

En plus de ces actions, Pizzorno Environnement s'engage dans des partenariats associatifs et événementiels locaux pour sensibiliser davantage à la gestion des déchets.

Par exemple, l'association Solstice propose des formations de guide composteur-pailleur destinées aux éco-animateurs, tandis que l'entreprise Up to Tri forme les salariés aux gestes de tri et à la communication engageante.

Lors de l'événement Roc d'Azur, Pizzorno Environnement a été sollicité par l'organisateur A.S.O pour mettre en place des mesures de prévention et assurer la collecte des déchets générés pendant l'évènement. Des équipements de collecte et de tri ont été installés, des référents ont été désignés pour

promouvoir les bonnes pratiques, le personnel de restauration a été sensibilisé au tri des biodéchets, et les visiteurs ont été informés grâce à la présence d'un agent de prévention mobile.

Le Groupe Pizzorno Environnement organise également des initiatives de nettoyage et de ramassage des déchets, en collaboration avec des associations locales et à travers des initiatives internes. Par exemple, en juillet 2023, des collaborateurs ont participé aux journées mondiales de l'océan en nettoyant les plages de Fréjus et Saint-Raphaël. Le Groupe fournit le matériel nécessaire, tels que des équipements de ramassage, des sacs et des bennes de collecte, et assure le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation.

De plus, Pizzorno Environnement ouvre régulièrement ses sites aux acteurs de la société civile, tels que les écoles, les associations et les élus locaux, afin de sensibiliser davantage au recyclage et à la valorisation des déchets. Par exemple, le centre de tri du Muy et l'Ecopôle de Pierrefeu-du-Var sont des lieux visités qui permettent de sensibiliser les acteurs de la société civile à ces enjeux importants.



PARTENARIATS POUR UNE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Pizzorno Environnement concilie l'ancrage territorial et l'approche collaborative pour relever les défis environnementaux, notamment en établissant des partenariats en faveur de l'écologie industrielle territoriale. En 2023, le Groupe compte 4 partenariats inscrits dans cette démarche.

<p>Développement d'infrastructures de production et de distribution de gaz naturel véhicule (GNV) et de biométhane en France avec GRDF</p>	<p>Installation d'une station de GNV à Draguignan avec le Groupe Beltrame afin d'avitailler les véhicules des deux entreprises et des véhicules des collectivités locales</p>	<p>Développement du réemploi des mâchefers valorisables avec le Conseil Départemental du Var</p>	<p>Extraction des métaux issus des mâchefers en collaboration avec Recco</p>
--	---	--	--

Depuis 2018, Pizzorno Environnement collabore avec GRDF pour développer les infrastructures de production et de distribution de gaz naturel véhicule (GNV), de bioGNV et de syngas. Ce partenariat vise trois objectifs principaux :

- Répondre à l'obligation d'injection de 10% de gaz renouvelable dans la consommation finale de gaz d'ici 2030,
- Valoriser les déchets, notamment les biodéchets et les déchets organiques, en les transformant en énergie grâce à des unités de méthanisation,
- Répondre aux exigences des clients, tels que la métropole de Lyon, qui souhaitent privilégier le bioGNV et les véhicules électriques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Grâce à la convention de partenariat signée avec GRDF, Pizzorno Environnement bénéficie de synergies dans deux domaines clés : le développement d'unités de méthanisation et l'utilisation du gaz, du biogaz ou du syngas pour la mobilité.

En 2019, Pizzorno Environnement s'est associé au Groupe Beltrame, spécialiste des transports publics, pour installer une station de GNV à Draguignan. Cette station permet l'avitaillement des véhicules des deux entités ainsi que des véhicules des collectivités avec un carburant moins polluant que le diesel, réduisant les émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 50% et les particules fines de 95%.

Le Groupe travaille également sur le recyclage et le réemploi des mâchefers valorisables à travers deux projets. En 2019, il s'est associé à l'entreprise hollandaise Recco pour moderniser sa plateforme de valorisation des mâchefers et obtenir des matières premières secondaires valorisables. Le deuxième projet est un partenariat établi entre Pizzorno Environnement et le Conseil départemental



du Var pour développer l'utilisation des mâchefers dans les travaux publics.

Pizzorno Environnement est également membre du Club Pyrogazéification, qui fait maintenant partie de l'Association Technique de l'Energie et de l'Environnement (ATEE). L'objectif de ce club est de développer et promouvoir la valorisation énergétique de la biomasse et des déchets par la pyrogazéification. Pizzorno Environnement considère cette technologie est prometteuse tant pour une gestion vertueuse des déchets que pour accompagner la transition énergétique nationale.

4.2 GÉRER LES ACTIVITÉS DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Si Pizzorno Environnement permet à de nombreux acteurs, publics comme privés, de gérer leurs déchets et de réduire leur impact environnemental, le Groupe maîtrise également les conséquences de sa propre activité en actionnant différents leviers : la préservation de la biodiversité, la gestion responsable de la ressource en eau, la prévention des pollutions (sols, eau, air) et la réduction des nuisances.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Le Groupe formalise ses engagements pour la préservation de l'environnement au travers de la certification ISO 14 001, qui couvrirait en 2023 72% de son chiffre d'affaires.

RECYCLAGE ET UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES EN EAU

Le contexte global de sécheresse induit par le changement climatique renforce la volonté du Groupe d'agir de manière citoyenne en contribuant à la préservation des ressources en eau. Dès réception des arrêtés préfectoraux dits « sécheresse » depuis 2022, le Groupe a renforcé ses mesures de suivi et de réduction de ses consommations d'eau. Ces mesures consistent notamment à limiter le lavage extérieur des véhicules et engins, des sites et des voiries ainsi qu'à remplacer si les impératifs d'hygiène le permettent, les prestations de lavage par des prestations de balayage.

Depuis de nombreuses années, les agences mettent en place des bonnes pratiques pour limiter la consommation

d'eau et favoriser l'utilisation d'eau recyclée. Dans le contexte actuel, un travail approfondi a été réalisé en 2023 dans toutes les agences afin d'harmoniser les pratiques et mettre en place de nouvelles solutions.

Parmi ces solutions, l'agence de Draguignan a décidé d'utiliser des équipements économes en eau pour le nettoyage des véhicules légers, tels que des petits nettoyeur Kärcher haute pression et des laveuses équipées de lances à 100 bars au lieu de 80 bars.

Dans le cas spécifique de l'agence d'Antibes, une initiative a été lancée avec la collectivité pour réutiliser les eaux provenant de la station d'épuration afin de nettoyer les voiries. Cette démarche

a nécessité des ajustements au niveau de la station pour évaluer la qualité de l'eau. La commune a également obtenu par autorisation préfectorale le droit d'arroser également, avec ces eaux, ses espaces verts.

En 2023, les activités du Groupe ont induit une consommation totale de 102 059 m³, contre 101 488 m³ en 2022, soit une hausse de 1% par rapport à 2022. Celle-ci s'explique par la hausse de la consommation d'eau du pôle industrie, liée notamment au remplissage de la cuve de sprinklage du Centre de tri du Muy, et les travaux d'étanchéité du château d'eau sur le Cannet.

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultat 2023	Résultat 2022	Évolution 2022/2023
CONSOMMATION D'EAU		m ³	102 059	101 488	1%
DONT :					
	Consommation d'eau pôle services	m ³	83 487	86 881	-4%
	Consommation d'eau pôle industrie	m ³	17 696	13 283	33%
	Consommation d'eau siège et administratifs	m ³	876	1 324	-34%

Afin de maîtriser la qualité des rejets, tout en préservant l'eau sur les sites de stockage, le Groupe traite par osmose inverse ou par évapo concentration les lixiviats, liquides résiduels issus de la percolation des eaux de pluie à travers les déchets. Cette technologie fiable garantit d'excellents résultats de qualité de l'eau. Le perméat obtenu peut ensuite être soit recyclé sur le site (eau d'arrosage, eau d'appoint pour l'évaporateur de la

chaudière, etc.), soit rejeté dans le milieu naturel après contrôle qualité.

Ainsi, face à l'enjeu que représente la surconsommation d'eau potable et la diminution des volumes disponibles, le Groupe poursuit ses efforts pour limiter les volumes utilisés dans ses activités notamment en recyclant l'équivalent de 26% de sa consommation d'eau en 2023, soit 40 604 m³.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Dans un contexte de réchauffement climatique qui induit une forte pression sur la biodiversité, Pizzorno Environnement veille à maîtriser et limiter l'emprise au sol de ses ICPE, et agit en faveur de la protection de la biodiversité.

Le Groupe continue d'appliquer sa politique biodiversité qui s'articule autour de 3 axes :

- **Assurer un suivi régulier de l'évolution de la biodiversité ;**
- **Préserver la biodiversité des écosystèmes au travers de partenariats avec les parties prenantes locales ;**
- **Mettre en œuvre des plans d'actions biodiversité sur 100% des sites écologiquement sensibles du Groupe.**

Un bureau d'étude écologue intervient sur chaque nouveau chantier de création ou agrandissement d'alvéole de stockage, afin d'identifier les éventuelles actions à mettre en place pour préserver la biodiversité. Cette mesure est en ligne avec le principe « éviter – réduire – compenser » (ERC), Pizzorno Environnement veillant à ce que ses aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur l'environnement. Ce principe s'applique à la fois lors de la création ou l'agrandissement des sites ainsi que pendant leur période d'activité.

Sur l'Ecopôle d'Azur Valorisation où des travaux ont été réalisés afin de créer un nouveau casier de stockage,

Pizzorno Environnement veille également à la préservation du capital naturel. En accord avec la politique du Groupe, le projet a fait l'objet d'études préliminaires sur la faune et la flore qui ont permis la définition de mesures pour protéger la biodiversité. Cet Ecopôle est par ailleurs soumis à un arrêté préfectoral qui vise à réduire le recourt à l'enfouissement. Dès 2019, avant même le Décret du 26/09/21 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux, il exigeait des clients de l'Ecopôle d'Azur Valorisation plus de 50% de valorisation de leurs déchets pour autoriser l'enfouissement des déchets ultimes restants. L'arrêté lie ainsi la valorisation des déchets et la protection du capital naturel, une approche alignée avec la stratégie mise en œuvre par Pizzorno Environnement.

La mise en application du principe « éviter – réduire – compenser » : L'Ecopôle d'Azur Valorisation

ÉVITER ET RÉDUIRE

en amont des travaux d'agrandissement réalisés principalement en 2020, le Groupe a fait mener des études qui ont permis d'identifier différentes mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur la biodiversité du chantier. Le Groupe avait notamment modifié le tracé du projet pour éviter le ruisseau du Gaguet, considéré comme un corridor écologique.

COMPENSER

fidèle aux engagements pris lors du lancement du projet, deux types de mesures de compensation ont été mis en place :

Le Groupe a d'ores et déjà mis en place des suivis écologiques sur la parcelle de compensation visée : suivi des habitats naturels et des espèces végétales protégées ou patrimoniales, suivi de la faune protégée et des habitats d'espèces d'amphibiens, de reptiles, d'insectes et d'oiseaux, et suivi des habitats, de la faune et de la flore. Il a également débuté des travaux visant à favoriser le développement de la biodiversité : Installation de gîtes artificiels favorables aux reptiles et d'une mare temporaire, créée en 2022, en faveur de l'Isoète de Durieu et de deux espèces de batraciens (la Grenouille rieuse et la Pélodyte ponctué).

Des mesures compensatoires liées au défrichement (MCD) à hauteur de 17 ha, et à l'Arrêté préfectoral de défrichement du 9/10/2019. Ce dernier définissait les travaux d'intérêt sylvicole à hauteur de 140 577€, avec une mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole s'étalant de 2022 à 2024, sur des parcelles de la commune de Pierrefeu-du-Var, en partenariat avec l'ONF

Des mesures compensatoires environnementales (MCE), liées à deux arrêtés préfectoraux (l'arrêté préfectoral de dérogation à espèces protégées du 8/10/2019 et à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 21/10/2019) :

- Signature d'une convention tripartite entre la Commune de Pierrefeu-du-Var, l'ONF et Azur Valorisation pour la gestion d'une parcelle de compensation de 48,6ha sur 30 ans, au sein de laquelle des travaux pour favoriser la biodiversité sont réalisés ;
- Financement d'une étude réalisée par le Groupement des Chiroptères de Provence sur le comportement du Murin de Bechstein, une espèce de chauve-souris locale emblématique et protégée ;
- Convention avec la Mairie de Pierrefeu-du-Var pour contribuer à des actions de protection incendie

Ces mesures compensatoires seront menées et suivies sur une période de 30 ans.



Une attention particulière est portée aux installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) après qu'elles aient atteint leur capacité maximale de stockage autorisée. Une fois ce niveau atteint, l'alvéole est alors recouverte d'une couverture dont la structure est réglementaire et fait l'objet d'une végétalisation en vue de l'entrée en gestion post-exploitation du site concerné. La végétalisation s'effectue avec un cocktail de graines adaptées et validées par les administrations liées à la biodiversité.

Pizzorno poursuit également la mise en place de ses actions en faveur de la biodiversité sur le site d'Aboncourt avec la plantations d'arbustes prévues sur la période 2023-2024, l'ensemencement des digues Ouest et Sud de l'alvéole en cours d'exploitation et d'autres compléments divers au sud du site.

Pizzorno Environnement poursuit son travail de réflexion initié en 2022 concernant la végétalisation des espaces en déterminant notamment les espèces complémentaires à planter, en privilégiant des espèces locales résistantes, persistantes et restant vertes en période de sécheresse, notamment pour l'ISDND en post-exploitation Valtéo, située au Cagnet des Maures et l'Ecopôle Azur Valorisation. Les premières plantations ont débuté à la fin de l'année 2022 avec des espèces adaptées et restant vertes en été (Filaires à feuilles étroites, Pistachier lentisque, Inule visqueuse, Lotier corniculé...) l'ISDND en post-exploitation Valtéo et se poursuivront sur une période de quatre ans, conformément au plan d'actions établi par le Groupe.

Concernant l'ISDND d'Aboncourt, des comptages hivernaux et estivaux des chiroptères (chauves-souris) ont été effectués, et des mesures de sécurisation de l'entrée des galeries attenantes au site et faisant partie de la zone Natura 2000, ont été mises en place. Enfin, l'entretien des grillages amphibiens autour des bassins est assuré pour préserver la faune amphibie.



PRÉVENIR LES NUISANCES

PRÉSERVER LES SOLS ET LA QUALITÉ DE L'EAU

La pollution des eaux et des sols est un risque identifié par Pizzorno Environnement, qui s'emploie à les préserver en mettant en œuvre plusieurs mesures de prévention et de réduction des pollutions.

Ainsi, le Groupe définit des plans de surveillance de la qualité des rejets aqueux. En 2023, 78% des agences gérées en France étaient soumises à ces plans qui nécessitent également que les produits de lavage utilisés pour la propreté des véhicules soient biodégradables à plus de 90% et ne contiennent ni phosphate, ni potasse.

Sur ses installations de stockage de déchets non dangereux, le Groupe veille à la préservation de la qualité des sols et des eaux souterraines. Une ISDND⁶ se compose de plusieurs casiers indépendants délimités par des digues et fonds étanches, eux-mêmes composés d'alvéoles dans lesquelles sont entreposés les déchets. L'étanchéité de chaque alvéole est assurée par des barrières imperméables (géo-membranes, couches d'argile) et des couches de drainage qui permettent de prévenir les infiltrations dans les sols et de récupérer les lixiviats (liquides résiduels issus de la percolation des eaux de pluie à travers les déchets). Ceux-ci sont ensuite traités par osmose inverse puis, lorsque possible, par évapo-concentration sur l'Ecopôle d'Azur Valorisation.

Ces techniques de traitement des lixiviats produisent une eau assimilable à de l'eau déminéralisée qui est réutilisée sur le site (arrosage, lavage des véhicules), ou renvoyée dans le milieu naturel après contrôle qualité. En 2023, sur l'ensemble des ISDND, 199 537 m³ de lixiviats ont été traités.

En 2023, le Groupe a provisionné un montant de 31 959 K€ pour

respecter ses engagements relatifs aux coûts de réhabilitation et suivi trentenaire de tous ses sites de traitement des déchets et garanties financières pour risques en matière d'environnement.



RÉDUIRE LES NUISANCES OLFACTIVES, VISUELLES ET SONORES



Pizzorno Environnement met également en œuvre des mesures pour limiter les nuisances olfactives, visuelles et sonores liées à ses activités et ainsi préserver la qualité de l'environnement dans lequel évoluent les riverains.

Les dispositifs du Groupe comprennent des suivis olfactométriques réguliers sur l'ensemble des installations de stockage. Sur les ISDND en post exploitation, la couverture finale fixée par la réglementation s'accompagne d'actions de végétalisation.

Afin de limiter les nuisances visuelles, le Groupe a recours à des plantations d'essences locales résistantes à la sécheresse et qui sont reconnues comme restant vertes l'été.

Enfin, le Groupe se mobilise pour réduire les nuisances sonores associées au passage de ses véhicules. Il maintient pour cela les mesures de réorganisation des tournées de collecte et son engagement à privilégier des technologies silencieuses telles que les véhicules et aspirateurs de déchets urbains électriques

⁶ Installation de stockage de déchets non dangereux

ASSURER LA TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS

La publication le 25 mars 2021 du décret relatif au registre national des déchets, des terres excavées et des sédiments (RNDTS) est venu renforcer les réglementations existantes. Dans ce contexte, Pizzorno Environnement accorde une attention toute particulière à cet enjeu.

Le Groupe possède une procédure spécifique intégrée au système de management qui assure la gestion des déchets gérés par ses activités. Pizzorno Environnement veille ainsi à choisir des filières de valorisation et d'élimination des déchets conformes à la réglementation et respecte les dispositions spécifiques de traçabilité :

- Les registres de déchets permettent d'assurer la traçabilité jusqu'à l'exutoire final. Des vérifications de conformité réglementaire de l'exutoire sont réalisées.

- Un travail sur la mise en place du dispositif de transmission des registres chronologiques au RNDTS a eu lieu en 2022 et en 2023 afin de permettre au Groupe de respecter l'exigence réglementaire de transmission de ces informations.
- Les Bordereaux de Suivi de Déchets (BDS) assurent la traçabilité des déchets et constituent la preuve de leur élimination par le producteur responsable. Depuis 2022, conformément aux évolutions réglementaires, le Groupe a mis en place la dématérialisation des bordereaux concernant les déchets dangereux, ceux-ci devant désormais être enregistrés sur la plateforme Trackdéchets gérée par les pouvoirs publics.

En amont, Pizzorno Environnement veille à l'admissibilité des déchets conformément

aux exigences réglementaires. Il exige de ses clients une information préalable sur la nature et l'origine des déchets concernés par les prestations et assure une vérification systématique des documents d'admissions. De plus, dans le cadre du décret du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux, le Groupe a mis en place des dispositifs de contrôle vidéo enregistrant les images des opérations de déchargement de manière à identifier le contenu qui est déchargé, ainsi que la plaque d'immatriculation de chaque véhicule. Ces installations permettent de justifier auprès de l'Administration de la qualité des déchets enfouis sur les sites. Le Groupe conserve ces images pendant un an et les met à la disposition de l'Administration.

4.3 DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE ET SÛRE

LA POLITIQUE MOBILITÉ DURABLE

Le Groupe Pizzorno Environnement a défini une politique de mobilité durable afin de répondre aux enjeux climatiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par ses activités professionnelles et les trajets travail-domicile de ses salariés, et préserver leur santé et sécurité. Cette politique de mobilité durable est le fruit d'une approche concertée et co-

construite avec l'ensemble des parties prenantes de la société. Elle s'intègre dans la stratégie de développement durable et de responsabilité sociale du Groupe et exprime les projets menés et les objectifs à atteindre selon le principe : «sensibiliser, mobiliser, agir et collaborer».

Pour atteindre ces objectifs et pour que cette politique conduise les changements nécessaires, une série d'actions et d'initiatives sont déployées au sein des exploitations et des services administratifs du Groupe Pizzorno Environnement selon les quatre axes suivants :

1 La promotion de l'éco-conduite avec la définition des règles d'or de l'éco-conduite, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des salariés, la mise en place d'un parcours de formation RSE dédiée ainsi que la nomination de « référents mobilité durable » au sein des agences pour sensibiliser les conducteurs au quotidien, évaluer l'impact sur le terrain et assurer la liaison avec le siège

2 La promotion des mobilités partagées et plus douces par l'instauration d'un forfait mobilité douce dans le cadre du trajet domicile-travail.

3 L'implication et la responsabilisation des collaborateurs avec notamment la prise en compte des performances environnementales dans le calcul de la prime d'intéressement collective.

4 L'investissement dans des véhicules électriques ou à faible émissions (GNV, B100, hybride) et le recours à des énergies renouvelables (électricité verte et carburants biosourcés)

Les résultats de ces initiatives sont présentés au chapitre 4.4



Dans le cadre de ses engagements en faveur de la réduction des pollutions atmosphériques et de l'amélioration de la qualité de vie, Pizzorno Environnement investit dans du matériel électrique zéro émissions (vélo cargo, véhicules légers et poids lourds) ainsi que des véhicules utilisant des carburants respectueux de l'environnement tels que le gaz naturel de ville (GNV), le

biodiesel (B100) ou le bioGNV. Ces carburants contribuent à réduire les émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de particules fines, permettant ainsi de diminuer la pollution.

À Nice, en 2023, Pizzorno Environnement a adopté l'utilisation de diesel synthétique, connu sous le nom de HVO100, dans sa flotte de camions. Ce carburant, fabriqué à partir de déchets, permet une réduction de 50% à 90% des émissions de carbone par rapport au diesel conventionnel ainsi qu'une réduction de 17 à 30 % des polluants réglementés. Il peut être utilisé sans modification dans les moteurs diesel existants.

En parallèle, à Toulon la flotte de véhicules du Groupe utilise du diesel végétal à base de graines de colza, appelé B100, dans ses bennes à ordures ménagères. Ce carburant, entièrement d'origine végétale, répond aux critères de la Zone à Faibles Émissions (ZFE). Les poids lourds de la flotte de Toulon sont équipés pour fonctionner exclusivement avec ce carburant permettant ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 60% par rapport au gazole et une réduction de 20 à 85 % des polluants réglementés. Grâce à cette transition vers des carburants moins émissifs, Pizzorno Environnement parvient à réduire son impact environnemental sur l'ensemble de ses opérations de collecte des déchets.

4.4 ATTÉNUER ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU TITRE DE LA TAXINOMIE EUROPÉENNE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La taxonomie verte européenne est un système de classification des activités durables, présenté comme l'un des leviers d'action du pacte vert européen, visant à favoriser la transparence et à promouvoir une vision long-terme. Ce système est défini dans un règlement européen (EU 2020/852 Taxonomy) entré en vigueur le 12 juillet 2020 (le « Règlement Taxinomie »).

Pour qu'une activité puisse être considérée comme durable au sens de la taxonomie européenne, elle doit :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants : (i) l'atténuation du changement climatique, (ii) l'adaptation au changement climatique, (iii) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (iv) la transition vers une économie circulaire, (v) la prévention et le contrôle de la pollution, et (vi) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Ne causer de préjudice important à aucun des objectifs

environnementaux (Do no significant harm ou DNSH) ;

- Être conforme aux critères d'examen technique établis par la commission
- Être exercée dans le respect de principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, y compris la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, des huit conventions fondamentales de l'OIT et de la Charte internationale des droits de l'Homme (Garanties sociales minimales).

Les objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation sont couverts par l'Acte Délégué « Climat » du 21 avril 2021, complété par l'Acte Délégué « Climat » complémentaire du 15 juillet 2022.

En 2023, l'Union Européenne a publié un 3eme Acte Délégué en lien avec les quatre derniers objectifs environnementaux hors climat.

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance CA,

CapEx et OpEx au titre de l'exercice 2023 concernent :

- « L'éligibilité » à l'ensemble des 6 objectifs environnementaux ;
- « L'alignement » aux objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation.

Ainsi, les indicateurs concernant les activités éligibles à la taxinomie mais non alignées présentés dans les tableaux réglementaires (dans les sections A.2) sont plus élevés au titre de l'exercice 2023 car ils concernent à la fois les activités :

- Non alignées aux objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation ;
- Éligibles aux 4 autres objectifs environnementaux mais pour lesquelles l'analyse d'alignement n'est pas encore requise.

APPROCHE DU GROUPE POUR L'ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS

Pizzorno Environnement a mené une étude de ses services, investissements et dépenses associés à des activités économiques définies comme éligibles dans les Actes Délégués.

Le périmètre des activités éligibles aux 6 objectifs en 2023 est présenté dans le tableau qui suit, avec, en vert les indicateurs clés de performance éligibles et en rouge les indicateurs non éligibles :

Objectif	#	Libellé activité Taxinomie	Éligible CA	Éligible CapEX	Éligible OpEX
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	4.20	Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	4.24	Production de chaleur/froid par bioénergie			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	5.5	Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	5.8	Compostage des biodéchets			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	5.9	Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	6.6	Transport routier de fret			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	7.2	Rénovation de bâtiments existants			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et des parcs de stationnement)			
CLIMAT : ATTÉNUATION ET ADAPTATION (HORS CA)	7.7	Acquisition et propriétés de bâtiments			
CLIMAT (ATTÉNUATION)	8.2	Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES			
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	2.2	Production de nouvelles ressources en eau à des fins autres que la consommation humaine			
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	2.3	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux			
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	2.5	Valorisation des biodéchets par digestion anaérobie ou compostage			
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	2.7	Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux			
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	3.2	Rénovation de bâtiments existants			
PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION	2.1	Collecte et transport de déchets dangereux			
UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	1.1	Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau			
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES	1.1	Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration			

Les activités éligibles ont ensuite été passées en revue au regard des critères de contribution substantielle aux objectifs climatiques, de non-préjudice important (Do no significant Harm, ou DNSH) et de garanties minimales, définis dans les actes délégués, afin de définir les activités alignées.

Le Chiffre d'affaires, les CapEx et OpEx du groupe ont été répartis au niveau des activités élémentaires, éligibles ou non.

PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du groupe et correspondent au périmètre de consolidation des états financiers défini au chapitre 4.2 de la section 6 Comptes consolidés 2023 du rapport de gestion de l'exercice 2023. Ces données financières peuvent donc être réconciliées avec les états financiers.

Par conséquent, les calculs des ratios présentés ci-après ne tiennent pas compte des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, conformément à l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021.



Chiffre d'affaires éligible et aligné

Le ratio du chiffre d'affaires visé à l'article 8, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2020/852 est calculé comme la part du chiffre d'affaires net provenant de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie (numérateur), divisée par le chiffre d'affaires total (dénominateur).

En 2023, il ressort des analyses menées, que :

- 1,4 % du chiffre d'affaires de Pizzorno est éligible et aligné au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique.
- 11,6% du chiffre d'affaires de PIZZORNO est éligible au titre de l'objectif de transition vers une économie circulaire
- 0,5% du chiffre d'affaires de PIZZORNO est éligible au titre de l'objectif de prévention et de contrôle de la pollution
- 0,05% du chiffre d'affaires de PIZZORNO est éligible au titre de l'objectif de ressources aquatiques et marines

Le chiffre d'affaires consolidé qui constitue le dénominateur Taxonomie s'élève à 264,6 millions d'euros (voir le chapitre 1.2 de la section 6 Comptes consolidés 2023).



Dépenses d'investissement (CapEx) éligibles et alignées

Le ratio « CapEx » visé à l'article 8 paragraphe 2, point b), du règlement (UE) 2020/852 est calculé comme suit :

- Le dénominateur est directement issu des comptes consolidés IFRS du Groupe (après élimination des transactions intra-groupe). Les dépenses d'investissements comprennent les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré⁷, y compris et des droits d'utilisation des actifs loués (comptabilisés sous IFRS 16⁸), avant amortissement et réévaluations, ainsi que les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises
- Le numérateur comprend les dépenses d'investissement en lien avec :
 - » Une activité éligible : investissements liés à des actifs ou des processus associés à des activités éligibles à la Taxonomie ;
 - » Un plan d'investissements dont l'objectif est de créer ou de transformer une activité qui sera éligible à la Taxonomie ;
 - » Des investissements individuellement éligibles, qui ne sont pas rattachés à une activité principale.

En 2023, les CapEx éligibles s'élèvent à 32,4 millions d'euros, soit 66% du total CapEx au dénominateur (49,2 millions d'euros correspondant à la somme des entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice soit 43,8 millions d'euros et à celles des droits d'utilisation des actifs loués soit 5,4 millions d'euros). L'analyse d'alignement a été menée uniquement pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, conformément aux exigences réglementaires. Les CAPEX de Pizzorno Environnement sont éligibles et alignés uniquement au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique et à hauteur de 0,7 millions d'euros, soit 1,4 % du total CapEx au dénominateur.



Charges d'exploitation (OpEx) éligibles et alignées

Le ratio « OpEx » visé à l'article 8 paragraphe 2, point b), du règlement (UE) 2020/852 est calculé en divisant le numérateur par le dénominateur.

Le dénominateur couvre les coûts directs non capitalisés liés à la recherche & développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme (non comptabilisées sous IFRS 16), à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Le numérateur est égal à la partie des dépenses opérationnelles incluses dans le dénominateur qui sont en lien avec :

- Une activité éligible : OpEx liés à des actifs ou des processus associés à des activités éligibles à la Taxonomie ;
- Un plan de dépenses opérationnelles dont l'objectif est de créer ou d'étendre une activité qui sera éligible à la Taxonomie ;
- Des dépenses opérationnelles individuellement éligibles, qui ne sont pas rattachées à une activité principale.

En 2023, les CapEx éligibles s'élèvent à 32,4 millions d'euros, soit 66% du total CapEx au dénominateur (49,2 millions d'euros correspondant à la somme des entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice soit 43,8 millions d'euros et à celles des droits d'utilisation des actifs loués soit 5,4 millions d'euros). L'analyse d'alignement a été menée uniquement pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, conformément aux exigences réglementaires. Les CAPEX de Pizzorno Environnement sont éligibles et alignés uniquement au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique et à hauteur de 0,7 millions d'euros, soit 1,4 % du total CapEx au dénominateur.

⁷ Chapitre 1.6 Tableau de flux de trésorerie consolidé de la section 6 Comptes consolidés 2023 du rapport de gestion de l'exercice 2023

⁸ Chapitre 5.1.2 de la section 6 Comptes consolidés 2023 du rapport de gestion de l'exercice 2023

Non-financial undertakings shall also report the extent of eligibility and alignment per environmental objective, that includes alignment with each of environmental objectives for activities contributing substantially to several objectives, by using the template below :

	Proportion du CapEx/Total CapEx		Proportion du chiffre d'affaires/Total chiffre d'affaires		Proportion de l'OpEx/Total OpEx	
	Alignement sur la taxonomie par objectif	Éligibilité à la taxonomie par objectif	Alignement sur la taxonomie par objectif	Éligibilité à la taxonomie par objectif	Alignement sur la taxonomie par objectif	Éligibilité à la taxonomie par objectif
Atténuation du changement climatique	7,51%	60,90%	11,38%	11,38%	0,00%	0,00%
Adaptation au changement climatique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	0,00%	0,07%	0,00%	0,05%	0,00%	0,00%
ECONOMIE CIRCULAIRE	0,00%	11,56%	0,00%	12,49%	0,00%	0,00%
POLLUTION	0,00%	0,00%	0,00%	0,46%	0,00%	0,00%
BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Tableau – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	ØUI/NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	ØUI/NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	ØUI/NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ØUI/NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	ØUI/NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	ØUI/NON

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique représente l'un des défis les plus pressants de notre époque, affectant tous les aspects de la société mondiale. Il est caractérisé par des modifications significatives et durables des modèles de température et de météorologie terrestres, souvent attribuées à l'activité humaine. La compréhension de ce phénomène, ainsi que des stratégies d'adaptation et d'atténuation, est cruciale pour notre capacité à prospérer sur une planète en évolution.

L'adaptation au changement climatique implique de prendre des mesures pour gérer les impacts inévitables, tels que les événements météorologiques extrêmes. Pour nous, Pizzorno Environnement, cela implique l'adoption de pratiques de gestion des déchets plus résilientes face aux conditions météorologiques extrêmes. Cela peut se traduire par la sécurisation des installations de tri et de traitement contre les inondations, les tempêtes et les feux de forêt, ou bien

encore la modification des itinéraires de collecte pour réduire l'impact des vagues de chaleur sur les opérations. Il s'agit également d'évaluer la vulnérabilité de la chaîne de valeur amont et aval (villes, achat de matière première, approvisionnement en combustible, valorisation des déchets, etc.) et de définir des mesures de résilience.

L'atténuation, en revanche, vise à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique. Cela peut être réalisé par le développement de technologies énergétiques propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de modes de vie durables. L'atténuation se concentre sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un objectif central pour nous. Cela se traduit par l'investissement dans des flottes de véhicules à faibles émissions pour la collecte et le transport des déchets, ou par le développement de technologie pour la préparation des déchets en matières

premières secondaires qui peuvent alors être intégrées dans des filières de valorisation et produire moins de GES, comme la méthanisation, qui transforme les déchets organiques en biogaz utilisable comme source d'énergie renouvelable.

À l'échelle mondiale, le changement climatique est abordé par des accords internationaux tels que l'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre 2015, où les pays s'engagent à réduire les émissions de GES et ainsi limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport aux températures préindustrielles. Des initiatives telles que celles de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en France montrent comment les nations peuvent intégrer ces objectifs dans leur législation nationale, en fixant des cibles ambitieuses pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (-40% d'ici 2030 par rapport au niveau 1990).

Nous nous considérons comme un acteur impliqué dans la lutte contre le changement climatique, et nous l'illustrons à travers ces engagements :

Poursuivre nos efforts pour optimiser notre empreinte carbone à travers la consommation d'énergie raisonnable, le développement de l'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable

Contribuer à l'évitement de l'émission de gaz à effet de serre (GES) en développant nos activités de prévention, réduction, valorisation et traitement des déchets.



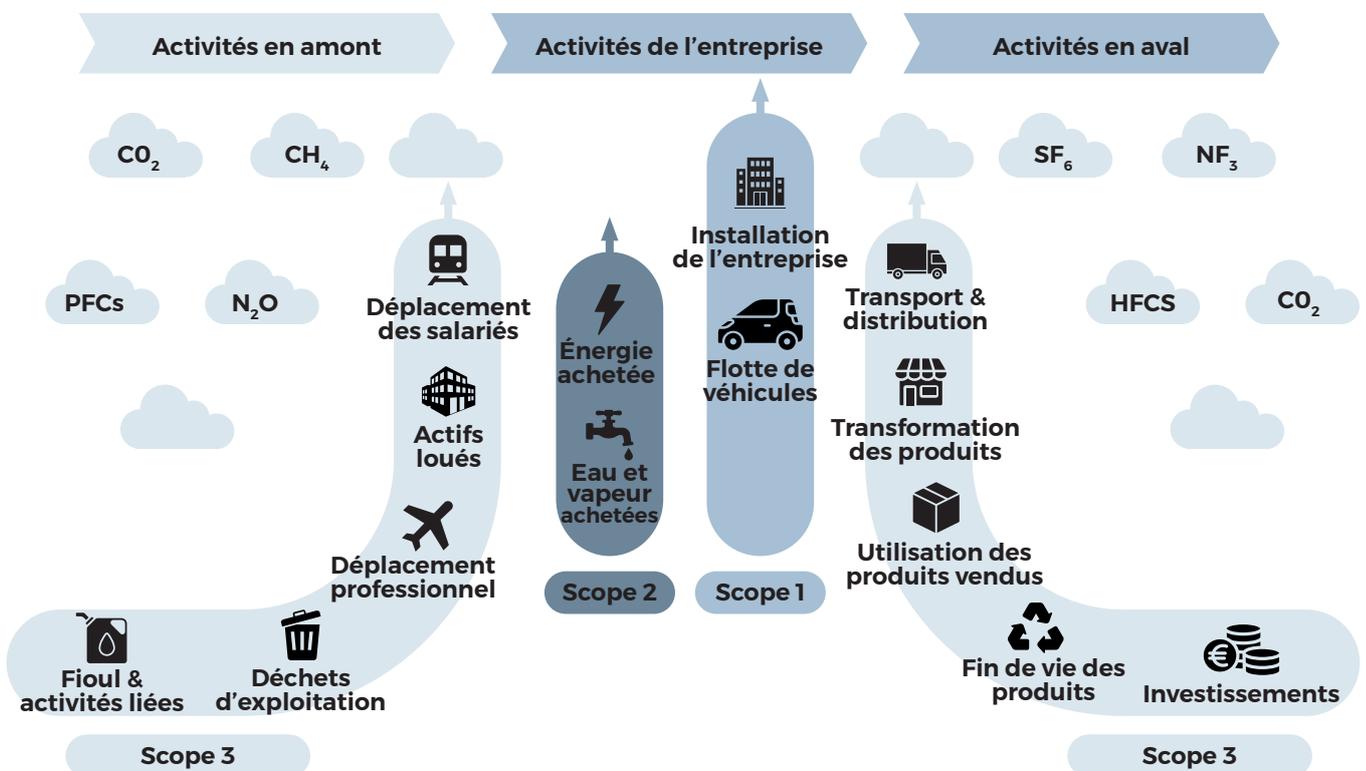
BILAN CARBONNE

Le bilan carbone est un outil essentiel pour évaluer l'impact environnemental d'une entreprise. Nous sommes conscients de notre rôle dans la préservation de l'environnement, et réalisons régulièrement un bilan carbone pour mesurer et réduire notre empreinte carbone. Le bilan carbone permet d'identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités de l'entreprise. Il aide également à prendre des mesures concrètes pour réduire ces émissions, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Nous avons notamment réalisé un bilan de référence 2022 couvrant un périmètre global, incluant l'organisation, les opérations et les scopes 1, 2 et 3. Cette évaluation s'aligne avec la méthode V5 de l'ADEME (Agence de la transition écologique). Ce bilan a permis d'évaluer l'impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe, d'identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires et de définir des objectifs concrets pour réduire davantage l'empreinte carbone. En poursuivant ces efforts, nous continuerons de jouer un rôle clé dans la transition vers une économie plus durable.

Bilan carbone 2023 de Pizzorno Environnement

Nous avons réalisé pour l'année 2023, notre bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en alignement avec les principes méthodologiques définis par l'ADEME⁹.



Le bilan carbone du Groupe s'élève à 172 031 TCO₂eq en 2023 :

- 26% de ses émissions sont liées aux scopes 1&2
- 74% liées au scope 3.

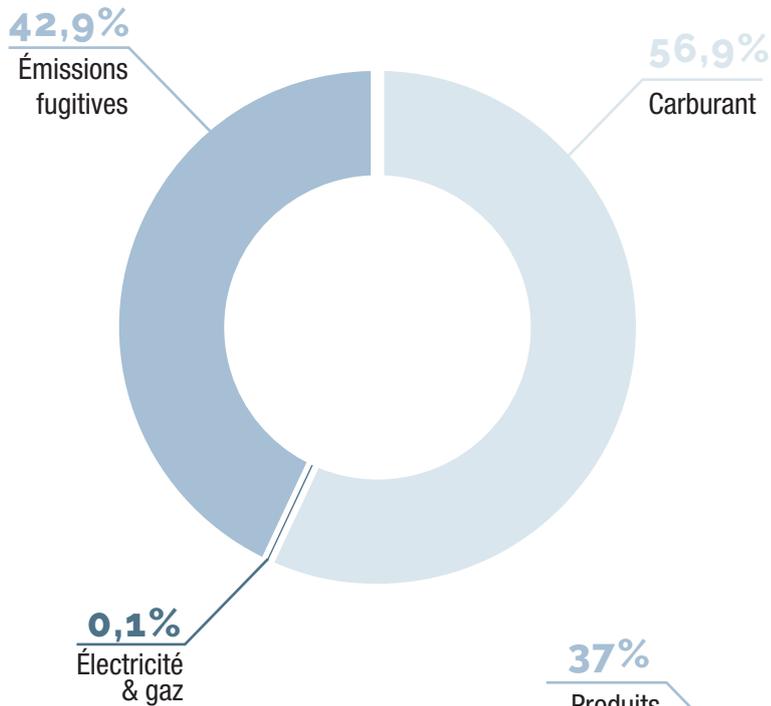
Scope 1 le scope 1 correspond aux émissions de GES directes, provenant de sources détenues par l'entreprise. Pour Pizzorno Environnement, il s'agit de l'utilisation de combustibles, de carburant utilisé par la flotte et des émissions fugitives de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et le site de compostage.

Scope 2 Le scope 2 correspond aux émissions de GES indirectes résultants de l'importation d'électricité, de chaleur ou de vapeur sur le lieu de production.

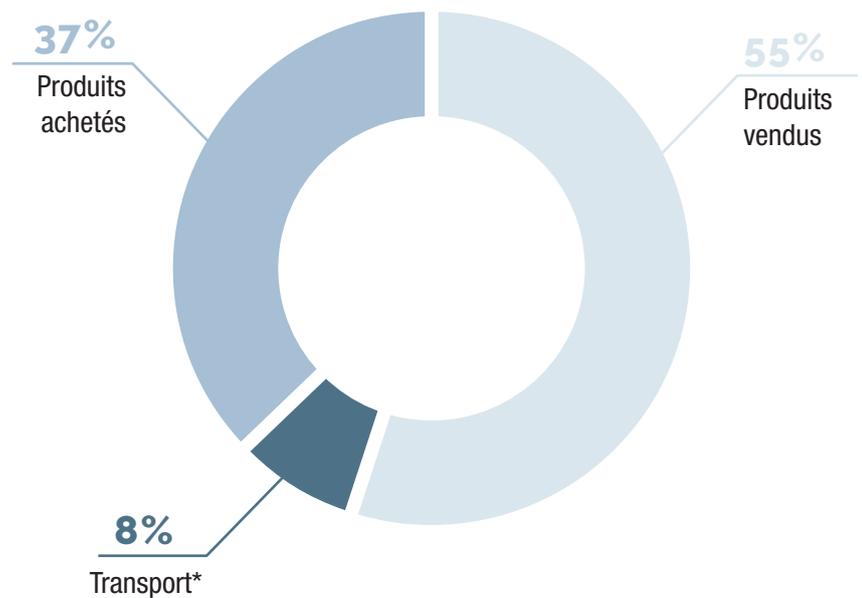
Scope 3 Le scope 3 comprend les autres émissions indirectes de GES, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités qui lui sont extérieures. Pour Pizzorno Environnement, le scope 3 inclut les achats de produits et de services, les immobilisations, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, la participation au sein de l'UVE (à hauteur de 51%) et les déchets générés par le Groupe qui sont éliminés dans des sites non détenus ainsi que l'utilisation des produits vendus qui correspondent aux déchets triés par le groupe et valorisés par des entités tierces. Enfin, figure dans le scope 3 le transport de marchandises amont et aval non opéré par le Groupe.

Le bilan carbone est présenté en utilisant une approche market based pour les émissions liées à l'électricité. L'approche location based a également été calculée pour être en conformité avec les principes de l'ADEME et présente un bilan carbone de 172 341 TCO₂eq

PROFIL CARBONNE (SCOPE 1 & 2) PART DE CO₂EQ ÉMIS



PROFIL CARBONNE (SCOPE 3) PART DE CO₂EQ ÉMIS



En 2023, les émissions de GES du groupe sont en baisse de 7% par rapport à 2022. Cette baisse est localisée au niveau du scope 3 (on rappellera que le scope 3 représente 127 485 TC02eq) et s'explique par le repli des tonnages de bois valorisé.

Les émissions des scope 1 et 2 (44 628 TC02eq), sont quant à elle en hausse de 4% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par une augmentation de la flotte de véhicules liée au lancement de nouvelles activités à la fin 2022.

Une fois le constat des émissions de GES réalisé, il faut dorénavant réduire cet impact à travers diverses actions.

LES ACTIONS CONCRÈTES

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe active différents leviers : la sensibilisation des collaborateurs au défi climatique, le développement de la mobilité durable, la réduction de sa consommation d'énergie via un plan de sobriété énergétique, des actions d'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. En ce qui concerne les émissions fugitives, le Groupe met en place des réseaux de captage de biogaz au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation (afin d'accroître la valorisation de celui-ci) ainsi que des couvertures sur les ISDND qui ne sont plus en exploitation. Ces mesures permettent de réduire les émissions de biogaz diffus.

Actions de sensibilisation aux enjeux climatiques

Le Groupe accorde une grande importance à la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux du changement climatique. Pour cela, 5 collaborateurs ont été formés pour devenir des « animateurs de La Fresque du Climat » afin de déployer cette sensibilisation et étendre la prise de conscience collective. C'est ainsi que des ateliers de « La Fresque du Climat » ont été organisés auprès des membres des Directeurs d'exploitations et des équipes SQE en 2023. Le déploiement se poursuivra en 2024 auprès d'un plus grand nombre de collaborateurs.

Développement de la mobilité durable

En 2023, le Groupe a accentué ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre avec la volonté de faire évoluer sa flotte de véhicules soit en privilégiant le recours aux biocarburants, soit en poursuivant l'électrification de celle-ci.

La Part de véhicules à faibles et à très faibles émissions dans la flotte du Groupe en France a progressé de 24% entre 2022 et 2023 pour atteindre un taux de 28 % en 2023

La flotte de véhicules du Groupe a consommé 8 336 635 litres de carburant liquide dont 2 % renouvelable et 1 889 T de carburant gazeux dont 19% de bio-GNV. La consommation de carburant représente pour l'année 2023 un total de 113 996 MWH, soit une hausse de 9 % par rapport à 2022. Cette augmentation est liée à l'intégration de nouveaux véhicules dans la flotte suite au développement de nouvelles activités.

	Unité	2023	2022	Évolution N/N-1 (%)
PART DE VÉHICULES À FAIBLES ET À TRÈS FAIBLES ÉMISSIONS DANS LA FLOTTE DU GROUPE EN FRANCE	%	28%	23%	24%
GNV et bio-GNV	T	1 889	1 653	14%
Dont la part de bio-GNV	%	19	17	11%
GPL	kg	1 182	171	593%
GNR	L	1 053 020	1 063 769	-1%
GASOIL	L	7 054 731	6 583 728	7%
ESSENCE	L	74 823	45 759	64%
CONSOMMATION E85	L	4 015	1 924	109%
CONSOMMATION BIODIESEL (B10)	L	21 807	23 559	7%
CONSOMMATION BIODIESEL (B100)	L	85 870	0	100%
CONSOMMATION FUEL	L	835	0	100%
CONSOMMATION HVO	L	41 534	0	100%

Le recours aux biocarburants permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de par sa nature. En effet en privilégiant le mix énergétique, le groupe a évité l'émission de 1 422 Tonnes de CO2 en 2023 contre 856 T en 2022, soit une hausse de 66%.

Plan de sobriété

Nous avons choisi de nous engager dans l'effort national en apportant une réponse au plan de sobriété énergétique annoncé en février 2022 par le Gouvernement. Dans ce cadre, nous avons défini un plan de sobriété énergétique avec pour objectif de réduire les consommations du groupe de 10% à horizon 2024 par rapport à 2019. Les mesures visent l'accompagnement au changement de comportement des collaborateurs, le développement d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements industriels.

Pour impliquer les collaborateurs de Pizzorno Environnement dans cette dynamique du changement vers des usages plus sobres, le Groupe, en 2023, a axé ses efforts sur la sensibilisation des salariés aux enjeux climatiques, ainsi que sur la création d'un parcours RSE dédié à l'éco-conduite (cf. Chapitre mobilité durable). Les impacts de ces actions n'ont pu être mesurés en 2023, ces dernières ayant été initiées en cours d'année.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique, le montant investit en 2023 pour l'installation d'équipements plus performants et moins énergivores s'élève à 94 696 €.

Les consommations d'énergie et achat d'énergie verte

Pizzorno Environnement a franchi une étape significative dans le passage à la consommation d'électricité 100 % verte, depuis 2022.

Les consommations d'énergie du Groupe	Unité	2023	2022	Évolution N/N-1 (%)
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	MWH	6 735	6 609	2%
CONSOMMATION DE GAZ NATUREL	MWH	366	285	28%
CONSOMMATION D'ÉNERGIE RENEUVELABLE (BIOMÉTHANE)	MWH	11 751	10 652	10%
SOMME DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR	MWH	18 852	17 547	7%
PART D'ÉNERGIE ISSUE D'ÉNERGIE RENEUVELABLE	%	98	98	-

Avec une consommation globale d'énergie de 18 852 MWh, dont 98% provenant de sources renouvelables, nous avons non seulement réduit notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi renforcé notre engagement envers un avenir durable. En effet, cette initiative permet de décarboner notre production en réduisant de 2 571 tonnes de CO2 nos émissions.

Les émissions de GES évitées

Chez Pizzorno Environnement, nous sommes convaincus que la gestion et la valorisation des déchets sont des leviers essentiels pour bâtir un avenir durable. Notre mission est de transformer ce qui était autrefois considéré comme des rebuts en ressources précieuses, contribuant ainsi à une économie circulaire et à la réduction de notre empreinte carbone.

Nous nous engageons à innover et à développer des solutions

écoresponsables qui répondent aux défis environnementaux actuels, tout en offrant des avantages tangibles pour nos communautés et l'environnement.

Le Groupe s'appuie sur le cœur de ses activités pour valoriser le gisement local que sont les déchets. Ce faisant, il apporte des solutions faiblement carbonées pour la production d'énergie et la production de biens à partir de matériaux recyclés.

Les émissions évitées proviennent des activités propres au Groupe, ainsi que des activités de l'UVE dont les émissions

sont comptabilisées à hauteur de 51% dans notre bilan carbone.

Par exemple, en contribuant à mettre sur le marché du plastique recyclé dont les émissions de production sont en moyenne évaluées à 0,202 Tonne équivalent CO2 par tonne, là où la production de plastique neuf en émet en moyenne 2,38 ; Pizzorno Environnement contribue à éviter 2,178 Tonnes équivalent CO2.

En synthèse, le Groupe contribue à l'évitement d'émissions :

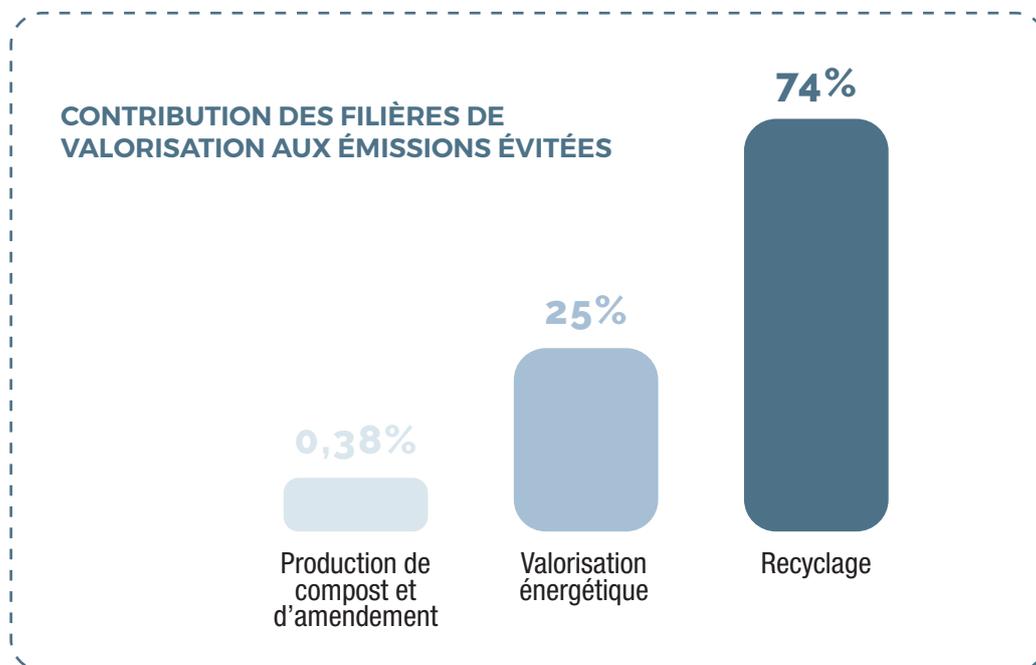
En produisant des matières premières de recyclage dans ses centres de tri et de valorisation matière, qui auraient dû sans cela être obtenues par l'extraction et la transformation de matières vierges

En générant de l'énergie électrique et thermique grâce à la valorisation énergétique, évitant ainsi la consommation d'énergies fossiles

En fabricant des produits finis comme le compost à partir de biodéchets, qui évite l'emploi de fertilisants azotés de synthèse et le rejet de gaz à effet de serre liés à leur production

Émissions de GES évitées	2023	2022
TONNES DE CO2 QUE LE GROUPE A CONTRIBUÉ À ÉVITER	76 473 TC02 évitées	72 784 TC02 évitées

Cette hausse des émissions évitées s'explique par l'augmentation de la valorisation énergétique de l'UVE.



Émissions de GES évitées au titre de la valorisation matière

En 2023, nous avons valorisé 184 780 tonnes de déchets qui ont intégré une filière de recyclage (papier et carton, verre, bois, métaux ferreux et non ferreux, plastiques et autre), de remblayage (inertes et mâchefers valorisables) ou qui ont été convertis en compost ou combustibles (biomasse).

La réutilisation de ces matières premières secondaires a contribué à éviter l'émission de 56 920 tonnes équivalent CO2. La valorisation de matière organique en compost et en matière fertilisante a contribué à éviter 292 tonnes équivalent CO2.

Émissions de GES évitées au titre de la valorisation énergétique

La valorisation énergétique est un pilier de notre engagement envers la durabilité, contribuant à réduire notre empreinte carbone et à alimenter nos communautés en énergie propre. La valorisation énergétique représente 25% des émissions que le Groupe contribue à éviter grâce à deux processus :

- L'incinération de déchets ultimes non dangereux dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon, qui génère de l'énergie électrique et thermique, permet d'alimenter le réseau de chauffage urbain qui dessert des établissements publics et plus de 4 000 logements.
- Le biogaz issu de la dégradation des matières organiques sur les sites de stockage, capté puis valorisé en énergie thermique (évapo-concentration des lixiviats) et en énergie électrique (unité de cogénération installée sur l'ISDND Aboncourt).

En 2023, nous avons généré 155 251 MWh PCI grâce à ces processus de valorisation électrique et thermique, contribuant ainsi à un avenir plus propre et plus durable.

PLAN DE TRANSITION

Dans le prolongement de nos actions passées, nous réaffirmons notre engagement envers la lutte contre le changement climatique.

L'objectif ambitieux de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 26% d'ici 2030 (-54% Scope 1 & 2) reflète non seulement une conformité avec les Accords de Paris mais aussi une harmonie avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, en intégrant les actions passées de réduction de l'empreinte carbone : verdissement de l'achat de l'électricité et le plan de verdissement de la flotte.

Nous ne souhaitons pas uniquement nous aligner avec la conformité mais dépasser ce cadre à travers des objectifs de réduction du scope 1 et 2 qui vont au-delà des objectifs SBTi court terme (-42%).

Cet objectif permettra au Groupe de respecter les accords de Paris, d'être en ligne avec les objectifs de décarbonation de la filière de traitement et valorisation des déchets conformément à la Stratégie Nationale Bas Carbone, mais aussi de répondre aux exigences de reporting toujours plus croissant.

Les principaux leviers activés par le Groupe pour atteindre cet objectif sont décrits ci-dessous et nécessiteront d'importants investissements sur les infrastructures et les actifs immobilisés, mais également sur les charges opérationnelles pour fluidifier certains de ces leviers.

Pour les émissions directes

- Le verdissement de la flotte de véhicules en privilégiant des véhicules fonctionnant avec une énergie propre. À ce titre, le Groupe vise à horizon 2030 un taux de 70 % de véhicules à faibles et à très faibles émissions dans la flotte en France
- La réduction de notre consommation de carburant par la finalisation du déploiement de la démarche d'éco conduite.
- L'augmentation du captage du biogaz sur le site de stockage des déchets de Pierrefeu

Pour les émissions indirectes

- La mise en œuvre d'une politique d'achat durable
- L'engagement de nos prestataires de transport dans une démarche de durabilité
- Le lancement d'une initiative pour réduire l'incertitude des émissions GES du scope 3 – notamment pour les postes dont les émissions sont calculées à partir de valeurs monétaires

Le Groupe sera également attentif à l'évolution du mix déchets au cours du temps pour s'assurer de l'adéquation avec les prévisions de la filière, et ainsi adapter en conséquence les leviers opérationnels.

En somme, nous ne nous contentons pas de répondre aux exigences actuelles mais nous préparons activement l'avenir en renforçant la résilience de nos opérations et en investissant dans des infrastructures adaptées aux réalités du climat changeant. Ces efforts démontrent une vision à long terme et un engagement ferme envers la durabilité environnementale dans lequel nous nous inscrivons.

4.5 ADAPTER LES OFFRES ET OPÉRATIONS DU GROUPE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique et les conséquences de conditions climatiques extrêmes sont prises en compte par Pizzorno Environnement.

En 2023, le Groupe a actualisé l'analyse des risques climatiques physiques en cohérence avec les attentes de la Taxonomie Verte. Ainsi, les risques climatiques physiques ont été identifiés au moyen d'une évaluation des risques et de la vulnérabilité liée au climat notamment sur la base de projections climatiques selon la palette existante des scénarios pour l'avenir.

Cette étude s'est basée sur une liste de 28 aléas climatiques, la géolocalisation des activités et l'évaluation des impacts à court, moyen et long terme. Ces paramètres ont été appliqués à chaque actif (ex : camion, centre de valorisation, etc.) pour déterminer leur vulnérabilité.

Afin de réaliser cette analyse, les informations issues de l'outil Bat-ADAPT/TALOEN et les DICRIM¹⁰ ont été étudiés.

Cette évaluation a permis d'identifier des risques bruts très forts pour de nombreux actifs, notamment en lien avec la sécheresse, le stress thermique et les inondations. Certains actifs, moins nombreux, sont également soumis à un risque fort de feux de forêt.

Néanmoins, des mesures d'adaptation sont d'ores et déjà mises en place pour gérer ces risques. Les risques nets sont donc évalués comme faibles ou très faibles, à l'exception du risque d'inondation qui est évalué comme moyen pour un et fort pour 2 des 25 actifs évalués.

Ces mesures d'adaptation résident dans la mise en place de plans de

continuité d'activité par le Groupe face à de potentielles dégradations des installations et interruptions de services liées à des événements climatiques extrêmes. Ceux-ci prennent en compte notamment les risques d'inondations, de fortes précipitations, de sécheresses et de vagues de chaleur qui peuvent impacter les activités.

Le Groupe dispose également d'une procédure de gestion des incendies et réalise des investissements pour adapter ses installations et renforcer leur résilience aux conséquences du réchauffement climatique parmi lesquels la création de nouvelles capacités de stockage de lixiviats, la mise en place des couvertures des ISDND, l'augmentation des capacités de traitement des lixiviats et la création de volumes de stockage des eaux pluviales complémentaires.

¹⁰ Document d'information communal sur les risques majeurs

05

DÉVELOPPER ET PROTÉGER LES COLLABORATEURS ET LES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Grâce au maillage territorial important déployé par le Groupe au fil des années sur ses bassins d'implantation historiques, il est devenu un réel contributeur au dynamisme économique, à l'emploi ainsi qu'à la vitalité de ceux-ci.

5.1 FAVORISER L'EMPLOI ET LA COHÉSION SOCIALE

LES EFFECTIFS ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe emploie aujourd'hui 2457 collaborateurs dont 2281 en France.

Afin de valoriser les femmes et les hommes, le Groupe agit sur plusieurs volets : la sécurité, santé et bien-être au travail, le dialogue et la cohésion sociale, le développement du capital humain ainsi que l'inclusion et la promotion de la diversité et l'égalité de traitement.

En France, Pizzorno Environnement dépend majoritairement de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD). Il participe aux commissions paritaires de négociation de la branche (CPPN), ainsi qu'aux négociations paritaires nationales sur l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP). La politique du temps de travail s'inscrit dans le respect des dispositions légales de chaque pays et, le cas échéant, celles de la Convention Collective.

LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pizzorno Environnement conçoit la mixité et la diversité des équipes comme de véritables facteurs d'enrichissement collectifs, une source de richesse culturelle, et d'équilibre participant à sa performance globale. Le Groupe applique un principe de non-discrimination

dans le recrutement, la rémunération, les conditions de travail ou encore la formation. Ces engagements, formalisés depuis 2021 par un accord portant sur la qualité de vie au travail, le droit à la déconnexion au travail et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ont été renouvelés en 2023 avec la signature d'un accord triennal portant jusqu'à 2025.

2 457
collaborateurs
dont **8,7%**
de femmes

Cet accord définit des objectifs et des mesures en matière de droit à la déconnexion au travail, de non-discrimination à l'embauche, de mixité des emplois, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de rémunération et de conditions de travail, d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

À ce titre, le Groupe s'est également réengagé, en complément du code de bonne conduite en matière de recrutement transmis aux managers, à

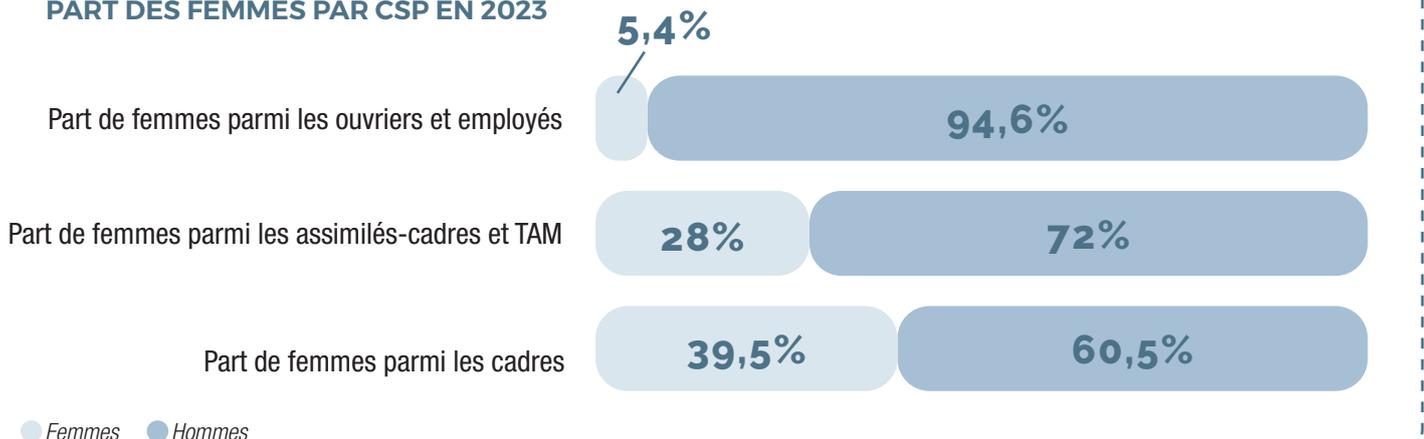
mettre en place et poursuivre ses actions de communication et de sensibilisation des équipes et collaborateurs sur les thèmes de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Ces actions ont pour objectif de faire connaître et mieux appréhender les différents concepts que couvre la diversité et de faire prendre conscience de l'existence des différentes discriminations, de l'impact des représentations et des stéréotypes. Elles visent aussi à faire comprendre les différents mécanismes de production des discriminations afin que chacun puisse agir et maîtriser ses propres stéréotypes. Elles permettent enfin de connaître les critères de discrimination les plus courants ainsi que le cadre légal existant.

Pizzorno Environnement mène une politique orientée vers la promotion de l'égalité des chances pour l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices et accorde ainsi une importance particulière à la féminisation de ses effectifs dans l'intégralité de ses métiers.

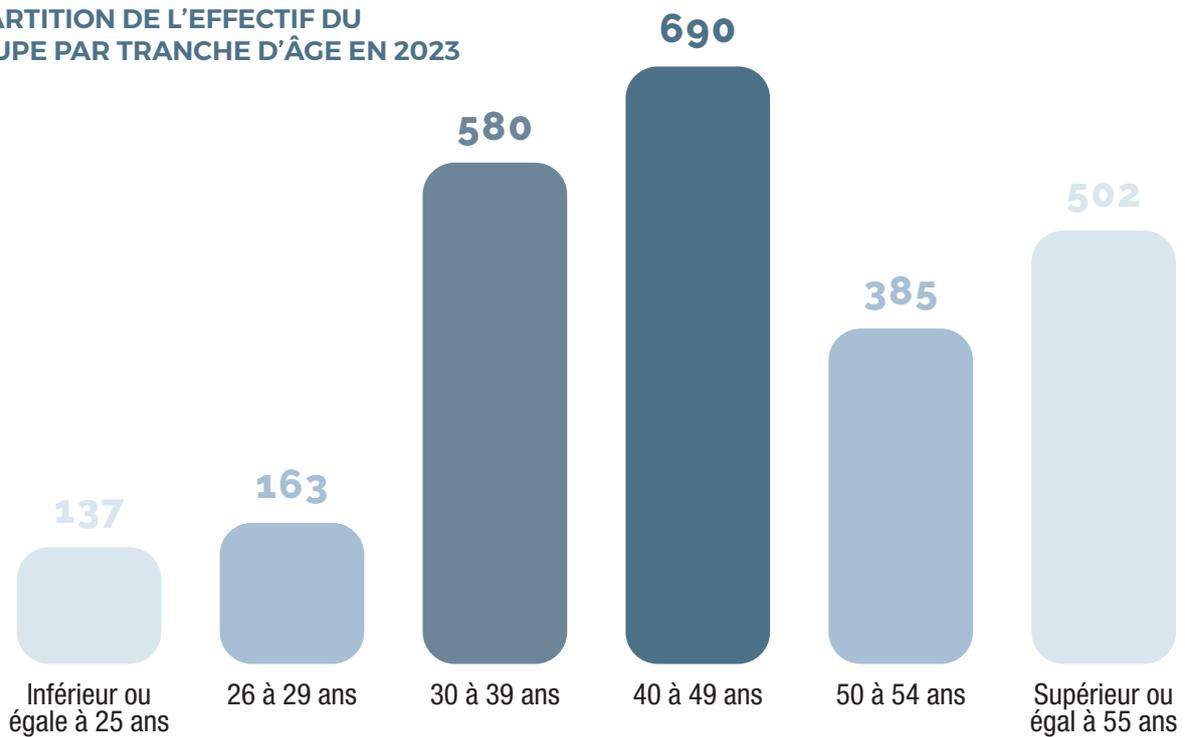
Le Groupe s'applique à donner l'exemple au plus haut niveau en se dotant d'un CODIR composé à 43% de femmes dont la Présidente et la Directrice Générale Adjointe aux Finances.

Pour l'année 2023, Pizzorno Environnement a obtenu sur l'index de l'égalité professionnelle un score de 87 sur 100 qui dépasse donc une nouvelle fois les attentes du gouvernement (score de 85).

PART DES FEMMES PAR CSP EN 2023



RÉPARTITION DE L'FFECTIF DU GROUPE PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2023



En 2023, Pizzorno Environnement a organisé une matinale de l'emploi dédiées aux femmes, « L'environnement au féminin », sur le site de la déchetterie de Fréjus. Cette matinée d'information et de découverte sous forme de portes ouvertes avait pour objectif de faire connaître les métiers dits masculins aux femmes en recherche d'emploi afin de les inciter à aller également vers ces métiers et favoriser la mixité. Des présentations par les salariés du Groupe via des témoignages des métiers de la collecte, du nettoyage et de la déchetterie ont ainsi été organisées avec l'appui de partenaires locaux Pôle emploi, Mission

Locale Est-Var, Cap Emploi et E2C Var – École de la 2e Chance du Var pour faire de cet événement un « hub » de l'emploi.

Au-delà de son engagement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le Groupe s'engage également pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, avec l'appui d'acteurs spécialistes tels que CAP EMPLOI.

En 2023, Pizzorno Environnement a renforcé ses moyens et ses actions avec la concrétisation du diagnostic Action Handicap initié fin 2022 avec l'appui de l'AGEFIPH. Ce diagnostic a

donné suite à l'élaboration d'un plan d'action, portant sur la structuration et le pilotage de la politique handicap, le recrutement et l'intégration, le maintien et l'accompagnement des parcours professionnels ou encore la communication. Des ateliers de travail ont été réalisés sur le thème du handicap, réunissant des exploitants et des fonctionnels, tous métiers confondus, afin d'échanger sur les problématiques et/ou freins rencontrés, les actions mises en œuvre sur site pouvant servir d'exemples et de prémisses au plan d'action, et des pistes de réflexion sur de nouvelles actions à développer.



Plusieurs événements ont été organisés en 2023 sur le thème de l'inclusion des personnes en situation de handicap, comme des actions de parrainage en lien avec l'association Ariane Méditerranée. L'objectif étant d'identifier de parrains en entreprise pour accompagner la construction de projet professionnel et la recherche d'emploi des personnes en situation de handicap à travers des suivis mensuels. Le Groupe a participé à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) du 20 au 26 novembre 2023 en menant plusieurs opérations pour sensibiliser les collaborateurs :



Notre mission handicap vous accompagne
dès votre intégration et tout au long de
votre parcours professionnel au sein du
Groupe
du 20 au 26
novembre 2023

**Tous acteurs
Tous concernés !**

Le Handicap, ce n'est pas toujours ce qu'on croit :

Insuffisance cardiaque, allergie, problème de dos, hypertension...

Besoin de plus d'informations ? Contactez votre Référente Handicap
Cindy Jourdan, par mail c.jourdan@pizzorno.com ou par téléphone au 06 74 78 99 74

La reconnaissance de ce statut est personnelle et confidentielle. Le salarié seul choisit d'en faire part.

- Une bande dessinée numérique a été envoyée quotidiennement à l'ensemble des salariés afin d'informer et briser les stéréotypes de manière ludique ;
- Un escape game a été mis en place avec Collock et le cabinet de conseil en santé Ariane Conseil pour sensibiliser et changer le regard sur le handicap.

- Des Duodays ont été organisés dans plusieurs agences permettant à des personnes en situation de handicap de découvrir les métiers du nettoyage et l'environnement de travail Pizzorno Environnement, en vue de préparer leur intégration professionnelle et de développer leur autonomie
- Un webinaire a été animé par une psychologue de l'association Ariane Méditerranée à l'attention de l'ensemble des managers opérationnels et fonctionnels du groupe ainsi que des équipes RH et assistants d'exploitation. L'objectif étant de sensibiliser les responsables sur site au handicap pour qu'ils deviennent des relais de l'inclusion



Enfin, Pizzorno Environnement a participé à différents salons et rencontres :

- La 1ère édition du « Club Essai Transformé », organisé par le Pôle Emploi de Fréjus, le Pôle Emploi de Saint Raphaël et Cap Emploi 83 pour faire rencontrer des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs sous forme de tables rondes ludiques ;
- L'évènement « L'emploi accompagné ça marche », organisé par le DEA VAR 83, pour présenter aux employeurs la disposition emploi accompagné DEA ;
- L'e-salon « emploi et handicap » organisé par le Pôle Emploi des Alpes maritimes

MAINTENIR LE DIALOGUE ET LA COHÉSION SOCIALE

Dans un souci de préservation du bien-être de ses collaborateurs et afin de garantir les meilleures conditions de travail, le Groupe s'applique chaque année à s'adapter au plus tôt aux évolutions de la législation française. Des réunions trimestrielles sont organisées pour favoriser le droit d'expression directe et collective des salariés, formalisées par l'accord triennal portant sur la qualité de vie au travail, le droit à la déconnexion au travail et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mis en œuvre en 2023

LES ACCORDS COLLECTIFS ET ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

Pour accompagner le dialogue et la cohésion sociale, Pizzorno Environnement dispose de 16 accords collectifs en vigueur signés par toutes les parties prenantes concernées, dont l'un est dédié à la santé et la sécurité des salariés, et deux à la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

Les dernières élections professionnelles du Groupe ont eu lieu en octobre 2023 et ont conduit à la création d'un troisième CSE d'établissement afin d'être au plus proche des salariés. Ainsi un nouvel accord relatif à l'implantation des institutions

représentatives du personnel a été signé en juin 2023. Il précise la nouvelle composition des CSE d'établissements et leur organisation, ainsi que les modalités du CSE Central et des représentants de proximité.

Concernant les événements sociaux, notons que le site de Vitry-sur-Seine a connu un mouvement social le 6 mars 2023, conduisant au blocage de ses activités par des salariés grévistes et des personnes extérieures à l'entreprise. Face à cette situation, la société a été contrainte de saisir le tribunal de Créteil et a obtenu le concours de la force publique pour débloquer l'entrepôt, permettant aux activités de reprendre le 16 mars.

5.2 DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

ATTRACTION ET FIDÉLISATION DES TALENTS

En 2023, Pizzorno Environnement s'est vu décerner le titre du meilleur employeur de France dans le secteur de l'environnement par le magazine Capital. Le Groupe se positionne désormais en première position de sa catégorie. Cette avancée est en partie le fruit de la stratégie de Marque Employeur déployée par le Groupe, visant à attirer et à fidéliser les talents

Pour accroître la visibilité de ses métiers, Pizzorno Environnement s'engage activement en participant régulièrement à des forums pour l'emploi et en proposant des visites de ses sites.

778 nouvelles embauches en 2023, contre 1246 en 2022 dont 19% en CDI

945 départs en 2023, contre 972 en 2022 soit un taux de rotation de 15,26% contre 7,86% en 2022

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

Pizzorno Environnement a instauré une politique de rémunération compétitive, offrant des taux horaires dépassant les minimas légaux et conventionnels du secteur. En moyenne, les salaires de base dépassent de 19% le SMIC pour la catégorie des ouvriers et de 14% pour la catégorie des employés.

Compte tenu de l'inflation observée en 2023, le Groupe Pizzorno a pris la décision de revaloriser à deux reprises les salaires du CSE1 de l'UES au cours de l'exercice 2023. Une première augmentation de 3,6 % a été appliquée en janvier 2023, suivie d'une seconde augmentation de 2,2 % en juin 2023, portant ainsi la revalorisation totale à 5,6% pour l'année 2023.

Le personnel d'exploitation bénéficie de divers avantages en plus du salaire de base au sein de l'UES (Unité Économique et Sociale). Sous réserve de certaines conditions d'ancienneté et en fonction des performances du Groupe, tous les employés ont droit à une prime d'intéressement, à une participation aux bénéfices, à un treizième mois, ainsi qu'à une couverture mutuelle. De plus, ils ont accès à un ensemble d'avantages sociaux complémentaires comprenant un Compte Épargne Temps (CET), un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) avec contribution de l'employeur.

FORMATION ET GESTION DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

La formation a pour objectif d'accompagner les employés dans l'évolution de leurs métiers, notamment dans la transition technologique engagée au sein du Groupe pour assurer une meilleure pérennité des emplois. Le plan de développement des compétences du Groupe se décline en trois axes principaux

1 Le premier axe concerne les formations obligatoires pour l'employeur, comprenant des actions d'adaptation du poste de travail en lien avec les évolutions professionnelles, le maintien dans l'emploi et le respect du cadre réglementaire. Ces formations visent à acquérir des compétences directement applicables dans le poste et peuvent conduire à l'obtention de blocs de compétences d'une certification professionnelle enregistrée au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2 Le deuxième axe concerne les formations allant au-delà des obligations de l'employeur, englobant des actions de développement de compétences dépassant la qualification professionnelle des collaborateurs. Elles concernent les compétences techniques spécifiques aux différents métiers de l'entreprise. Cette catégorie inclut également des actions d'évaluation et de formation permettant l'accès au socle de connaissances et de compétences.

En 2023, le Groupe a mis en place un projet de formation ambitieux de 1 700 heures dédiés à la RSE à destination de 109 employés comprenant un module spécifique sur les achats responsables, la finance, le management et les ressources humaines qui sera déployé en 2024.

Des formations en matière d'éco-conduite dans les agences comprenant des sessions d'e-learning ont également été mises en place.

3 Le troisième axe porte sur l'investissement dans la formation des managers. Le Groupe a poursuivi son programme d'accompagnement et de professionnalisation des managers de proximité lancé en 2019. En 2023, 19 managers de proximité ont bénéficié de cette formation, qui sera reconduite en 2024. Ils ont ainsi pu suivre près de 80 heures de formation, réparties en 7 modules de 1 à 2 jours, mêlant théorie et cas pratiques pour améliorer leur encadrement des équipes.



Des sessions de sensibilisation au tri ont également été organisées pour les salariés du Groupe au centre de tri du Muy, visant à mettre en avant les bonnes pratiques de tri, à présenter les équipements techniques et le processus de recyclage des déchets, tout en encourageant l'adoption de comportements responsables.

Le nombre d'heures de formation suivies en 2023 a augmenté de 34 % par rapport à 2022, passant de 24 577 heures à 33 030 heures.

De plus, un accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) a été négocié au cours du dernier trimestre de 2022 et signé en 2023. Cet accord, qui s'étend sur une période de trois ans, comprend plusieurs axes stratégiques permettant au Groupe d'accompagner au mieux l'évolution des métiers :

<p>Accompagner les salariés en fin de carrière en proposant des solutions telles que la retraite progressive, la reconversion professionnelle ou l'adaptation de leurs postes de travail</p>	<p>Anticiper les futurs recrutements en réponse aux départs à la retraite</p>	<p>Accompagner les reconversions professionnelles des salariés dont l'emploi est identifié comme fragile, en fournissant un soutien adapté</p>
<p>Favoriser la féminisation de l'ensemble des métiers, en particulier dans la catégorie ouvrière, en mettant en place des initiatives ciblées</p>	<p>Mobiliser l'ensemble des dispositifs disponibles en fonction des besoins des entreprises, incluant la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) et l'alternance, pour répondre efficacement aux besoins en compétences. En 2023, Pizzorno Environnement a poursuivi son recours aux contrats d'alternance afin de favoriser l'insertion des jeunes, avec 8 contrats signés au cours de l'année portant le nombre de contrats d'alternance à 13.</p>	<p>Adapter les modalités pédagogiques aux métiers exercés, notamment en offrant des programmes d'apprentissage de la langue française avec des certifications FLE (Français Langue Étrangère) et en promouvant l'action de formation en situation de travail (AFEST)</p>

Cet accord a pour visée d'adapter les recrutements et le plan de formation aux évolutions des métiers. Il s'inscrit dans une démarche de gestion des emplois et des compétences visant à assurer la meilleure adéquation des ressources aux besoins actuels ou futurs de l'entreprise, conformément aux orientations stratégiques du Groupe.

5.3 PRÉSERVER LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Pizzorno Environnement s'engage pour la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs en mettant en œuvre différentes actions pour prévenir les risques, renforcer la culture de sécurité et améliorer la qualité de vie au travail. Ces initiatives sont coordonnées par la Direction QHSE du Groupe, en charge de la définition des orientations stratégiques et de leur mise en œuvre dans l'ensemble des agences.

RENFORCER LA CULTURE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU GROUPE

Les activités de Pizzorno Environnement présentent par leur nature des facteurs de risques d'accidents pour les agents ainsi que pour les usagers (risques routiers, risques liés à la manipulation et troubles musculosquelettiques, risques de chutes, risques mécaniques liés aux machines, risques liés à la co-activité véhicules-engins-piétons etc.). La prévention de ces risques est une priorité

pour le Groupe qui entend renforcer sa culture santé et sécurité par le biais de deux axes :

- Le Groupe opère depuis plusieurs années un changement dans sa culture sécurité. Cette transformation se traduit par la supervision directe du comité de direction des politiques et des plans d'actions relatifs aux enjeux de santé et sécurité. Ceci permet de coordonner le pilotage de la sécurité au niveau du groupe et garantit l'adhésion de l'ensemble des directions de sites ;
- Des objectifs de sécurité sont définis au niveau du Groupe puis déclinés pour l'ensemble des agences, permettant ainsi la responsabilisation du management de proximité. Ils sont accompagnés de mesures incitatives pour les équipes telles que des challenges sécurité au sein des agences. Ces défis donnent lieu

à l'attribution de récompenses pour les collaborateurs ayant atteint leurs objectifs. Ainsi, le Groupe incite à la mobilisation de l'ensemble de ses équipes dans la lutte contre les accidents du travail.

En 2023, la formation du management aux consignes et procédures de sécurité s'est poursuivie. L'organisation de causeries régulières sur des sujets de sécurité au sein des agences, impliquant les salariés et leurs managers, a été renforcée, de même que la diffusion systématique d'un message sécurité en début de poste. Les suivis de prestation et visites de sécurité ont été améliorés tant en termes de fréquence que de qualité, avec la participation active de l'ensemble du personnel d'encadrement de proximité.

Le Groupe a également entrepris en 2023 un important travail de refonte et d'harmonisation des supports de formation initiale à la sécurité pour toutes ses activités, ainsi que des évaluations des compétences acquises. Ce processus a également inclus une harmonisation

des sites, apportant ainsi une cohérence accrue dans la gestion de la sécurité. Au cours de l'année, une cinquantaine de documents ont été revus.

Le taux de fréquence a diminué de 32%

Parallèlement, le suivi des actions ciblées pour les agences les plus à risque s'est poursuivi, entraînant une nette amélioration de leur bilan en matière d'accidentologie en 2023.

des documents d'évaluation des risques, visant à établir un socle commun de libellés et de cotations pour tous les

Depuis 2020, le Groupe a mis en place un système d'indexation d'une partie de l'intéressement sur des objectifs de sécurité déclinés au niveau de chaque agence. En 2023, sur le

tandis que le taux de gravité a baissé de 21%

périmètre France, le taux de fréquence a diminué de 32 % tandis que le taux de gravité a baissé de 21 %. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2024, notamment avec la mise en œuvre des plans d'action déployés sur les nouveaux marchés fortement accidentogènes intégrés dans le groupe fin 2022

Pizzorno Environnement, engagé pour la prévention des risques professionnels

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	HEURES D'ABSENCE POUR MALADIE PROFESSIONNELLE ¹¹
34,03	4,35	146	8 768

Le Groupe a maintenu son engagement en matière de formation à la sécurité, consacrant 65% du total des heures de formation à cette thématique en 2023. Une augmentation de 27% du nombre d'heures de formation en sécurité témoigne de la volonté du Groupe d'en faire un enjeu prioritaire.

Par ailleurs, les actions ciblées sur les «points noirs sécurité», zones présentant des risques d'accidents pour les employés de la collecte ou pour les usagers, se sont poursuivies. Le dialogue avec les collectivités et les autorités locales pour résoudre ces problèmes s'est intensifié, notamment en mettant l'accent sur la suppression des marches arrière des véhicules. Chaque site de

collecte du Groupe fait l'objet d'un plan de surveillance pour ces points noirs. En 2023, un quart des marches arrière recensées ont été éliminées, portant le total à 34%, soit plus de 240 solutions alternatives mises en place au cours de l'année.

Les actions visant à réduire les risques de chutes et de déplacements, responsables de plus d'un tiers des accidents au sein du Groupe, se sont également poursuivies en 2023 au sein des agences. Ces actions, menées sous différents angles, comprennent des rappels des risques et des consignes aux employés, la généralisation des suivis de prestations incluant le contrôle de l'application de ces consignes, et la sensibilisation de

l'encadrement sur les comportements à risque. De plus, certaines agences ont continué leur partenariat avec la CARSAT dans la lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS).

En parallèle, le Groupe a négocié un accord en 2023 sur la Prévention des Risques Professionnels et l'amélioration des conditions de travail, visant à réduire les facteurs de pénibilité auxquels sont exposés les salariés. Cet accord vise notamment à réduire, en collaboration avec les clients, les manipulations de déchets en vrac ou d'encombrants lors de la collecte, ainsi que les conséquences des gestes répétitifs dans les centres de tri.

ZOOM SUR L'ACCORD DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Accord Triennal, lancé en 2023 et plus largement développé en 2024, porte sur 4 thématiques :

- L'adaptation et l'aménagement du poste de travail ;
- La réduction des expositions aux facteurs de risques « Domaine de la

Prévention à l'exposition des risques sur le plan de l'accompagnement humain » ;

- L'amélioration des conditions de travail, notamment sur le plan organisationnel ;
- L'aménagement des fins de carrière.

Cet accord traite de cinq facteurs de pénibilité : la manutention des charges, le bruit, le travail de nuit, le travail répétitif et le travail en équipes successives alternantes.

Les actions menées par le Groupe portent principalement sur la manutention des charges et les positions pénibles, avec un recensement des collectes concernées et la recherche de solutions alternatives pour atténuer les risques de troubles musculosquelettiques (collecte des sacs près des conteneurs, des déchets non conteneurisés contractuels et des encombrants). Des actions plus spécifiques sont également en cours de déploiement dans les centres de tri, comme la mise en place d'échauffement ou la polyvalence pour réduire les gestes répétitifs.

¹¹ Périmètre France



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Au-delà des actions menées pour prévenir les risques professionnels et garantir la santé et la sécurité des collaborateurs, Pizzorno Environnement s'engage dans des initiatives visant à promouvoir le bien-être de ses employés, notamment en matière de droit à la déconnexion et d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Un engagement formalisé par l'accord triennal signé en fin d'année 2022.

Dans cette optique, le Groupe accorde une attention particulière aux conditions d'utilisation des outils numériques afin de préserver la vie privée de ses collaborateurs, en limitant notamment l'accès de ces derniers à leur messagerie entre 19h et 07h. De plus, une plage horaire de prise de poste, entre 08h et 09h, a été établie depuis plusieurs années pour les employés du siège, dans le but de favoriser un environnement de travail équilibré, reflétant ainsi son engagement renouvelé en faveur du droit à la déconnexion.

Dans le but de favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et familiale, le Groupe s'engage à organiser des entretiens de «retour à l'activité professionnelle» pour les employés reprenant leur activité après un congé maternité, ainsi qu'un entretien de «parentalité» avant leur départ en congé. De plus, des ajustements d'horaires de réunions, des améliorations des conditions de travail et une optimisation des déplacements professionnels ont été mis en place. Ces initiatives contribuent à améliorer la qualité de vie au travail, renforcées par un accord

Afin d'améliorer et sécuriser les conditions de travail des salariés, l'Unité de Tri et Valorisation Azur Valorisation de Pierrefeu a été conçue et déployée sur la fin d'année 2023 et mise en service sur l'Écopôle Azur Valorisation le 15 janvier 2024.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019, cette chaîne de tri, est venue remplacer la plateforme de tri existante sur laquelle le tri à la pelle et manuel au sol était réalisé. Par rapport à la situation préexistante, cette évolution et modernisation de la pratique de tri sur les encombrants et DAE d'Azur Valorisation, permet à la fois d'améliorer le taux de valorisation matière, et d'améliorer et sécuriser les conditions de travail des trieurs : suppression du tri au sol par les agents et de la circulation piéton sur les zones de tri, opérations de pré-tri amont automatisées (broyeur, trommel, aimant), sécurisation des conditions de travail des trieurs, placés dans des cabines de tri, climatisées, insonorisées et équipées d'extraction d'air (poussières).

signé en décembre 2022 offrant aux collaboratrices enceintes la possibilité de réduire leur temps de travail d'une heure par jour à partir de la 23ème semaine de grossesse, ou de décaler leur horaire de début de travail d'une heure le jour de la rentrée scolaire pour les parents d'enfants jusqu'à 10 ans



Pizzorno Environnement demeure également engagé dans la prévention du harcèlement sexuel et moral, ayant mis en place des référents spécifiques vers lesquels les présumées victimes peuvent se tourner. Ces référents, la Directrice des Ressources Humaines ainsi que deux membres du CSE, assurent l'écoute, le conseil et l'orientation des interlocuteurs tout en maintenant un environnement de confidentialité, de neutralité et de bienveillance. En 2023, le Groupe a réaffirmé sa mobilisation contre le harcèlement par le biais d'une campagne de communication et de sensibilisation déployée sur l'ensemble de ses agences. De plus, depuis 2021, une assistance sociale effectuée des permanences sur

les agences de Draguignan, le Muy et Fréjus mise à disposition par l'UPV et MEDEF afin d'accompagner les collaborateurs dans différents domaines tels que la vie familiale (maternité, scolarité, deuil, etc.), le budget (conseil en gestion, surendettement, etc.), le logement (logement social, location, déménagement, etc.), la santé (maladie, inaptitude au poste, invalidité, handicap, etc.), ou encore la retraite (reconstitution de carrière, montage et suivi des dossiers, etc.). Ce dispositif existe également sur le centre de tri du Muy et a vocation à se développer afin qu'un plus grand nombre de collaborateurs puissent en bénéficier.

Pizzorno Environnement démontre également son engagement envers le bien-être de ses employés en organisant des ateliers de relaxation lors de la semaine de la qualité de vie au travail au siège social du Groupe. Ces ateliers, offrant des sessions de sophrologie, de fitness, de yoga et des conférences sur l'alimentation, ont permis aux employés du siège social de profiter des conseils de spécialistes et d'apprécier les avantages de ces activités sur leur bien-être physique et mental. Pour clôturer cet événement, un moment convivial a été planifié pour réunir tous les membres du personnel, encourageant ainsi les échanges interservices et renforçant les liens sociaux au sein de l'entreprise.

Pour mesurer la santé et le bien-être de ses salariés dans le temps, le Groupe s'appuie sur le suivi du taux d'absentéisme. Ce dernier s'élève à 6,86 % en 2023 pour l'ensemble du Groupe, un taux stable par rapport à 2022.

5.4 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Parce que les différentes activités du Groupe consistent à améliorer la qualité de vie de chacun, elles ne sauraient s'arrêter à l'exécution seule de ses missions premières. Ainsi, le Groupe est naturellement impliqué dans la vie locale et contribue à la vitalité économique et sociale des territoires.

L'INCLUSION SOCIALE ET L'INSERTION ÉCONOMIQUE

Fort de son ancrage territorial important, Pizzorno Environnement est un acteur de l'emploi local reconnu, engagé pour l'insertion professionnelle et des personnes éloignées de l'emploi. Le Groupe est signataire de la charte de la diversité et mène une politique volontariste tout en luttant contre les formes de discrimination existantes.

Le Groupe promeut la diversité et l'inclusion en lien avec ses partenaires comme Adecco France ou l'association CORAIL qui œuvre dans l'Est Var pour l'insertion par le travail. Depuis 2008, le Groupe accueille et intègre des CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), par le biais d'un suivi personnalisé, au sein de chantiers de nettoyage ou de tri des déchets.

Pizzorno Environnement a signé fin 2023 le « PAQTE FACE VAR » s'engageant à œuvrer en faveur des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués afin d'améliorer l'accès à l'emploi. Cette convention établie pour une période de 3 ans porte sur 3 grandes

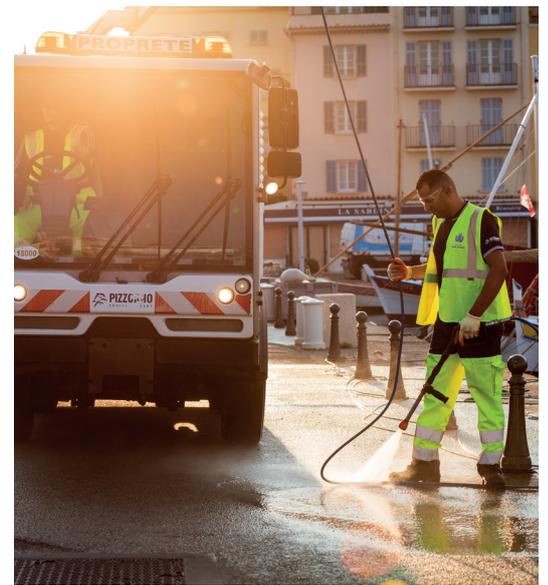
thématiques : la sensibilisation afin de favoriser le dialogue entre l'entreprise et la jeunesse des QPV, la formation pour promouvoir l'insertion de ces jeunes par l'alternance et le recrutement afin de soutenir l'inclusion des habitants des QPV.

Pizzorno Environnement comptait en 2023 parmi ses effectifs 204 collaborateurs avec des profils « éligibles insertion ».

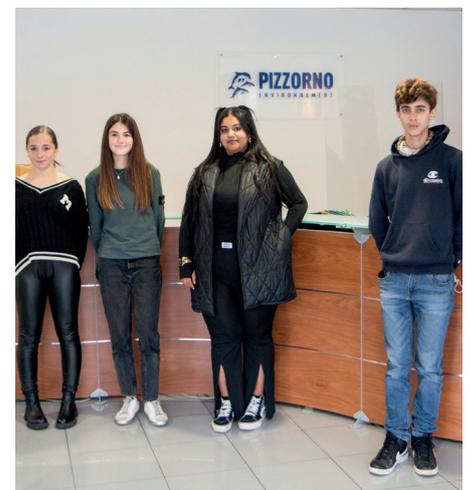
Dans sa démarche d'inclusion sociale, le Groupe a organisé en 2023 une visite de son centre de tri du Muy à destination des déficients visuels. Cette journée de sensibilisation a été organisée en collaboration avec l'association la Chouette Varoise, une association dracénoise qui œuvre pour l'autonomie des aveugles et malvoyants. L'objectif était de faire découvrir le centre de tri et le parcours des déchets en conditions réelles à travers un parcours audio et tactile entièrement réalisé par les équipes. Le tri des déchets représente en effet un défi du quotidien pour ces personnes de cécité, auquel l'association et le Groupe ont décidé de répondre pour favoriser l'accessibilité à tous. La création complète de la bande son par les collaborateurs du centre de tri, avec bruitage, voix et montage, a également permis aux équipes de travailler ensemble différemment et ainsi de renforcer la cohésion du site.

Le Groupe a également organisé en 2023 la visite de l'agence de Saint-Tropez auprès de 8 jeunes suivis par la mission locale de Cogolin, en recherche d'emploi. Cette visite a permis aux jeunes de découvrir le Groupe et ses activités ainsi que la politique RH mais aussi plus précisément

l'exploitation du site et les métiers. Il a été proposé à l'issue de cette visite, d'organiser des périodes de mise en situation en milieu professionnelle pour les jeunes intéressés.



En interne, le Groupe favorise l'arrivée dans le marché de l'emploi des jeunes en accueillant et en formant à ses métiers des stagiaires et des apprentis. En 2023, Pizzorno Environnement a accompagné une cinquantaine de stagiaires et apprentis. Le Groupe entend continuer à développer son offre de contrats d'alternance pour favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.



MÉCÉNAT ET PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Par ailleurs, Pizzorno Environnement mène des actions de sponsoring et de mécénat. En 2023, le Groupe compte 52 partenariats, un chiffre stable depuis la reprise des activités culturelles et sportives après la période COVID en 2022.

Parmi ces actions de mécénat, les quatre suivantes peuvent être citées :



CULTURE : LE FESTIVAL DES 15 CENTS COUPS

En 2023, comme depuis plusieurs années, Pizzorno Environnement est partenaire du Festival culturel des 15 cents coups. Cet événement regroupe un large éventail de projets culturels réalisés par plus de 200 artistes pendant 15 jours dans 15 lieux du 15ème arrondissement de Paris. Son pari est de transformer la ville en un lieu de spectacle avec pour vocation de démocratiser le théâtre en célébrant la richesse de la diversité culturelle.

CITOYENNETÉ : FINANCEMENT DU PROJET « UN VÉLO POUR CHACUN » ET PARTICIPATION À « L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE »

Le Groupe a participé au financement de vélos pour un Institut Médico Éducatif (IME) dans le cadre du projet « Un vélo pour chacun ». Ce projet permet à des enfants et des adultes en situation de handicap d'apprendre ou de poursuivre la pratique du vélo, importante dans le cadre du développement moteur, cognitif, émotionnel et de l'intégration sociale. Ce nouveau matériel pourra également permettre aux jeunes qui pratiquent régulièrement de participer au « Roc d'Azur », une manifestation de VTT d'envergure internationale, dans les années à venir.

Le Groupe est également partenaire de l'association locale E2C DRAGUIGNAN, une « École de la Deuxième Chance » qui agit pour une insertion professionnelle réussie des jeunes varois ayant entre 16 et 25 ans, sans diplôme, à travers une forme d'accompagnement alternative à l'école. En 2023, l'association a proposé à Pizzorno Environnement d'accueillir une box de collecte de vêtements. Cette boîte a permis de récupérer des vêtements déjà utilisés mais en bon état, afin d'être redistribués aux stagiaires de cette école de la deuxième chance dans le besoin.



SPORT : ASSOCIATION SPORTIVE MAXIMOISE

Pizzorno Environnement est partenaire du club de football Association Sportive Maximoise (ASM), évoluant dans les championnats départementaux et régionaux. Un partenariat visible sur les maillots des équipes. Ce sponsoring, à dimension locale, participe aux financements des déplacements des équipes de tous niveaux, du baby club aux séniors.

06

**INDICATEURS DE
PERFORMANCE
ET NOTE
MÉTHODOLOGIQUE**

6.1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

LES FILIALES DU GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Les filiales avec une activité opérationnelle retenues dans le périmètre de reporting*		
PÔLE SERVICES	PÔLE INDUSTRIE	PÔLE INTERNATIONAL
Pizzorno Global Services		
Dragui-transports		
Propolys		
Deverra	Valeor	
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement (PEEA)	Azur Valorisation	Segedema
Exa'Rent	Valteo	Teorif
Dragui-Gaz		
SAMNET		

*Les entités du pôle International sont exclues du périmètre des indicateurs environnementaux et les indicateurs sociaux et sociétaux couvrent le périmètre du Groupe, en France et au Maroc, à l'exception des indicateurs dont le périmètre exclusivement France est précisé dans le tableau Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation au chapitre 6.2.

ANALYSE DE MATÉRIALITÉ ET DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS PRINCIPAUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

OBJECTIF DE LA DÉMARCHÉ

En 2021, dans le cadre de la mise à jour de l'analyse matérialité, Pizzorno Environnement a sollicité le soutien d'un tiers externe afin d'organiser la consultation de ses parties prenantes internes et externes. Ce-dernier était en charge de la supervision de l'évaluation des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. La présente note a pour objectif de donner les détails méthodologiques du projet.

L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

Pizzorno Environnement a choisi de recourir à un cabinet de conseil, Mazars, pour réaliser l'analyse de matérialité. Celle-ci s'est déroulée en 4 étapes :

- #### 1 L'identification des enjeux RSE et des parties prenantes à consulter.

Basée sur une analyse de l'existant et tenant compte des standards de référence ainsi que d'un benchmark de 13 entreprises, 28 enjeux ont été identifiés, répartis selon quatre grandes thématiques : environnement, gouvernance, social et sociétal.
- #### 2 La définition des modalités de consultations des parties prenantes

A cette étape, la liste des parties prenantes clés à consulter a été finalisée et deux modalités ont été arrêtées : la réalisation d'entretiens intégrant la notation des 28 enjeux selon 3 critères avec un focus sur l'impact du changement climatique, ainsi que l'envoi d'un questionnaire auto-administré concentré uniquement sur la notation des 28 enjeux selon 2 critères (importance et maîtrise).
- #### 3 Consultation des parties prenantes

26 entretiens ont été réalisés, dont 15 avec des parties prenantes externes. Le suivi et la relance des parties prenantes concernés par le questionnaire auto-administré destiné aux clients (publics et privés), ont permis un taux de participation de 43%.
- #### 4 Mise à jour de la matrice de matérialité

L'exploitation des résultats qualitatifs et quantitatifs a permis d'actualiser la matrice de matérialité. Cette dernière a été présentée, revue et validée par le Comité de Direction.

LIMITES DE L'EXERCICE

Il est important de garder à l'esprit les limites et biais potentiels de l'approche et d'ajuster la compréhension des résultats en conséquence. La principale limite de l'exercice de matérialité de Pizzorno Environnement tient à l'échantillon réduit de parties prenantes consultées, qui n'est de fait pas représentatif de l'ensemble des parties prenantes. Les résultats obtenus permettent néanmoins de donner des tendances et, en complément d'analyses plus qualitatives, de servir de base à l'élaboration de recommandations stratégiques.

Évolutions apportées pour l'exercice 2023

En 2022, un atelier regroupant les principales Directions du Groupe a permis d'échanger sur les éventuels ajustements à réaliser dans la cotation de l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes internes :

L'enjeu « 9 – Recyclage et utilisation responsable des ressources en eau » voit son importance accrue en raison des contextes de sécheresse et de réduction de l'accès à la ressource en eau. Cet enjeu est donc catégorisé comme enjeu à suivre et non plus comme enjeu secondaire.

L'enjeu « 23 – Egalité Hommes-Femmes » ne fait pas partie des enjeux sociaux majeurs du Groupe, la politique de rémunération uniforme appliquée limitant le risque d'inégalité. Cet enjeu est donc catégorisé comme enjeu secondaire et non comme enjeu à suivre.

L'enjeu « 19 – Protection des Droits de l'Homme » a été classifié comme enjeu secondaire et non plus comme enjeu à suivre en prenant en compte le fait que le Groupe exerce la majeure partie de ses activités en France et respecte donc des réglementations locales strictes.

L'analyse de matérialité reste en vigueur pour ce dernier exercice avant le déploiement de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Un chantier a été initié afin d'élaborer la matrice de double matérialité qui sera au cœur des futurs rapports de durabilité de Pizzorno Environnement dans ce nouveau contexte réglementaire, en identifiant puis en hiérarchisant les différents Impacts, Risques et Opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance du Groupe.

L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'identification des risques et opportunités principaux de Pizzorno Environnement en matière de développement durable a été menée à la suite de l'exercice de matérialité. Pour chacun des enjeux identifiés, les risques et opportunités associés ont été décrits et validés par la Direction Audit interne et RSE en collaborations avec les différentes directions responsables des thématiques. Les risques et opportunités associés aux enjeux les plus prioritaires pour Pizzorno Environnement ont été mis en perspective avec les politiques et plan d'actions de Pizzorno Environnement, ainsi qu'avec les indicateurs de performance. Cela a permis d'évaluer le niveau de gestion des risques et opportunités mis en place par Pizzorno Environnement pour chacun des enjeux de développement durable prioritaire.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING ET VÉRIFICATION DES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Ce rapport a pour objectif de présenter les objectifs, engagements, actions et résultats en matière de RSE de Pizzorno Environnement pour l'année 2023, ainsi que de répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, à l'exception des données sur la consommation de l'eau qui peuvent être décalées de quelques mois pour des raisons de disponibilité des informations.

L'ensemble des activités et des filiales

dont le Groupe a le contrôle opérationnel sont couvertes, y compris les filiales Exa'Rent et Dragui-gaz créées en 2019.

La filiale Dragui-gaz, détenue à 50% par Pizzorno Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans le reporting extra-financier.

Le groupe ne disposant pas du contrôle opérationnel sur sa filiale Zéphire (détenue à 51% et mise en équivalence dans le reporting financier), celle-ci a été exclue du périmètre des indicateurs de la DPEF à l'exception de ses émissions de gaz à effet de serre qui figurent à

hauteur des 51% de détention dans le scope 3 du Groupe. Les données 2022 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de 2023 et ainsi permettre une lecture continue (chapitre 6.2 Tableau des indicateurs de performance extra-financière). Une table de passage des données quantitatives environnementales et sociales auditées en 2022 et retraitées est fournie au chapitre 6.3 Table de passage des indicateurs de la performance extra-financière 2022 retraités avec et sans l'exclusion du périmètre de Zéphire).

La totalité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs du Groupe en France et au Maroc à l'exception des indicateurs dont le périmètre exclusivement France est précisé dans le tableau Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation au chapitre 6.2. En revanche, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs environnementaux ne

prennent en compte que les sites du territoire français. À titre d'information, l'activité au Maroc représente 1% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2023, 7% de ses effectifs et 19% des tonnages des déchets traités par le Groupe.

L'article L. 225-102-1 du code de commerce exige qu'un Organisme Tiers Indépendant vérifie les informations extra-financières publiées dans le rapport de gestion des entreprises concernées

par la réglementation. Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté ci-après.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce rapport, merci de contacter Mme. Maria CARROZZA, Directrice Financière du Groupe, à l'adresse email suivante : m.carrozza@pizzorno.com

6.2 TABLEAU DES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Créer ensemble de la valeur et des relations de confiance

Gouvernance, éthique et parties prenantes¹²

INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés	Tonnes	937 727	831 647	+13%
Taux de couverture ISO 9001 du chiffre d'affaires ¹³	%	72	87	-17%
Taux de renouvellement des marchés publics dans l'activité Services	%	98	89	+10%
Taux du montant des investissements consacré à l'innovation sur le chiffre d'affaires	%	4,06	0,86	+373%
Taux de réponses à la charte « engagement fournisseur »	%	94	93	+1%
Taux des cadres formés à l'éthique des affaires et aux risques de corruption	%	89,1	88,5	+1%

Contribuer à la transition écologique tout en optimisant l'empreinte environnementale¹⁴

Économie circulaire et Eco-citoyenneté

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Tonnage total de déchets traités		T	453 236	436 206	+4%
Dont :	Tonnage de matières valorisées	T	196 019	165 837	+18%
	Tonnage de déchets traités par stockage	T	257 217	270 369	-5%
Répartition des modes de traitement des déchets traités ¹⁵	Part des déchets traités par recyclage (valorisation matière)	%	43	38	+14%
	Part des déchets traités par stockage	%	57	62	-8%
Tonnage des matières valorisées sorties		T	196 019	165 837	+18%
Dont :	Métaux Ferreux et non ferreux	T	12 585	13 660	-8%
	Cartons & papiers	T	27 219	26 417	+3%

¹² Périmètre France Sauf indication contraire

¹³ Périmètre Groupe

¹⁴ Périmètre France sauf notification contraire

¹⁵ Hors stocks et refus de tri

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
	Verre	T	32 821	30 929	+6%
	Plastiques	T	3 921	3 756	+4%
	Mâchefers	T	74 963	39 068	92%
	Bois et broyats de végétaux	T	8 035	22 304	-64%
	Déchets inertes	T	5 232	5 236	0%
	Compost	T	11 239	10 172	+10%
	CSR et Biomasse	T	3 957	105	+3658%
	FFOM / Fermentescibles	T	4 003	2 223	+80%
	Autres	T	12 043	11 967	+1%
Valorisation énergétique du biogaz	Taux de valorisation du biogaz	%	93	78	+19%
Ecologie Industrielle et Territoriale	Nombre de partenariats inscrits dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale	Nb	4	4	0%
Eco-citoyenneté	Nombre de personnes sensibilisées à la prévention et au tri des déchets	Nb	12 475	2 258	+452%

Climat et énergie

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Émissions totales de Gaz à Effet de Serre ¹⁶		TCO2eq	172 031	184 780	-7%
Dont :	Scope 1	TCO2eq	44 625	42 840	+4%
	Scope 2	TCO2eq	3,71	4,35	-15%
	Scope 3	TCO2eq	127 403	141 935	-10%
Consommation d'énergie	Consommations d'électricité	MWh	6 735	6 609	+2%
	Dont part d'électricité issue d'énergie renouvelable	%	100	100	0%
	Consommation Biométhane	MWh	11 751	10 652	10%
	Consommation Gaz naturel	MWh	366	285	28%
Consommation de carburant par types	GNV et bio-GNV	T	1 889	1 653	+14%
	Dont la part de bio-GNV	%	19	17	+11%
	GPL	kg	1 182	171	+593%
	GNR	L	1 053 020	1 063 769	-1%
	Gasoil	L	7 054 731	6 583 728	+7%
	Essence	L	74 823	45 759	+64%
	Consommation E85	L	4 015	1 924	+109%
	Consommation Biodiesel (B10)	L	21 807	23 559	-7%
	Consommation Biodiesel (B100)	L	85 870	0	+100%
	Consommation FUEL	L	835	0	+100%
	Consommation HVO	L	41 534	0	+100%

¹⁶ Résultats calculés sur les scopes 1, 2 et 3, avec les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

Contribution aux émissions de gaz à effet de serre évitées

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Émissions de GES évitées ^{17,18}		TCO2eq	76 473	72 784	+5,1%
Dont :	Émissions évitées par la valorisation énergétique	TCO2eq	19 261	16 484	+17%
	Émissions de GES évitées grâce au recyclage	TCO2eq	56 920	56 036	+1,6%
	Émissions de GES évitées grâce à la production de compost et d'amendement	TCO2eq	292	264	+10%
Production d'énergie ¹⁹	Valorisation électrique (production totale)	MWh	72 931	48 808	+49%
	Valorisation thermique (production totale)	MWh	82 320	70 633	+17%

Capital naturel

INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Part du Chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification ISO 14001 ²⁰		%	72	81	-11%
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		K€	31 959	28 652	+12%
Consommation d'eau		m ³	102 059	101 488	+1%
Dont	Consommation d'eau pôle Services	m ³	83 487	86 881	-4%
	Consommation d'eau pôle Industrie	m ³	17 696	13 283	+33%
	Consommation d'eau Siège et Administratifs	m ³	876	1 324	-34%
Pourcentage d'eau recyclée		%	26%	36%	-27%
Part des sites couverts par un plan de surveillance de la qualité des eaux		%	78	79	-2%
Volume de lixiviats traités		m ³	199 537	194 595	+3%
Taux de véhicules fonctionnant à l'électricité ou au GNV ou BioGNV		%	28,4	22,9	+24%
Part des sites écologiquement sensibles couverts par un plan d'action biodiversité		%	100	100	-

¹⁷ Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ICPE de stockage, 51 % des émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE, ainsi que les émissions évitées grâce à la valorisation matière.

¹⁸ Résultats calculés avec les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

¹⁹ Incluant 51 % des résultats de Zéphire

²⁰ Périmètre Groupe

Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation

Emploi et cohésion sociale

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	2457	2457	-%
Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique	France		Nb	2281	2258	+1%
Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle	Groupe	Siège et administratifs	Nb	176	199	-12%
		Propreté	Nb	2132	2134	-%
		Traitement	Nb	100	93	+8%
		Transport (Exa'Rent)	Nb	55	51	+8%
Répartition par sexe	Groupe	Hommes	Nb	2244	2259	-1%
		Femmes	Nb	213	198	+8%
Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	778	1246	-38%
Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	145	472	-69%
		CDD	Nb	627	774	-19%
Nombre de départs	Groupe	Total ²¹	Nb	945	972	-3%
		Dont démissions	Nb	57	51	+12%
		Dont ruptures conventionnelles	Nb	26	11	+136%
		Dont licenciements/ pertes de marchés	Nb	264	115	+130%
		Dont départs à la retraite	Nb	23	32	-28%
		Dont départs en cours de période d'essai	Nb	28	16	+75%
		Nb de fin de CDD (en contrat)	Nb	544	740	-26%
Dont décès	3	7	-57			
Taux de turnover (hors CDD) ²²	Groupe		%	15,26	7,86	+94%
Masse salariale ²³	Groupe		€	132 587 317	117 875 167	+12%
Proportion Masse Salariale intérimaire	Groupe		%	17	15,2	+11%
Rémunération moyenne mensuelle par zone géographique	France		€	2 789	2 611	+7%
	Maroc		€	449	445	+1%
Taux d'absentéisme	Groupe		%	6,86	6,87	0%
Proportion de femmes dans l'effectif par CSP	Groupe	Cadres	%	39,5	40,2	-2%
		Assimilés-cadres, TAM	%	28	25,7	+9%
		Ouvriers et employés	%	5,4	5,1	+6%
Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge	Groupe	< ou égal à 25 ans	Nb	137	127	+8%
		26 à 29 ans	Nb	163	167	-2%
		30 à 39 ans	Nb	580	600	-3%
		40 à 49 ans	Nb	690	713	-3%
		50 à 54 ans	Nb	385	378	+2%
> ou égal à 55 ans	Nb	502	472	+6%		

²¹ Hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

²² Hors CDD, décès, transfert de sociétés et établissements, fin d'apprentissage et autre cas

²³ Incluant les intérimaires

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Index égalité H/F	France		Nb	87	89	-2%
Accords collectifs signés	Groupe	Total	Nb	16	17	-6%
		Dont Accords portant sur la santé/sécurité	Nb	1	1	500%

Formations

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Formations dispensées	Groupe	Nombre d'heures totales	h	33 030	24 577	+34%
		Effectif formé	Nb	3 071	1 919	+ 60%
		Nombre moyen d'heures par salarié formé	h	10,76	12,81	-16%

Santé et sécurité

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Taux de fréquence	Groupe		Tx	34,03	49,01	-31%
Taux de gravité	Groupe		%	4,35	5,40	-20%
Nombre d'accidents avec arrêt	Groupe		Nb	146	177	-18%
Heures d'absence liées à des maladies professionnelles	France		Nb	8 768	7 561	+16%
Taux de couverture ISO 45001 ou OHSAS 18001 du chiffre d'affaires	Groupe		%	72	83	-13%
Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité	Groupe		%	65	69	-5%
Taux des marches arrière recensées ayant été supprimées	France		%	34	24	+42%

Territoires

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉVOLUTION 2023-2022
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un dispositif d'insertion professionnelle	France		Nb	204	208	-2%
Nombre de stagiaires formés par PIZZORNO Environnement	France		Nb	45	36	+25%
Taxe d'apprentissage	France		€	726 835	633 834	+15%
Nombre contrats alternance (en cours sur l'année correspondante)	France		Nb	13	18	-28%
Nombre de partenariats mécénats et sponsoring	France		Nb	52	54	-4%

6.3 TABLE DE PASSAGE DES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022 RETRAITÉS AVEC ET SANS L'EXCLUSION DU PÉRIMÈTRE DE ZÉPHIRE

Contribuer à la transition écologique tout en optimisant l'empreinte environnementale²⁴

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2022 AVEC INTÉGRATION ZÉPHIRE 100%	RÉSULTATS 2022 AVEC ZÉPHIRE EXCLU DU PÉRIMÈTRE	
Économie circulaire et Eco-citoyenneté	Tonnage total de déchets traités		T	647 654	436 206	
	Dont :	Tonnage de matières valorisées	T	165 837	165 837	
		Tonnage de déchets traités par incinération	T	211 448	NA ²⁵	
		Tonnage de déchets traités par stockage	T	270 369	270 369	
	Répartition des modes de traitement des déchets traités ²⁶	Part des déchets traités par recyclage (valorisation matière)	%	26	38	
		Part des déchets traités par incinération (valorisation énergétique)	%	33	NA ²⁷	
		Part des déchets traités par stockage	%	42	62	
		Tonnage des matières valorisées sorties		T	165 837	165 837
	Climat et énergie	Émissions totales de Gaz à Effet de Serre ²⁸	Scope 1 & 2 (Market based ²⁹)	TCO2eq	122 910	42 844
			Scope 1	TCO2eq	122 428	42 840
Dont :		Scope 2 (Market Based)	TCO2eq	482	4	
		Scope 2 (Location based)	TCO2eq	357	228	
Consommation d'énergie		Somme des consommations d'électricité et de gaz naturel	MWh	15 671	6 894	
		GNV et bio-GNV	T	1 653	1 653	
		Dont la part de bio-GNV	%	17	17	
Consommation de carburant par types		GPL	kg	171	171	
		GNR	L	1 075 769	1 063 769	
		Gasoil	L	6 583 728	6 583 728	
		Essence	L	45 759	45 759	
		Consommation E85	L	1 924	1 924	
		Consommation Biodiesel (B10)	L	23 559	23 559	

²⁴Périmètre France sauf notification contraire

²⁵Non Applicable

²⁶Hors stocks et refus de tri

²⁷Non Applicable

²⁸Résultats calculés sur les scopes 1, et 2, avec la méthode V5 de l'ADEME (Agence de la transition écologique) et les facteurs d'émissions fournis par la base de données de l'ADEME version 23.1 de la Base Carbone et utilisés pour recalculer les données 2022

²⁹Le bilan carbone est présenté en utilisant une approche market based pour les émissions liées à l'électricité. L'approche location based a également été calculée pour être en conformité avec les principes de l'ADEME

L'exclusion du périmètre de Zéphire a un impact significatif sur les données environnementales et en particulier sur le bilan carbone scope 1 et 2 qui baisse de 65 %. Cette importante variation correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'incinération des déchets dans l'unité de valorisation énergétique de Zéphire.

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2022 AVEC INTÉGRATION ZÉPHIRE 100%	RÉSULTATS 2022 AVEC ZÉPHIRE EXCLU DU PÉRIMÈTRE
Capital naturel	Consommation d'eau		m ³	157 905	101 488
		Consommation d'eau pôle Services	m ³	86 881	86 881
	Dont :	Consommation d'eau pôle Industrie	m ³	69 700	13 283
		Consommation d'eau Siège et Administratifs	m ³	1 324	1 324
		Pourcentage d'eau recyclée	%	36%	36%
		Part des sites couverts par un plan de surveillance de la qualité des eaux	%	82%	79%

Développer et protéger les collaborateurs et territoires d'implantation

THÉMATIQUE	INDICATEURS	PÉRIMÈTRE	SOUS-INDICATEURS	UNITÉ	RÉSULTATS 2022 AVEC INTÉGRATION ZÉPHIRE 100%	RÉSULTATS 2022 AVEC ZÉPHIRE EXCLU DU PÉRIMÈTRE
Emploi et cohésion sociale	Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	2504	2457
	Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	1 254	1 246
	Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	480	472
			CDD	Nb	774	774
			Total ³⁰	Nb	978	972
			Dont démissions	Nb	54	51
			Dont ruptures conventionnelles	Nb	13	11
			Dont licenciements/ pertes de marchés	Nb	116	115
	Nombre de départs	Groupe	Dont départs à la retraite	Nb	32	32
			Dont départs en cours de période d'essai	Nb	16	16
			Nb de fin de CDD (en contrat) ³¹	Nb	740	740
		Dont décès	Nb	7	7	
Formations	Formations dispensées	Groupe	Nombre d'heures totales	h	26 070	24 577
			Nombre moyen d'heures par salarié formé	h	12,5	12,81
Santé & sécurité	Taux de fréquence	Groupe		%	48,33	49,01
	Taux de gravité	Groupe		%	5,30	5,40

³⁰Hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

³¹Nouvel indicateur

07

**RAPPORT DE L'UN
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES,
DÉSIGNÉ
ORGANISME TIERS
INDÉPENDANT,
SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION
CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109 rue Jean Aicard 83300 Draguignan

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification sous le numéro n°3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRE

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de reporting n'est pas homogène sur l'ensemble des informations sociales et environnementales. Le Maroc, représentant 7% des effectifs du groupe et 19% des tonnages des déchets traités par le Groupe, est exclu de certains indicateurs sociaux (dont absences liées aux maladies professionnelles et index égalité hommes femmes), sociétaux (territoires) et de l'ensemble des indicateurs de performance environnementale présentés.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la Direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)³².

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre février et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de neuf semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes

³²ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information (note de bas de page à conserver)

en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - » apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - » corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³³. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et

³³ Informations qualitatives :

Existence de démarches concernant les aspects suivants abordés dans la Déclaration : Management de la santé et sécurité ; Utilisation de ressources en eau (arrêtés sécheresse) ; Collecte, traitement et tri des déchets ; Prévention des pollutions des eaux et des sols.

Mesure et informations liées aux émissions de GES globales évitées (totales et répartition : stockage, incinération, biomasse, valorisation matière (tri et recyclage))

³⁴ Informations quantitatives environnementales :

Tonnage total de déchets traités et répartition des modes de traitement ; Tonnage des matières valorisées sorties ; Somme des consommations d'électricité ; Consommation d'eau ; Pourcentage d'eau recyclée.

Informations quantitatives sociales :

Effectif total au 31 décembre 2023 ; Nombre d'embauches ; Nombre de départs et répartition par type de motifs ; Nombre d'heures de formation et nombre moyen d'heures par salarié formé ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail.

avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³⁴, nous avons mis en œuvre :
 - » des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - » des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 34% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 29 avril 2024

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Vincent Gros

Associé, Audit

Catherine Saire

Associée, Développement Durable

³⁵ Entités sélectionnées :

Informations environnementales sur les sites d'Aboncourt, Pierrefeu, Lille, Manjastre (spécifiquement pour les déchets valorisés), Le Muy (spécifiquement pour la consommation totale d'énergie), La Seyne (spécifiquement pour la consommation d'eau).

Informations sociales sur le périmètre France et Maroc.